

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 2 Juin 1983.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ROBERT LAUCOURNET

1. — Procès-verbal (p. 1306).
2. — Sécurité des consommateurs. — Discussion d'un projet de loi (p. 1306).

Discussion générale : Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (Consommation) ; MM. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Pierre Noé, Mme Danielle Bidard.

Clôture de la discussion générale.

Art. 1<sup>er</sup> (p. 1311).

Amendement n° 1 de la commission. — M. le rapporteur, Mme le secrétaire d'Etat. — Adoption de l'amendement constituant l'article.

Article additionnel (p. 1311).

Amendement n° 2 de la commission. — M. le rapporteur, Mme le secrétaire d'Etat. — Adoption de l'article.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Candidatures à des organismes extraparlimentaires (p. 1312).

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

4. — Nomination de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 1312).
5. — Politique étrangère. — Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 1312).

MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Serge Boucheny, Jean Garcia, Jean Chamant, André Bettencourt, Raymond Bourguine, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jean-Pierre Cantegrit, Robert Pontillon.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

M. Jacques Genton, Mme Rolande Perlican, MM. Charles Pasqua, Jacques Habert, Henri Caillavet, Pierre Matraja, Jean Garcia, Paul d'Ornano, Gérard Gaud, Georges Repiquet, Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ; Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

Clôture du débat.

6. — Transmission d'un projet de loi (p. 1349).
7. — Dépôt de rapports (p. 1350).
8. — Ordre du jour (p. 1350).

## PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,

vice-président.

La séance est ouverte à onze heures vingt.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## SECURITE DES CONSOMMATEURS

## Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905. [N<sup>os</sup> 247 et 345 (1982-1983).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Dans la discussion générale, la parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (Consommation). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie M. Jager pour la qualité de son rapport et l'esprit d'ouverture qu'il a manifesté à l'égard de ce projet qui concerne tous les Français dans leur vie quotidienne. M. Jager est un pionnier en matière de protection des consommateurs, puisque dès 1973 il interpellait le Gouvernement pour connaître sa politique.

Votre commission, sur l'initiative de son rapporteur, a renforcé le texte de l'Assemblée nationale, ce dont je me félicite. Elle propose des améliorations de plusieurs dispositions importantes. Je me prononcerai sur chacune d'entre elles au moment de l'examen du texte article par article.

Je rappellerai que l'innovation et les progrès de la productivité ont permis aux consommateurs de disposer d'une très grande variété de produits et de services et ont ainsi contribué à l'amélioration générale du niveau de vie.

Mais, dans le même temps, le nombre de décès et de blessés dus à des accidents domestiques a fortement augmenté. Connait-on leur nombre exact et leur coût pour la collectivité?

Les décès sont évalués à environ 5 000 par an par les compagnies d'assurances et à 12 000 selon une étude réalisée par le plan construction.

Un sondage fait à la demande du ministère de l'industrie permettrait, en étendant la notion d'accident « domestique » aux jeux et à l'école, d'évaluer ce nombre à 20 000 ! En comparaison, on a compté, en 1982, 12 000 décès dus aux accidents de la circulation routière et 2 380 dus aux accidents du travail.

Toujours selon les mêmes sources, le nombre d'hospitalisations pour accidents domestiques est évalué au minimum à 200 000 par an et au maximum à 450 000. Le nombre varierait entre 1 300 000 et 1 600 000 en réalité. Ce dernier chiffre émane de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale qui avance un montant de 4 milliards de francs de coût supporté par la collectivité pour ces actes médicaux, sans compter les coûts dérivés.

Certes, nous sommes en présence de chiffres très approximatifs, comme le souligne la commission, et l'on doit souhaiter que ces phénomènes soient plus scientifiquement appréhendés. Il n'en demeure pas moins que nous nous trouvons devant un fait social important dont on ne parle pas suffisamment.

Il n'est pas aisé de distinguer les causes réelles de ces accidents. Dans certains cas, ce sont les objets utilisés ; dans d'autres cas, ce sera l'usage fautif qui en est fait. Mais il est certain qu'un grand nombre de ces accidents pourrait être évité dès lors que des produits sûrs seraient mis sur le marché ou que seraient prises par le professionnel des précautions élémentaires d'information.

Ces accidents provoquent des souffrances physiques et morales qu'aucune indemnisation ne permet de réparer intégralement. Ils se traduisent par des dépenses considérables supportées par la collectivité et causent un préjudice commercial important aux entreprises qui sont mises en cause.

Aujourd'hui, les consommateurs, grâce aux essais comparatifs et aux enquêtes publiées par des associations et des organismes tels que l'Institut national de la consommation, sont mieux informés des véritables caractéristiques des produits.

Ce n'est pas un hasard si l'action des associations, que certains ont tendance à juger trop sévèrement, en estimant qu'elle privilégie le spectaculaire au détriment des intérêts économiques des consommateurs, jouit cependant d'une crédibilité de plus en plus grande dans l'opinion publique.

Elle va dans le sens d'une participation réelle et active des citoyens à la vie économique.

C'est pourquoi, depuis mon arrivée au Gouvernement, j'ai favorisé le développement des organisations de consommateurs et je continuerai à le faire, car ce sont les médiateurs naturels entre les professionnels et les consommateurs, et leur action, bien conduite, est bénéfique tant aux premiers qu'aux seconds.

Le projet dont vous allez débattre s'inscrit dans cette logique : la recherche de produits sûrs et de bonne qualité dans l'intérêt des consommateurs et des professionnels.

Certes, ces objectifs ont été pris en considération, dans notre pays, depuis fort longtemps. Nous avons des textes généraux, telles les lois de 1905 sur la répression des fraudes ou de 1978 sur la protection des consommateurs, ou des textes spéciaux, telles les lois sur les produits chimiques, les cosmétiques, etc...

Nous avons également des organismes qui œuvrent pour assurer la sécurité. Toutefois, les observateurs ont remarqué des lacunes ou des complications inutiles. Moi-même, depuis deux ans, j'ai pu constater les difficultés pratiques que l'on rencontre pour appliquer certains textes.

Je me suis employée à combler ces lacunes et à rendre progressivement plus clair le droit de la consommation, afin que son application en soit facilitée.

Ainsi, pour revoir et rendre plus cohérent ce droit, j'ai mis en place, à la fin de l'année 1981, une commission de refonte du droit de la consommation. Cette commission a fortement inspiré le texte qui vous est soumis.

Il existe également, depuis cinq ans, une commission des clauses abusives dont le rôle consiste à rechercher dans les contrats les clauses qui résultent de la position dominante de l'une des parties. Je me suis efforcée d'améliorer l'efficacité des travaux de cette commission des clauses abusives en donnant des suites administratives à ses recommandations.

Enfin, j'ai récemment installé une commission pour étudier le difficile problème du règlement des litiges de la consommation.

Cette loi, dont le projet vous est présenté aujourd'hui, s'inscrit donc dans un ensemble de mesures qui concourent à clarifier et à rénover profondément le droit de la consommation.

Mais, nous le savons, le droit ne peut tout faire. Parallèlement, il faut développer l'éducation des consommateurs de tous âges afin de les rendre plus attentifs à leur propre sécurité et à celle de leurs enfants. Par exemple, c'est la tâche que s'est fixée le comité français pour l'éducation pour la santé en entreprenant une vaste campagne d'information en ce domaine.

C'est aussi la mission de longue haleine que le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat d'Etat chargé de la consommation se sont assignée en introduisant l'éducation du jeune consommateur de la maternelle au lycée en passant par l'école et le collège.

Il faut encore développer l'information des professionnels et des consommateurs en instaurant des banques de données, comme aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon.

Il faut enfin que les professionnels soient davantage à l'écoute des besoins des consommateurs.

Voilà les actions qui ont été menées et qu'il convient de poursuivre afin de progresser. Il s'agit non pas de nier ce qui a été fait dans notre pays depuis le début de ce siècle en matière de sécurité, mais d'améliorer encore la situation.

Je rappellerai rapidement les deux lignes de force principales du projet de loi : d'une part, priorité accordée à la prévention par la mise en œuvre de moyens nouveaux ; d'autre part, participation des consommateurs et des professionnels à une politique de la sécurité des usagers.

Notre première préoccupation est de favoriser la prévention à l'aide de moyens nouveaux. La première partie de la loi est consacrée à définir les moyens préventifs qui doivent être mis en œuvre pour prévenir les accidents.

La loi de 1978 ne prévoyait que le retrait des marchandises dangereuses ou leur réglementation. Elle ne prenait pas en compte l'extrême diversité des situations qui peuvent se présenter et qui exigent des mesures souples, adaptées à chaque circonstance, et proportionnées au but que l'on veut atteindre.

Lorsqu'une série de voitures a des freins défectueux, doit-on interdire sa commercialisation ou simplement inviter le fabricant à réparer à ses frais les véhicules défectueux ?

Jusqu'à maintenant, le rappel ne dépendait que de la bonne volonté du fabricant. Désormais, avec le nouveau texte qui vous est proposé, il pourra être ordonné par les pouvoirs publics.

Il ne s'agit que d'un exemple, mais il est révélateur de l'esprit de ce projet de loi.

Que nous nous trouvions en situation normale ou en situation d'urgence, l'administration disposera désormais de toute une série de mesures qui lui permettront d'intervenir efficacement.

Comme par le passé, les pouvoirs publics pourront interdire ou réglementer, mais également ordonner des retraits, des rappels et des diffusions d'information.

En cas d'urgence, le ministre chargé de la consommation et les ministres concernés pourront diffuser des mises en garde et ordonner la suspension de la commercialisation de certains produits.

J'expliquerai, au fur et à mesure de l'examen des articles, les mesures nouvelles que nous avons prévues. Je souhaiterais seulement insister sur quelques points.

Les professionnels seront invités à se mettre en règle toutes les fois où cela s'avérera possible.

Les mesures de prévention prévues par la présente loi n'interviendront que lorsque les professionnels n'auront pas procédé eux-mêmes à la mise en conformité des produits ou lorsque ce sera le seul moyen d'éviter la diffusion de produits dangereux.

En cas d'urgence, toutes les parties concernées seront entendues, plus particulièrement les professionnels et les consommateurs.

Enfin, les mesures de prévention seront toujours proportionnées aux dangers présentés par les produits.

La seconde innovation du projet de loi est la création d'une commission de la sécurité des consommateurs.

Il nous a semblé nécessaire de compléter le dispositif d'intervention dont je viens de parler par la création d'un outil capable de mieux faire connaître les causes des accidents domestiques et d'impulser une politique de prévention efficace.

De tels outils existent déjà dans des pays comme les Etats-Unis d'Amérique ou la Grande-Bretagne. C'est pourquoi le Gouvernement propose la création d'une commission qui disposera de moyens importants.

Certes, les tenants de l'immobilisme ou du doute systématique ne manqueront pas de critiquer cette commission; ils ont d'ailleurs déjà commencé. Mais il faut bien voir qu'une telle commission n'est pas tant une institution supplémentaire qui alourdirait les procédures qu'un moyen d'assouplir les contrôles de l'Etat. Ce dernier, avec ses fonctions traditionnelles ne peut assumer toutes les responsabilités et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable. Aussi doit-il accepter que certaines commissions prennent partiellement en charge quelques-unes de ses attributions. S'agissant de la sécurité des produits, les mesures d'autorité relèvent de l'Etat. Mais avant de les prendre, il est de bonne politique de s'entourer d'avis et de conseils.

Certes, votre commission des affaires économiques et du Plan a très justement fait observer que la multiplication d'organismes qui ont pour mission de protéger le consommateur peut, à la limite, le dérouter. Je retiens cette objection, et, dans un premier temps, par le biais de l'information, je vais faire en sorte que chaque institution puisse être mieux connue afin que chacun s'y retrouve. Mais force est de reconnaître que la vie sociale est complexe et que les institutions sont, en conséquence, devenues, elles aussi, fort compliquées.

Conseiller sera l'une des fonctions de cette commission de la sécurité des consommateurs. Une autre de ses fonctions consistera à permettre aux professionnels et aux consommateurs de dialoguer sans passion au sein d'un organisme dont l'autorité et l'indépendance seront assurées par la loi.

Ce sera non pas un lieu d'affrontements, encore moins un forum, mais un lieu de travail où des personnes qualifiées, loin des frémissements de l'actualité, examineront les problèmes de sécurité qui leur seront soumis et proposeront aux pouvoirs publics des solutions de nature à porter remède aux anomalies qu'elles auront constatées.

Dialogue serein, recherche de solutions constructives dans le sens de l'intérêt général: telle sera la fonction essentielle de cette commission dont les spécialistes des problèmes du droit de la consommation et ceux de la sécurité attendent beaucoup.

Notre troisième préoccupation en rédigeant ce projet de loi a visé la compétitivité de notre industrie.

Il s'agit d'un sujet à l'ordre du jour. Pour ce qui me concerne, j'ai toujours dit aux professionnels qui se plaignaient de l'attitude des consommateurs: « Votre première fonction est d'être à l'écoute des besoins des consommateurs, à l'écoute de leur demande. »

Que réclament aujourd'hui ces derniers? Des produits utiles, fonctionnels, durables, à des prix compétitifs. Si les professionnels français ne peuvent répondre à ces besoins, les industries étrangères le feront. C'est en partie ce qui s'est passé depuis plusieurs années.

Les consommateurs réclament des produits sûrs. Il appartient aux entreprises françaises engagées dans une difficile confrontation internationale de s'adapter à cette situation et de mettre sur le marché des produits qui puissent sur tous les plans, notamment sur celui de la sécurité, supporter la comparaison avec les produits étrangers.

Certes, vous avez eu raison d'écrire dans votre rapport: « Il apparaît donc que le texte soumis à notre examen fera de la France une nation européenne très en avance en matière de protection de la sécurité des consommateurs. »

C'est effectivement le but que nous recherchons; mais loin d'imposer une charge supplémentaire aux entreprises, ce projet leur permettra d'être compétitives et de s'imposer sur les marchés nationaux et internationaux.

Depuis mon arrivée au ministère de la consommation, puis au secrétariat d'Etat, je cherche à rapprocher consommateurs et professionnels, pour le bien des uns et des autres ainsi que de notre économie nationale.

En vous demandant de voter ce projet de loi, j'ai la conviction profonde qu'un pas important sera franchi dans cette voie. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la présentation de textes visant à protéger et à informer les consommateurs a toujours recueilli l'assentiment du Sénat. C'est donc avec satisfaction que nous avons enregistré le dépôt d'un projet de loi « relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 ».

Ce projet vise trois objectifs: créer une obligation générale de sécurité pour tous les produits et services destinés à être mis sur le marché; instituer une commission de la sécurité des consommateurs; procéder à une toilette de la loi de 1905 « sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services ».

La commission des affaires économiques et du Plan a procédé à un examen approfondi de ce projet de loi, qui lui est apparu comme constituant un progrès non négligeable par rapport à l'arsenal, pourtant impressionnant, des textes existants et visant à protéger la santé et la sécurité du consommateur. Pour elle, on ne saurait transiger avec l'impératif de santé et de sécurité. Chaque enfant blessé, brûlé, intoxiqué par un produit dangereux interpelle la société tout entière, le Parlement en particulier.

Mais sous le prétexte de la santé et de la sécurité, il ne saurait être question de transgresser certaines normes fondamentales de notre droit, d'« attenter aux libertés », selon les termes mêmes du rapporteur de l'Assemblée nationale. Il ne saurait être question non plus de jeter le discrédit sur les produits français et d'instaurer un système de suspicion systématique, voire de « délation organisée », comme certains commentateurs en ont manifesté la crainte. Il ne saurait être question, enfin, de permettre à l'administration de s'immiscer systématiquement dans la gestion des entreprises en enserrant l'acte de production dans un réseau inextricable de normes, de règles ou de prescriptions diverses.

Grâce à la première lecture de ce texte devant l'Assemblée nationale, certaines de ces craintes ont été partiellement dissipées. Votre commission vous proposera, cependant, plusieurs amendements tendant à éclairer ces zones d'ombre. Ces amendements s'inspirent de trois idées clés.

Tout d'abord, en ce qui concerne la commission de la sécurité des consommateurs, il vous est proposé simultanément d'accroître les pouvoirs de cette commission et de préciser la procédure afin de protéger les droits légitimes de la défense. L'idée de votre commission des affaires économiques est simple: cette commission des consommateurs doit être un cénacle d'experts sereins et impartiaux, non, comme vous l'avez dit, madame le secrétaire d'Etat, un forum supplémentaire où s'opposeraient syndicats, associations de consommateurs, professionnels, représentants des ministères. Cette seconde hypothèse, portée en germe par le projet qui nous est soumis, constituerait, par ailleurs, une singularité choquante dans notre droit public économique.

La deuxième idée clé réside dans la recherche de l'efficacité pour l'application future de cette loi.

Cette recherche passe tout d'abord par la séparation en deux phases de toutes les procédures qui nous sont proposées. Dans une première phase, l'administration doit rechercher un accord avec le professionnel, dans une certaine discrétion. Dans une

seconde phase consécutive à l'échec éventuel de la première, l'administration ou la justice prend les mesures sévères qui s'imposent et organise un système complet et rigoureux d'information des consommateurs. Je rappelle que les situations d'urgence font l'objet d'un traitement particulier.

Cette recherche de l'efficacité passe, enfin, par un raccourcissement des délais d'action. Il serait, à proprement parler, inadmissible que l'inertie de l'administration ou les lenteurs de la justice contribuent à allonger hors de propos la durée de mesures aussi sévères que l'interdiction de commercialisation, la saisie ou la confiscation de produits. Certes, la responsabilité juridique de l'Etat serait engagée dans ce cas, mais nous savons tous que le professionnel concerné a le temps de faire faillite plusieurs fois avant que l'Etat condamné ne verse le montant des sommes dues.

La troisième idée clé repose sur le postulat suivant : les produits français ne sont pas obligatoirement dangereux, ce qui signifie, d'une manière plus précise, que le produit doit être considéré comme normal tant que la preuve contraire n'a pas été rapportée. Or, dans la philosophie du texte qui nous est soumis, la charge de la preuve est inversée : le produit est potentiellement dangereux tant que la preuve contraire n'a pas été fournie. Tout en conservant l'architecture du texte, nous vous proposerons donc des amendements en ce sens aux articles 2, 5 et 7.

Nous devons nous doter à terme d'une législation qui permette de protéger la santé des consommateurs, tout en préservant la souplesse nécessaire dans la gestion des entreprises.

Telles sont, monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les quelques observations liminaires que je souhaitais présenter au nom de la commission des affaires économiques.

Je voudrais, à cet instant du débat, remercier Mme le secrétaire d'Etat de l'aide juridique et technique qu'elle-même et ses services ont apportée à votre rapporteur. Les débats en commission m'ont également convaincu du fait que nous étions unanimement attachés à défendre la santé et la sécurité des consommateurs, attachement qui devrait être symbolisé par le vote de ce texte à une très large majorité.

Je souhaiterais, en dernier lieu, rendre un sincère hommage aux authentiques associations de consommateurs pour leur action symbolique, désintéressée et efficace. Ce texte leur doit beaucoup. Je formule le vœu que son adoption rende le dialogue entre les parties prenantes encore plus fructueux et plus régulier, les actions intempestives devant, de ce fait, rapidement disparaître. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Noé.

**M. Pierre Noé.** Madame le secrétaire d'Etat, le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui constitue — nul ne saurait le nier — une avancée considérable dans la protection du consommateur.

Veiller sur la qualité des produits, protéger la sécurité et la santé des consommateurs, telles sont, notamment, les tâches que s'est assigné votre secrétariat d'Etat, ainsi que vous avez bien voulu nous le rappeler voilà quelques instants. Pour y parvenir de façon plus satisfaisante, il lui fallait se doter d'un outil juridique mieux adapté. C'est le sens que nous donnons au projet de loi que nous discutons aujourd'hui et qui ne devrait pas manquer d'avoir sur la vie quotidienne du « citoyen-consommateur » un impact tout à fait positif.

Depuis le début du siècle marqué par la première grande loi en matière de sécurité des consommateurs, la société n'a cessé de se transformer, faisant une place de plus en plus large au phénomène de consommation.

On a dû faire appel à des textes spécifiques, à la jurisprudence et à une loi de portée plus générale, en 1978, pour tenter d'assurer la sécurité du consommateur contre les risques que lui font courir produits et services.

Pourtant, ces tentatives d'enrayer la montée des accidents domestiques — vous avez cité des statistiques tout à l'heure — se sont révélées parfaitement infructueuses. Le déséquilibre entre la situation des producteurs et celle des consommateurs n'a cessé de s'accroître en raison de la croissante complexité des produits et des services nouveaux.

Il était urgent que le législateur intervienne comme il l'a fait pour les rapports entre propriétaires et locataires, de manière à rééquilibrer le pouvoir économique du consommateur face à celui du producteur.

Comme la loi sur la démocratisation des enquêtes publiques que nous venons de voter et qui va donner aux citoyens, enfin réellement consultés, la possibilité, face aux décideurs, de s'exprimer sur les questions touchant directement à leur environnement et à leur cadre de vie, la nouvelle loi doit permettre au consommateur de faire entendre sa voix sur un sujet qui le concerne très directement et quotidiennement : la sécurité des produits.

En effet, le principe posé dès l'article 1<sup>er</sup>, à savoir qu'il existe à la charge de tous les opérateurs une obligation de sécurité pour tous les produits et services, constitue avec l'élargissement des procédures d'intervention et la création d'une commission de sécurité des consommateurs l'une des grandes novations du projet de loi.

L'on parle de l'obligation de sécurité. Encore un grand principe, un principe de plus seront tentés de dire certains ! Cette obligation témoigne, au contraire, de la volonté délibérée des pouvoirs publics de faire en sorte que la préoccupation de sécurité soit prise en compte le plus en amont possible au stade de la production. Elle constitue aussi le fondement de cette loi qui entend avant tout être axée sur la prévention et non essentiellement, comme c'était le cas de la loi de 1978, sur la répression.

« Les produits et les services doivent, dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas menacer la santé des personnes. »

Cet article suscite de notre part quelques réflexions. La première, et sans doute la plus importante, est qu'il constitue un gage de qualité pour les consommateurs puisque l'obligation de sécurité pèse non seulement sur les fabricants, mais aussi sur les importateurs et les commerçants. Ce sera donc l'ensemble des produits consommés en France qui sera concerné, ce qui mettra fin à une situation particulièrement inéquitable due aux lacunes des textes antérieurs qui ne soumettaient pas les importations aux mêmes obligations que les produits nationaux.

Bien entendu, qu'il s'agisse de productions françaises ou étrangères, tous les détournements volontaires d'usage n'engageront pas la responsabilité des fabricants ou des importateurs ; au cas par cas, les tribunaux seront conduits à déterminer si les conditions d'utilisation étaient normales, prévisibles ou non.

Dans ce contexte de crise économique, doit-on, sous prétexte de protection accrue du consommateur, prendre le risque de pénaliser un peu plus l'industrie française ?

Cette question, nous l'avons lue et entendue. Il faut y répondre sans esprit polémique et refuser d'opposer systématiquement les intérêts des professionnels et ceux des consommateurs.

Le consommateur qui effectue un achat est en droit d'attendre du produit toutes les garanties d'utilisation techniquement possibles. Or, force est de constater que tel n'est pas toujours le cas. Je ne multiplierai pas les exemples, bien sûr ; je ne citerai qu'un domaine qui touche une catégorie de population très nombreuse et très vulnérable, celui du jouet.

Des contrôles effectués au mois de décembre 1981 dans trois cents points de vente faisaient apparaître environ six cents anomalies : 15 p. 100 des jouets vendus sur le marché ne correspondaient pas aux normes obligatoires.

Si la recherche d'une plus grande sûreté dans les produits et services offerts est, à l'évidence, profitable avant tout à l'utilisateur, on ne saurait l'opposer à l'intérêt économique du fabricant. En effet, la reconquête des marchés et l'amélioration de notre commerce extérieur seront forcément facilitées par une politique de recherche de la qualité et de respect des normes de sécurité.

Ce projet de loi doit s'apprécier comme un atout précieux — tel est notre sentiment — pour la compétitivité de nos entreprises face à celles de nos partenaires européens ; les fabricants et prestataires de services notamment doivent refuser la facilité et la médiocrité, et être conscients que leur véritable intérêt est non pas opposé mais au contraire indissociable de celui, bien compris, des consommateurs.

Afin que l'obligation de sécurité prenne tout son sens et ait toute son efficacité, le projet de loi a dû prévoir pour les pouvoirs publics une gamme d'interventions plus large et plus souple.

L'article 2 prévoit la possibilité, pour le Gouvernement, d'interdire ou de réglementer par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la commission de la sécurité des consommateurs — il s'agit là d'une grande innovation sur laquelle je reviendrai dans ma conclusion — des produits ou prestations de services ne répondant pas à l'obligation de sécurité posée à l'article 1<sup>er</sup>.

La lourdeur de l'appareil répressif de la loi de 1978 a rendu, souvent, son application difficile, voire impossible. La réforme proposée élargit considérablement l'éventail des procédures d'intervention. L'Etat pourra toujours, en cas de « danger grave ou immédiat », suspendre la commercialisation d'un produit pendant un an ; mais le texte met aussi à la disposition du secrétaire d'Etat à la consommation ou des ministres concernés d'autres moyens d'action efficaces et plus légers : par exemple la possibilité de diffuser des mises en garde et des précautions d'emploi et d'ordonner le rappel des produits incriminés. Cette procédure de rappel présente l'avantage d'être mieux adaptée en ne condamnant pas l'ensemble du stock. Telle est notre appréciation.

Le ministre pourra, en outre, obliger le fabricant à subir des contrôles extérieurs.

Cette panoplie de mesures s'accompagne, enfin, de la création d'une commission de la sécurité des consommateurs, instituée auprès du secrétaire d'Etat chargé de la consommation. Composée notamment de consommateurs, de professionnels, de personnalités qualifiées, cet organisme à voix consultative sera chargé en particulier d'une surveillance permanente des produits dangereux.

Cette commission est une grande innovation. La loi de 1978 prévoyait bien l'existence de divers laboratoires et organismes techniques appelés à donner leur avis sur des questions précises, mais le projet de loi entend faire de la commission un organisme plus polyvalent, auquel l'on pourrait confier une mission plus générale.

Lieu de rencontre — nous l'avons dit — des professionnels et des consommateurs notamment, la commission devra permettre, pensons-nous, d'établir un dialogue serein et permanent entre les acteurs de la vie économique et sociale. Elle aura pour mission d'informer le public, de conseiller les pouvoirs publics sur toutes les questions de sécurité et de leur recommander les modifications législatives ou réglementaires souhaitables.

Cette commission nous paraît être un instrument essentiel pour l'instauration d'une véritable politique de gestion des risques.

Le groupe socialiste, qui souhaiterait voir adopter quelques amendements et sous-amendements qu'il présente et qu'il estime de nature à pouvoir améliorer la qualité du texte sans en mettre en cause l'esprit, soutiendra ce projet de loi qui répond parfaitement à son souci de « responsabilisation » des partenaires économiques intéressés à la consommation par la prise en compte d'un thème central. La sécurité nous concerne tous au plan individuel comme au plan collectif.

Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, telles sont les remarques essentielles que nous souhaitons formuler avant d'entamer la discussion des articles. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** Les modifications successives de l'ordre du jour font que notre collègue M. Gérard Elhers, rappelé dans son département pour une séance du conseil général, ne pourra présenter son intervention.

Mme Bidard va le remplacer et je lui donne la parole.

**Mme Danielle Bidard.** Monsieur le président, effectivement, notre collègue M. Gérard Elhers a dû partir. Je vais donc essayer de vous présenter ses arguments, avec la même conviction que celle dont il aurait fait preuve.

Des événements récents ont provoqué une grande émotion en France et dans certains pays voisins; ils survenaient après d'autres affaires non moins importantes. La vigilance de l'opinion publique, des associations de consommateurs et des syndicats de travailleurs a permis de mettre en évidence, année après année, que nombre de produits sont dangereux pour la sécurité et la santé des femmes et des hommes de notre pays.

Longue est la liste des interventions justifiées en matière de sécurité et de santé, recensées par la direction de la consommation et des fraudes. Je n'y insisterai pas; mon collègue M. Le Meur en a fort bien parlé lors du débat à l'Assemblée nationale.

Il n'est pas inutile de rappeler que, souvent, ces produits dangereux sont d'origine étrangère. L'enquête menée par l'institut national de la consommation, auquel je rends hommage une fois de plus, est révélatrice de ce point de vue. Il convient donc d'apprécier positivement les efforts engagés depuis deux ans par le Gouvernement en ce qui concerne le renforcement des moyens de contrôle à nos frontières, efforts qu'il faut absolument poursuivre.

Il est important de souligner à ce propos que, dans la plupart des cas, ces marchandises dangereuses, loin d'être détruites, repartent vers l'étranger, notamment vers le tiers monde, où elles trouvent tôt ou tard un accueil. Cette pratique particulièrement grave est le propre d'un certain nombre de grands pays et de sociétés multinationales. Il est donc à l'honneur du Gouvernement de la gauche de prévoir la possibilité d'interdire l'exportation de produits dangereux.

Quelques chiffres sont intéressants à rappeler: 1 600 000 actes médicaux dus à des accidents ou maladies causés par des produits de consommation, un coût social de 4 milliards de francs, 5 000 décès par an résultant d'accidents domestiques.

Ces chiffres nous imposent de définir les responsabilités fondamentales de ce gâchis humain, économique et social, ainsi que les mesures et moyens indispensables pour y remédier.

Bien qu'ayant de plus en plus souvent une parfaite connaissance des conditions dans lesquelles leurs produits seront utilisés, alors que les sciences et les techniques nouvelles permettent des enquêtes fines de marché, que le marketing, l'établissement de zones de chalandise, l'examen de toutes les conditions annexes assurent aux professionnels — et pratiquement à 100 p. 100 — la réussite des surfaces de vente envisagées, peu est fait pour assurer les sécurités supplémentaires adéquates.

L'étude parue dans « 50 millions de consommateurs », revue de l'institut national de la consommation, concernant le conditionnement des médicaments et les améliorations proposées, se heurtent à l'argument, émanant des grandes sociétés pharmaceutiques, d'un accroissement des coûts de fabrication.

Pourtant, aux Etats-Unis, où le mouvement des consommateurs a obtenu, par exemple, que l'aspirine soit conditionnée sous emballage plastique individuel, les accidents dus à ce médicament ont baissé de 70 p. 100.

En France également, sous la pression des associations et syndicats, des résultats ont été obtenus. Ces actions rencontrent un écho favorable auprès du Gouvernement, et il convient de l'en féliciter; cependant, ces résultats, à notre avis, restent encore trop partiels.

Il convient, là aussi, de changer radicalement de politique. Politique nouvelle reposant sur des critères de choix plus conformes à l'intérêt public, à la satisfaction des besoins et des aspirations des consommateurs, à leur exigence de sécurité et de qualité des produits.

Rentabilité nouvelle, intégrant notamment les coûts sociaux engendrés par les produits dangereux ou potentiellement dangereux, que ces coûts soient monétaires ou non, tant il est vrai que la vie humaine n'est pas quantifiable.

C'est pourquoi il était indispensable de remanier largement la législation et la réglementation existantes, étant donné que la loi de 1978 marquait la volonté du Gouvernement et de la majorité de l'époque de ne pas s'engager dans la voie d'un contrôle réel des produits commercialisés.

A cet égard, le projet de loi présenté par le Gouvernement, amélioré lors du débat à l'Assemblée nationale, marque un progrès important. La loi de 1905 est également complétée, notamment en ce qui concerne la saisie, y compris sur la voie publique, des produits impropres ou dangereux. Moyens nouveaux d'investigations approfondies, saisie de documents utiles, consultation de pièces administratives nécessaires, obligation pour le fabricant de procéder à la vérification de la conformité d'un produit avant sa mise sur le marché, tout cela nous semble très positif.

Egalement très positive est la création d'une commission de la sécurité des consommateurs. Nous souhaitons que sa composition soit étendue, que les possibilités de sa saisine soient multipliées et que les moyens d'investigation dont elle disposera soient renforcés.

J'aimerais insister, madame le secrétaire d'Etat, sur l'importance qu'il convient d'accorder aux syndicats, aux organismes élus qui ont montré, depuis toujours, un sens aigu de l'intérêt général, qualité essentielle pour préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes de notre pays.

Au cœur de la production, les salariés des entreprises sont les mieux placés, étant à la fois producteurs et futurs consommateurs, pour déceler les risques réels ou potentiels que recèlent les produits qu'ils confectionnent; ils sont également les mieux placés parce qu'ils ne sont pas liés par des critères de rentabilité au sens le plus étroit du terme. Chacun se doit de reconnaître que c'est tout le droit de la consommation qui souffre du fait que l'on n'a pas suffisamment fait appel à leur expérience et à leur connaissance de la production.

A l'heure où le Gouvernement et sa majorité apportent de nouveaux droits aux travailleurs et à leurs institutions, notamment aux comités d'entreprise et aux comités d'hygiène et de sécurité, et améliorent les conditions de travail, il serait dommageable pour tous que le secteur de la consommation passe à côté de riches potentialités ainsi offertes.

Après les modifications intéressantes apportées au texte par l'Assemblée nationale, notre groupe a déposé quelques amendements tendant à fortifier certains points du projet de loi, notamment à l'article 2 concernant le transport, le traitement, l'élimination ou le stockage des déchets de produits dangereux, pour permettre de régler les problèmes d'un bout à l'autre de la vie du produit.

A l'article 9, notre amendement a pour objet d'attirer l'attention sur un fait incontestable et notoire, à savoir que dans les textes de loi relatifs à la consommation le juge ne fait pratiquement jamais usage de la faculté qu'il a de prononcer les sanctions annexes. Cette situation est bien illustrée par le fait que l'article 44 de la « loi Royer » du 27 décembre 1973 sur la publicité mensongère, concernant la cessation de la publicité, la

diffusion d'annonces rectificatives, la fixation d'amendes allant jusqu'à 50 p. 100 des dépenses de la campagne publicitaire n'a, en règle générale, jamais été suivi d'effet depuis dix ans.

Concernant la saisine de la commission de la sécurité des consommateurs, nous pensons qu'il convient de l'élargir à l'Institut national de la consommation qui effectue des essais comparatifs, des études techniques, et reçoit directement le courrier des consommateurs.

Il devrait en aller de même des parlementaires, députés et sénateurs, ce qui donnerait à toute personne la possibilité de saisir la commission par le biais d'une procédure équivalente à celle du médiateur, conciliant ainsi la nécessaire participation de tous les consommateurs et un fonctionnement rationnel de la commission; cela permettrait d'éviter les problèmes que ne manquerait pas de poser l'amendement déposé par la commission des affaires économiques du Sénat et tendant à ouvrir à tout le monde la saisine.

Enfin, le rapport annuel de la commission de la sécurité des consommateurs devrait être adressé au Parlement et publié au *Journal officiel de la République française*, les ministres concernés et le secrétaire d'Etat à la consommation adressant, chacun pour sa part, à la commission un rapport annuel sur les mesures qu'ils ont prises à la suite des propositions et du rapport annuel de la commission de la sécurité des consommateurs. Il nous semble en effet très important que la commission puisse assurer la publicité de son rapport et de ses propositions.

Il est aussi important que son travail entraîne des décisions motivées de la part des ministres concernés.

Tout cela, au vu et au su de l'ensemble du pays, ne peut que créer les conditions les plus favorables à une meilleure prévention, à une plus grande sécurité et qualité des produits mis sur le marché.

Sous ces réserves, il reste l'essentiel, le projet de loi amendé par l'Assemblée nationale, dont nous débattons et qui présente un grand progrès, allant dans le sens des aspirations de la grande masse des Françaises et des Français.

Le vote positif du groupe communiste est un encouragement au Gouvernement et à vous-même, madame le secrétaire d'Etat, à poursuivre dans cette même voie. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je voudrais très rapidement répondre aux différents orateurs.

Tout d'abord, je me félicite — et nous devons nous en réjouir ensemble — du consensus qui s'est dégagé des différentes interventions. Tous ceux qui ont pris la parole sont convaincus que la sécurité nous concerne tous.

Je ne reviendrai ni sur l'intervention de M. Noé, ni sur celle de Mme Bidard. Ils ont, en définitive, exprimé peu de critiques sur le projet de loi, se réservant de déposer un certain nombre d'amendements et, lors de leur examen, je préciserai les positions du Gouvernement.

Je m'étendrai cependant un peu plus longuement sur l'intervention de M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. En effet, s'il s'est montré favorable à l'ensemble du projet de loi, au point de souhaiter son adoption par le Sénat, il a tout de même exprimé certaines inquiétudes que je voudrais contribuer à lever car elles ne me paraissent pas justifiées par le texte qui vous est soumis.

En effet, et vous l'avez dit fort justement, il ne faudrait en aucun cas que l'on puisse faire naître une sorte de suspicion, notamment envers les produits français. Bien évidemment, il n'en est rien. Il ne s'agit absolument pas de sous-estimer la qualité de nos produits et de susciter une suspicion quelconque.

Par ailleurs, il ne faudrait absolument pas porter atteinte aux libertés, libertés des professionnels en l'occurrence, en augmentant de façon inconsidérée les pouvoirs de l'administration.

Il est vrai qu'en matière de sécurité on est obligé de prévoir des mesures réglementaires préventives pour indiquer aux professionnels ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Nous allons essayer, grâce aux possibilités ouvertes par cette loi, de mettre au point des textes réglementaires qui, préventivement, éviteront que ne soient fabriqués et mis sur le marché des produits qui ne garantiraient pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Incontestablement, ces décrets vont accorder des pouvoirs préventifs que je souhaite importants.

De la même façon, il est normal qu'en matière de sécurité les agents de contrôle puissent intervenir et nous le prévoyons dans le texte de loi.

Tout cela se réalise dans des limites et dans des conditions qui respectent parfaitement, je crois pouvoir le dire, les libertés fondamentales, notamment celles des différents professionnels, qu'il s'agisse des fabricants, des distributeurs, des importateurs, bref de tous ceux qui contribuent à mettre un produit sur le marché, ainsi que de tous les prestataires de services.

Monsieur le rapporteur, vous avez exprimé une autre inquiétude, sur laquelle nous reviendrons, à propos de la composition de la commission de la sécurité des consommateurs. Je me suis exprimée sur ce point dans mon propos liminaire.

Cette commission doit être essentiellement composée de personnalités ou d'experts qui connaissent bien les problèmes de la sécurité, de la consommation et de la fabrication; elle ne doit pas avoir une tonalité politique; il ne s'agit pas d'un forum où les différentes catégories de la population pourraient s'exprimer en tant que catégories distinctes. La commission de la sécurité des consommateurs a un objectif que l'on peut qualifier de technique ou d'intérêt général, elle doit éclairer les pouvoirs publics en matière de sécurité, elle doit être consultée par ceux-ci préalablement aux décisions à prendre.

Mais il est important que cette commission soit composée de telle sorte que les points de vue des uns et des autres puissent s'y exprimer. Il faut veiller — et nous y reviendrons lorsque nous discuterons de l'article 12, qui concerne précisément sa composition — à ce qu'elle soit suffisamment bien composée pour qu'on n'ait pas à regretter de trop graves omissions.

Vous avez également souhaité, monsieur le rapporteur, que l'on n'instaura pas, dans ce projet de loi, des délais qui risqueraient de faire peser une sorte d'épée de Damoclès sur les professionnels en attendant que les diverses instances, administratives ou juridictionnelles, se soient prononcées sur le sort de leurs produits.

Il est vrai que, dans le domaine économique, le temps c'est de l'argent. Si l'on suspend la commercialisation d'un produit, si on le consigne, si on le saisit pendant très longtemps, il peut se détériorer et ne plus avoir aucune valeur marchande. Nous devons donc effectivement faire en sorte de ne pas allonger les procédures afin de ne pas provoquer un préjudice trop grave. Mais vous m'accorderez qu'il faut également que les mesures visant à la sécurité puissent être prises. Nous devons pouvoir parvenir à concilier ces deux impératifs également importants.

La question des délais, sur laquelle nous serons amenés à revenir lors de la discussion des articles, m'amènera à formuler une remarque supplémentaire. Raccourcir certains délais risque de nuire aux professionnels eux-mêmes car on va exiger d'eux de fournir des informations et de constituer des dossiers dans un temps très court. Nous en discuterons, si vous le voulez bien, ultérieurement.

Je voudrais enfin, sur un dernier point, lever vos inquiétudes. Vous redoutez, monsieur le rapporteur, que la combinaison des articles 2, 5 et 7 n'aboutisse à un renversement de la charge de la preuve pour les produits fabriqués en France, ce qui constituerait effectivement pour eux un lourd handicap par rapport aux produits importés.

Je dois tout de suite vous dire qu'il n'en est absolument rien. Il serait sans doute trop long de faire l'analyse mot à mot des articles 2, 5 et 7; mais que les choses soient claires: à aucun moment, dans aucun endroit du texte, nous n'avons eu l'intention d'instaurer un renversement de la charge de la preuve. Nous avons seulement prévu que tous les professionnels doivent pouvoir justifier, en toute circonstance, du respect de la réglementation. Mais ce n'est que dans la deuxième partie de la loi que l'on trouve cette obligation que nous faisons peser sur les professionnels et qui ne constitue en rien un renversement de la charge de la preuve. Je crois donc que vos inquiétudes sur ce point ne sont pas fondées.

Telles sont les questions sur lesquelles je souhaitais apporter rapidement quelques éclaircissements. Je pense que nous serons amenés, les uns ou les autres, à y revenir à l'occasion de la discussion des différents articles.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Mes chers collègues, il est douze heures vingt. Est-il opportun d'engager la discussion des articles? Je pose la question à la commission et au Gouvernement. (*Mme le secrétaire d'Etat fait un signe d'acquiescement.*)

**M. René Jager, rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. René Jager, rapporteur.** Monsieur le président, Mme le secrétaire d'Etat vient de donner son accord; je m'inclinerai donc.

Mais je voudrais, au nom de la commission et au nom du Sénat, protester de la façon la plus véhémement contre le découpage des discussions en séance. C'est un procédé inqualifiable.

J'aurais aimé, madame le secrétaire d'Etat, que, dans un sourire prolongé, (*Mme le secrétaire d'Etat sourit.*) nous poursuivions l'examen de ce texte dans la nuit, ainsi que cela avait été prévu. Or, on a retardé l'ouverture de la séance de ce matin de deux heures. La fin de cette discussion est donc fixée à demain matin; mais le débat de politique étrangère qui doit s'ouvrir cet après-midi peut se prolonger fort tard, ce qui nous renverrait encore une fois en fin de matinée.

Où allons-nous? Je me pose la question. Je crois que le travail que nous effectuons n'est pas sérieux.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, la situation que vous évoquez n'est imputable ni à la conférence des présidents ni, bien entendu, au Gouvernement. Ce report est dû au nombre des orateurs qui sont inscrits cet après-midi dans le débat de politique étrangère. La discussion du texte qui vous intéresse sera donc, en effet, découpée en deux parties.

Cela étant, nous passons à la discussion des articles.

#### CHAPITRE PREMIER

#### Mesures relatives à la sécurité des consommateurs.

#### Article 1<sup>er</sup>.

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — Les produits et les services doivent, dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas menacer la santé des personnes. »

Par amendement n° 1, M. Jager, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit cet article :

« Les professionnels mettent sur le marché des produits et des services qui présentent la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. René Jager, rapporteur.** La commission n'a pas voulu suivre l'Assemblée nationale pour la rédaction de cet article premier.

Celui-ci, tel qu'il nous est soumis, rassemble l'énoncé d'un principe fondamental — obligation générale de sécurité — et un certain nombre de clauses d'exonération. Or, cette liste des clauses d'exonération ne saurait être considérée comme limitative; la convention de Strasbourg de 1977 et le projet de directive communautaire en envisagent un bien plus grand nombre : exclusion des produits agricoles naturels et des produits artisanaux; notion d'utilisation dans l'usage; régime particulier pour des biens et services professionnels; limitations diverses dans le temps; notion de santé de l'utilisateur.

L'article premier de la présente loi pose donc un choix techniquement et juridiquement délicat : ou bien l'article premier est conservé dans sa philosophie, mais il faut l'amender au risque d'affaiblir la portée de l'obligation générale de sécurité ou bien cet article ne conserve que l'obligation générale, et il doit être assorti d'un article additionnel indiquant que des lois ultérieures préciseront les clauses d'exonération ou de limitation de responsabilité du fait des produits dangereux.

Dans la première hypothèse, l'article premier pourrait être ainsi rédigé : « Les produits et les services à usage non professionnel doivent, dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre, compte tenu de l'usage auquel ils sont destinés, et ne pas menacer la sécurité des personnes. »

Dans la deuxième hypothèse, l'article premier serait libellé comme suit : « Les professionnels mettent sur le marché des produits et des services qui présentent la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. » Il serait complété par un article additionnel ainsi conçu : « Des lois ultérieures détermineront les modalités de la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ne satisfaisant pas à l'obligation générale de sécurité prévue à l'article ci-dessus. »

Cette seconde version nous paraît plus conforme aux intentions du Gouvernement, qui entend précisément déposer un certain nombre de textes sur le bureau du Parlement — normes, responsabilité du fait des produits — pour lesquels cette obligation générale de sécurité servira de « chapeau », de dénominateur commun.

De surcroît, cette seconde version donnerait plus de souplesse aux tribunaux pour appliquer la loi. Comme vous l'avez indiqué, madame le secrétaire d'Etat, l'article 1<sup>er</sup> se borne, en effet, à rappeler l'obligation de sécurité mise à la charge des professionnels par la jurisprudence.

Enfin, cette seconde version n'est nullement basée sur le concept de faute — comme on a pu le dire — mais sur une réalité d'évidence : il est impossible juridiquement de considérer les produits et les services comme des sujets de droit; les objets inanimés n'ont, en effet, ni âme ni, *a fortiori*, de responsabilité juridique.

Telle est la portée de l'amendement que la commission vous propose et auquel elle a consacré un très long débat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** La commission des affaires économiques propose de rédiger ainsi l'article 1<sup>er</sup> : « Les professionnels mettent sur le marché des produits et des services qui présentent la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. »

Sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec la commission. Toutefois, je préfère la rédaction proposée par le Gouvernement et revue par l'Assemblée nationale.

Principalement, la rédaction proposée par votre commission supprime la référence aux « conditions normales ou prévisibles d'utilisation ». Cette précision, relative aux conditions d'utilisation, est pourtant utile car elle permet de mieux informer les professionnels sur l'étendue de l'obligation qui leur est faite.

Proposée, à l'origine, par le Gouvernement, cette précision a été maintenue par l'Assemblée nationale, qui en a simplement modifié la forme. La supprimer enlèverait de sa clarté au texte.

Je sais bien que certains juristes pensent que cette suppression ne modifie pas le sens profond de la phrase. Mais force est de constater que souvent les juristes, spécialistes donc, qui sont capables de donner à chaque mot sa portée exacte, ne sont pas compris par le grand public, par les fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer ces textes, etc. Il est donc parfois utile que, dans les textes de lois, on mette les points sur les « i », et c'est dans cet objectif que je souhaite maintenir la référence aux conditions normales ou prévisibles d'utilisation.

Je répète : on peut estimer que c'est superflu, qu'une telle notion est déjà incluse dans l'adverbe « légitimement »; mais je pense, pour ma part, que les choses doivent être dites plus clairement, car, je l'ai constaté bien souvent — et vous aussi sans doute, monsieur le rapporteur — les textes très ramassés, qui sont clairs pour le spécialiste, sont, en raison même de leur concision, obscurs pour ceux qui ne sont pas au fait de la question. Je me permets donc d'insister sur ce point. La rédaction, telle qu'elle résulte des travaux de l'Assemblée nationale, me paraît assez raisonnable.

Quant au principe de cet article, sur lequel vous n'émettez aucune critique, en créant une obligation générale de sécurité nous n'avons pas innové. En fait, déjà depuis plusieurs années, la jurisprudence l'avait prise en considération au fil de ses décisions. Nous inscrivons donc dans la loi une obligation qui avait déjà été dégagée par la jurisprudence.

Telles sont les remarques que je voulais formuler, monsieur le rapporteur. Dans sa lettre, votre amendement ne détruit pas le texte gouvernemental. Seulement, par souci de clarté, je souhaiterais que le Sénat maintienne la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** L'article 1<sup>er</sup> est donc ainsi rédigé.

#### Article additionnel.

**M. le président.** Par amendement n° 2, M. Jager, au nom de la commission, propose d'insérer après l'article 1<sup>er</sup> un article additionnel ainsi rédigé :

« Des lois ultérieures détermineront les modalités de la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ne satisfaisant pas à l'obligation générale de sécurité prévue à l'article ci-dessus. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. René Jager, rapporteur.** Cet amendement est la conséquence de l'amendement n° 1. Je pense qu'il ne soulève pas de difficultés, et que Mme le secrétaire d'Etat l'acceptera.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Dans la ligne de ce que j'ai dit à propos de l'amendement précédent, le Gouvernement ne peut pas être favorable à l'amendement n° 2.

J'ajouterai une raison supplémentaire, qui est indépendante de la position que j'ai prise sur l'amendement n° 1. En effet, l'amendement n° 2 prévoit que « des lois ultérieures détermineront les modalités de la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits... ».

Le renvoi à un texte législatif ultérieur constitue une déclaration d'intention qui n'a pas une réelle portée juridique. Je souhaite au contraire que le législateur prenne dès maintenant position. Le renvoi à un texte ultérieur n'est pas une procédure normale.

En outre, cet article additionnel est inopportun, parce qu'il traite de la responsabilité. Or, le texte dont nous discutons aujourd'hui n'aborde pas le problème de la responsabilité, il affirme simplement une obligation générale de sécurité, laissant à un second volet législatif le soin d'en prévoir les modalités.

Aujourd'hui, c'est volontairement que nous n'abordons pas le problème de la responsabilité qui demeure, par conséquent, soumise aux règles de droit commun du code civil. Cet article additionnel risque donc d'introduire plus de confusion que de clarté.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement est opposé à cet amendement.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, l'amendement est-il maintenu ?

**M. René Jager, rapporteur.** Madame le secrétaire d'Etat, j'ai entendu vos arguments, ils sont valables. Mais si nous proposons cet article additionnel, c'est précisément pour donner plus de force à l'article 1<sup>er</sup> que nous avons adopté.

S'agissant du problème de la responsabilité, je me permets de vous dire qu'il n'en est pas question dans notre article additionnel. Nous rejoignons, par conséquent, votre préoccupation. Je maintiens l'amendement n° 2.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi.

Nous en arrivons à l'article 2, qui fait l'objet de plusieurs amendements et dont la discussion risque d'être longue. Je vous propose donc, mes chers collègues, de suspendre la séance jusqu'à quinze heures.

**M. René Jager, rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. René Jager, rapporteur.** Monsieur le président, pardonnez-moi de me répéter, mais Mme le secrétaire d'Etat, mes collègues et moi-même aurions souhaité connaître l'heure à laquelle la discussion se poursuivra demain matin. Je sais que tout dépend de l'heure à laquelle le débat de la politique étrangère s'achèvera cette nuit. Cela vaut-il la peine de se déranger demain matin pour travailler seulement une demi-heure ? Telle est la question que je me pose. Cette attente est très gênante pour Mme le secrétaire d'Etat et nous-mêmes.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, tout dépend de l'heure à laquelle le débat de politique étrangère s'achèvera cette nuit, comme je vous l'ai déjà dit. Nous devons respecter, vous le savez, un délai de neuf heures entre deux séances, pour que notre personnel puisse travailler dans des conditions convenables.

La suite du débat est donc renvoyée à la séance de demain.

— 3 —

#### CANDIDATURES A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la nomination d'un de ses membres à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture — U. N. E. S. C. O. — et à la désignation de deux titulaires et de deux suppléants pour siéger au sein du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La commission des affaires culturelles a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Jacques Pelletier pour le premier organisme et pour le second celle de MM. Jean Sauvage et Adrien Gouteyron comme candidats titulaires et de MM. René Chazelle et Jacques Habert comme candidats suppléants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Alain Poher.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

#### NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle que la commission des affaires culturelles a présenté des candidatures pour deux organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition pendant le délai prévu à l'article 9 du règlement.

Ces candidatures sont donc ratifiées.

En conséquence : M. Jacques Pelletier est proclamé membre de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.) ; MM. Jean Sauvage et Adrien Gouteyron, comme membres titulaires, et MM. René Chazelle et Jacques Habert, comme membres suppléants, sont proposés à la nomination du Gouvernement pour représenter le Sénat au sein du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

— 5 —

#### POLITIQUE ETRANGERE

##### Débat sur une déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la politique étrangère. La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, mes premiers mots seront pour remercier, au nom du Gouvernement, la Haute Assemblée d'avoir bien voulu, en dépit d'un ordre du jour très chargé — le Gouvernement connaît sa responsabilité en la matière — accepter ce débat de politique étrangère.

Certes, la commission des affaires étrangères — je l'en remercie — veut bien me recevoir de temps à autre et me permettre d'expliquer les principaux éléments de cette politique. Certes et surtout, le Président de la République, qui est le responsable suprême de notre politique étrangère, notre politique de souveraineté, a souvent l'occasion de s'en expliquer au peuple français et à l'étranger. Je rappellerai le discours qu'il a prononcé au Bundestag le 20 janvier, l'intervention qu'il a récemment faite à la faveur de la réunion de l'O. C. D. E., l'organisation de coopération et de développement économiques, le 9 mai ; je signalerai que, dans quelques jours, lorsque l'Alliance atlantique se réunira à Paris, il interviendra de nouveau.

Néanmoins, il me paraît bon que le Parlement, les élus du peuple puissent parfois discuter publiquement de notre politique étrangère. La raison principale en est qu'il n'y a pas de politique étrangère, mais qu'il existe une dimension extérieure, une vision extérieure de la politique de la France. Il est donc normal que cet aspect des choses soit examiné comme les autres, en même temps que les autres, par ceux qui en ont le contrôle.

C'est pourquoi, monsieur le président, avec votre permission, j'articulerai cette intervention du Gouvernement en fonction des soucis dominants que doit avoir le Gouvernement et qu'a le peuple français à l'heure actuelle, à savoir la crise économique et ses très douloureuses conséquences pour notre société et pour bien d'autres, le déséquilibre des forces et les conflits dans le tiers monde, qui, trop souvent maintenant, s'enkystent et enferment des peuples dans des situations qui deviennent intolérables.

La crise, l'absence de croissance, le chômage qui en résulte pour nous — deux millions de Français, dont 45 p. 100 sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans — les politiques qui s'imposent à nous et dont le Président de la République a dit qu'elles n'avaient pas d'alternative possible, ces politiques de rigueur budgétaire, de rigueur fiscale, de rigueur salariale, ce n'est pas moi qui vais en traiter devant vous — le Gouvernement l'a fait par des bouches plus autorisées que la mienne — mais je voudrais vous en montrer les aspects extérieurs, les aspects qui contraignent notre politique étrangère, car la rigueur budgétaire diminue nos moyens d'action, l'endettement dans lequel nous sommes actuellement limite nos possibilités de nouvelles ouvertures de crédits et, parfois, atrophie nos possibilités d'action, mais aussi les priorités que cela nous impose. Citons l'expression de « balance extérieure » et vous verrez combien cela constitue une priorité pour nous. C'est dire que, bien entendu, comme ministre chargé des relations extérieures, je travaille en étroite conjonction avec mes collègues de l'économie, des finances et

du budget, du commerce extérieur et avec les ministres de la production, c'est-à-dire les ministres de l'industrie et de l'agriculture.

Cette crise est, nous le savons, mondiale. Dans certains pays, une véritable récession a diminué les moyens d'action, les moyens d'importation. Au mieux, dans d'autres, la stagnation crée des réflexes de protectionnisme, des réflexes d'isolement, des réflexes dangereux pour le commerce mondial.

Mais, surtout, disons-le de manière simple, le pouvoir d'achat du monde a diminué en même temps que le nôtre cessait d'augmenter, voire diminuait. Et cela se place dans un désordre très grave de l'économie du monde.

Le monde ordonné ou qui commençait à s'ordonner après guerre a été envahi par la jungle. Partout le désordre est devenu, je n'ose pas dire la règle, mais l'habitude : désordre monétaire — que l'on pense aux rapidités des fluctuations des taux de change — désordre financier : 1 000 milliards de dollars circulent entre les banques sous forme d'eurocrédits ou autres et échappent au contrôle et parfois même à la connaissance des systèmes centraux. L'endettement a atteint, dans le monde, des proportions qui étaient inimaginables ; les taux d'intérêt sont trop élevés en valeur réelle, conséquence et cause de déficits budgétaires croissants.

L'inflation a souvent été dénoncée dans les pays alors que, dans le même temps, se produit un effet déflationniste au niveau mondial et que les liquidités deviennent moins importantes. Les échanges eux-mêmes sont frappés par le désordre. Que l'on pense aux fluctuations rapides des prix des matières premières et aux conséquences qui en résultent pour tout pays qui veut essayer de prévoir son avenir, qu'il le fasse par le biais des forces du marché ou au niveau gouvernemental, quand il ne peut en aucune manière prévoir ni le coût de ses importations vitales ni la recette à tirer de ses exportations principales.

Nous sommes dans un monde économique devenu erratique, aberrant et — puis-je le dire ? — aboulique.

Dans ce désordre, il faut gérer l'économie d'un pays comme la France. Ce n'est pas chose aisée et ceux qui, dans l'opposition, ont eu autrefois la responsabilité le savent aussi bien que ceux de la majorité qui l'assument maintenant. Cette gestion, nous n'allons pas la laisser aux seules forces du marché, car nous savons que dans une période de crise et de difficultés, le jeu des forces du marché amènerait à fortifier les forts et à affaiblir les faibles. C'est peut-être la loi qui s'applique dans la jungle et malheureusement, cette loi s'applique aussi sur le plan économique.

Comment en traiter en France même ? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'ensemble du Gouvernement qui répond à cette question et il ne m'appartient pas d'exposer d'une manière moins autorisée que le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et du budget et les ministres de la production quelle est notre politique.

Cependant, je voudrais examiner avec vous comment cette politique se fait en conjonction avec les autres pays, car nul ne peut imaginer que nous agissions autrement qu'en conjonction avec les autres pays. Nous ne sommes plus, mesdames, messieurs les sénateurs, dans les années où la France pouvait rêver de l'isolement. Dans ce temps même, cela aurait été d'après moi une erreur mais, actuellement, n'oublions pas ce que représentent les marchés extérieurs pour notre économie.

Le commerce extérieur représente plus de 20 p. 100 de notre produit national brut en termes de nos importations et plus de 20 p. 100 en termes de nos exportations. Oui, c'est près de 40 p. 100 de notre produit intérieur brut qui relèvent de notre commerce extérieur.

Les deux tiers de notre industrie aéronautique vivent de l'exportation. La moitié de nos fabrications de matériels de travaux publics, de matériels électrotechniques, un tiers de la production de notre matériel ferroviaire vont à l'exportation et certains de nos services qui participent à la vie économique de la France dépendent entièrement du commerce avec l'étranger.

La France ne peut vivre que dans le cadre international, en acceptant les contraintes, même si elles sont parfois gênantes, contradictoires avec certains de nos espoirs et certaines de nos motivations. Non seulement cela résulte de nos engagements internationaux, et la France n'est pas un pays à les violer, mais cela est de notre intérêt.

Que serait une France réduite à l'hexagone ? Quels sacrifices devraient d'abord être payés par notre population, à tous les niveaux, si une telle politique nous y menait ? Nous devons donc agir dans le cadre des solidarités de fait et de droit qui ont été créées depuis des années, depuis des décennies dans le cadre des solidarités multiples au milieu desquelles nous vivons.

La plus importante par le champ qu'elle couvre, mais également par les possibilités qu'elle ouvre, nous lie à nos partenaires de la Communauté économique européenne. Hommage soit rendu à ceux qui, à Messine, alors que le commerce extérieur ne repré-

sentait en proportion que la moitié de ce qu'il est aujourd'hui par rapport à notre produit national brut, ont vu que l'avenir de la France, que l'indépendance de la France comportaient la possibilité de recourir à la dimension européenne.

Cette Communauté — il est vrai — est vieillie, elle est insuffisante — je vais y revenir — mais elle est ! Elle représente une partie de notre existence ; elle représente une des chances de notre avenir. Il faut donc, d'abord, la sauver, l'ajuster.

Quand on dit Communauté, on pense tout de suite à la politique agricole commune, la seule politique véritablement construite. Rappelons d'un chiffre ce qu'elle représente pour la France : 48 p. 100 de la production agricole française sont exportés. Le chiffre se passe de tout commentaire.

Le marché intérieur communautaire est pour nous d'une importance fondamentale puisque nous y faisons un peu plus de 50 p. 100 de notre commerce extérieur. De nouveau ce chiffre se passe de commentaire : 700 milliards de francs sur les 1 450 milliards de francs de notre commerce extérieur, importations et exportations incluses, se font à l'intérieur de la Communauté.

Il faut donc tout d'abord libérer ce commerce intérieur communautaire de ses contraintes. Elles sont encore nombreuses et, sur ce plan, l'imagination de nos partenaires, en grande partie par une activité et un dynamisme plus grands de leurs entreprises que des nôtres, a comporté des formes de protectionnisme rampant qu'il faut débusquer.

On a parlé des normes, mais c'est un fait, bien d'autres formes de protectionnisme doivent être également démasquées et combattues. Pour la France, il convient alors de pénétrer au mieux ce marché communautaire. Je parle devant des responsables parlementaires élus, et je dois dire que, sur ce plan, un effort considérable doit être fait.

Dans le domaine du commerce courant, les entreprises françaises ne sont pas à la dimension de nos ambitions. L'équilibre du commerce extérieur ne se fait pas par les grands contrats, il se fait d'abord par le commerce courant, les grands contrats y ajoutant les marges que nous pouvons souhaiter.

Est-il normal, est-il acceptable que le taux de couverture du commerce extérieur français avec les Pays-Bas soit de 65 p. 100, autrement dit, que nous importions beaucoup plus que nous exportons ? Est-il normal que notre déficit à l'égard de l'Allemagne soit actuellement de 40 milliards de francs, représentant 40 p. 100 du total de notre déficit commercial total ? Il y a là un effort considérable à faire.

Pour la Communauté dans son ensemble, il convient de pratiquer une politique que je n'hésiterai pas à qualifier de reconquête du marché intérieur communautaire. Cela comporte la définition d'une politique commerciale extérieure résolue et claire dans la lutte contre les protectionnismes de nos partenaires industriels — je pense naturellement aux protections de l'espace japonais et de l'espace américain — dans le contrôle de certaines mesures de dumping qui sont particulièrement graves quand on aborde le domaine agricole, dans la protection — le mot ne me gêne pas — de certaines industries naissantes que nous souhaitons voir se développer à l'intérieur des marchés de la Communauté, avant d'en prévoir l'expansion au niveau mondial.

Notre identité extérieure européenne exige qu'un effort considérable soit fait dans la consolidation du marché intérieur de la Communauté en lui-même et à l'égard de l'extérieur.

Mais il faut aller au-delà de cette communauté marchande. L'existence de ce grand espace économique qui est le premier marché commercial du monde doit permettre des constructions communes plus ambitieuses et plus audacieuses. Certaines ont déjà été élaborées de façon pragmatique : peut-on les favoriser de manière plus systématique ?

La coopération industrielle, ainsi encouragée au niveau de la Communauté entre Européens, peut-elle contribuer à cette renaissance industrielle que le Président de la République, le Gouvernement mais aussi, disons-le, l'ensemble du peuple français appellent de leurs vœux ? Il ne convient pas d'agir de manière dirigiste, mais, par une réflexion au niveau de la puissance publique, d'examiner les secteurs où nous avons été distancés par les grands ensembles concurrents japonais et américains : robotique, informatique, formes d'électronique avancée. Il s'agit au niveau européen de promouvoir la recherche — et en particulier la recherche dont la rentabilité n'est pas immédiate — d'examiner comment l'investissement à réaliser, dans les conditions prévues par chacun de nos marchés, peut être encouragé, voire éventuellement protégé et, en tout cas, défendu à l'égard de l'extérieur contre des opérations menées à l'étranger, à la fois par la Communauté et par chacun des pays.

Cet encouragement doit aller à la production conjointe, voire commune, mais également à la conjonction, si ce n'est à l'unité, d'actions commerciales à l'extérieur. Dans bien des cas, la coopération européenne comportera une conjugaison des actions commerciales vers l'extérieur.

Dans cet élargissement de l'ambition de la Communauté se placent naturellement des éléments d'ordre monétaire ; j'aurai l'occasion, dans un moment, d'évoquer de nouveau le désordre des taux de change, le désordre monétaire. Sauvegardons les possibilités que le système monétaire européen nous a données : accepter quelques disciplines communes et permettre surtout une prévisibilité dans les taux de change pour des échanges commerciaux qui représentent, je le rappelle, la moitié de notre commerce extérieur.

Utilisons aussi cet ECU comme moyen extérieur d'action dans la négociation, et peut-être parfois dans l'expression de notre action financière. Dans une période de crise aussi sérieuse que celle que nous connaissons actuellement, il ne serait pas acceptable qu'une ambition aussi grande que celle de la Communauté européenne s'exprime uniquement en termes économiques, voire commerciaux.

La préoccupation sociale doit donc être claire pour tous, à l'extérieur comme à l'intérieur. J'ai dit tout à l'heure que 45 p. 100 des chômeurs étaient des jeunes. Il convient que les moyens existant dans la Communauté — et ils ne sont pas négligeables — puissent être mieux utilisés. Ils représenteraient alors une possibilité significative d'actions nouvelles. Celles-ci devraient être consacrées en priorité à des programmes qui intéressent les jeunes, en particulier à des programmes de formation.

Nous devons voir aussi comment la condition des travailleurs dans l'entreprise peut être améliorée, grâce à l'harmonisation à l'échelon européen. L'Europe peut s'exprimer, là aussi, collectivement.

Il est bon, de même que cela se produit à l'échelon national, que la puissance publique puisse être présente en face de l'entreprise. Or ce n'est pas le cas à l'heure actuelle lorsque les entreprises travaillent sous une forme multinationale à l'échelon de l'Europe.

Nous n'accepterons pas que la stratégie économique soit laissée à ces seules entreprises. Leur logique — elles ne sont d'ailleurs pas critiquables en la matière — que nous voyons s'exprimer dans certains pays de la Communauté, veut que la reprise économique, le contrôle de l'appareil économique puissent être acquis aux dépens de l'emploi. Il suffit de rappeler les 14 p. 100 — chiffre redoutable — de chômeurs parmi la masse des travailleurs de l'Angleterre : c'est payer d'un prix très lourd une amélioration du taux d'inflation.

Cela comporte à tout moment, vous le voyez, l'intervention politique dans la détermination des orientations ainsi, naturellement, que dans le contrôle des actions au plan communautaire : intervention politique par les gouvernements au sein d'un conseil des ministres qui devrait être rendu un peu moins inefficace qu'il ne l'est actuellement, intervention politique dans un ordre démocratique relevant de l'élection, je veux parler de l'assemblée des Communautés européennes.

Un effort considérable doit être fait. Mesdames, messieurs les sénateurs — je ferai la même proposition à l'Assemblée nationale lorsque s'y déroulera, dans quinze jours, un débat de politique étrangère — permettez-moi de vous inviter à une réflexion sur ce que connaît et surtout sur ce que ne connaît pas le Parlement d'un pays comme le nôtre des activités européennes. Elles s'imposent à nous tous et, cependant, le contrôle démocratique en échappe largement aux élus. En effet, elles sont soumises à l'examen de l'Assemblée des Communautés européennes dont les pouvoirs sont, par nécessité, limités, alors que là où les pouvoirs des parlementaires sont complets, ce contrôle ne se fait pas.

Il faut donc relancer la Communauté. Nous en avons besoin. Ce n'est pas une inspiration idéologique ou mythique qui m'amène à le dire. Nous avons besoin de cette dimension pour permettre le développement de nouvelles activités, pour consolider celles qui ont été développées autrefois, pour être entendus ailleurs.

De même qu'à Messine ceux qui avaient vu le début de la coopération entre Européens au sein de la Communauté du charbon et de l'acier avaient décidé de définir quelques principes, avaient arrêté la procédure qui permit ensuite, deux ans plus tard, d'aboutir à un traité, de même aujourd'hui — j'espère que cela se produira à Stuttgart lors du sommet européen prévu le 17 juin — nous devons tenter de définir ces principes, d'arrêter ces procédures et, bien entendu, dans cet examen de l'avenir, accepter de corriger les errements et régler les dérèglements.

Or ces dérèglements ne sont pas minces. Les montants compensatoires monétaires constituent une aberration qui était à peine imaginable pour toute personne sensée vivant dans un système d'économie de marché. Nous voilà dans une situation où les produits agricoles allemands sont payés systématiquement 14 p. 100 de plus que les produits agricoles français, en fonction d'une règle extraordinaire, heureusement. Transposez-la à d'autres produits et vous verrez à quelles aberrations nous pourrions aboutir.

Il convient de régler les dérèglements qui existent dans le domaine budgétaire. Nos ressources sont plafonnées et cela risque de paralyser le jeu de règlements qui, cependant, sont contraignants. Certaines dispositions redistributives qui avaient été prévues dans le budget et qui, pendant des années, se sont révélées très utiles sont maintenant totalement folles. Puis-je signaler que le solde net — c'est-à-dire la différence entre les paiements effectués par un pays et les sommes versées par la Communauté à ce même pays — de l'Italie a doublé en un an, celui de la Grèce a été multiplié par quatre, celui du Royaume-Uni a, lui aussi, doublé, mais dans le sens contraire ? C'est ainsi que ce pays aura reçu, en 1982, 14 milliards de francs de moins qu'il n'a payé. Certes, la règle a été acceptée et elle doit être appliquée par notre partenaire britannique tant qu'elle ne sera pas modifiée. Mais reconnaissons que cette règle a fait son temps.

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Il faut donc faire le point et, bien entendu, voir comment se comporteront ces pays du sud-ouest de l'Europe dont nous avons besoin politiquement, dont la France a plus que d'autres besoin, leurs ambitions et leurs difficultés étant les mêmes que les nôtres. Notre poids dans la Communauté sera singulièrement accru quand l'Espagne, à nos côtés, défendra les mêmes thèses et sera, avec nous, mieux entendue des pays du Nord. Mais il faut voir comment cela est possible. Cela implique que des problèmes que nos partenaires du Nord n'ont pas cessé de bloquer et de refuser d'aborder seront traités. Je veux parler des problèmes relatifs aux ressources propres, au règlement en matière de fruits et légumes — y compris le vin — et à notre politique commerciale extérieure, en particulier dans le domaine agricole. Faute de régler ces problèmes, rien n'est possible en matière d'élargissement.

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Or, l'élargissement est souhaitable à une date aussi rapprochée que possible. Que nos partenaires du Nord prennent enfin leurs responsabilités ! Cela fait partie des défis que nous devons et que nous allons lancer à la Communauté.

Tout cela est difficile, pénible. Demandez à mon collègue le ministre délégué chargé des affaires européennes combien ardues sont les négociations. Mais, pour nous, tout cela est indispensable. Nous avons besoin de cette dimension européenne, c'est un élément d'indépendance pour chacun de nos pays, chacune de nos économies. La présidence française, qui s'exercera pendant la première moitié de l'année prochaine, devra montrer son efficacité, l'élection européenne constituant, en quelque sorte, le moyen de juger à la mi-juin 1984.

Du point de vue de notre politique extérieure — c'est pourquoi j'ai commencé par là, monsieur le président — notre entente avec l'Allemagne est fondamentale parce que, historiquement, la Communauté est née de la volonté de permettre ce rapprochement, mais également parce que l'Europe est aussi nécessaire à l'Allemagne qu'à la France. Cette Allemagne, dans l'équilibre nouveau d'après-guerre, a besoin d'être ancrée définitivement en Europe.

Notre entente, heureusement, est excellente. Elle n'a cessé de se développer à travers les majorités changeantes de nos deux pays. Nous avons connu, les 16 et 17 mai dernier, le meilleur sommet que notre Gouvernement ait pu expérimenter. Nous avons constaté à Williamsburg, il y a quelques jours, une parfaite coordination et conjonction d'action entre le chancelier de la République fédérale et le Président de la République, par sympathie, certes, mais bien plus encore parce que le tissu de nos relations est devenu très serré et parce que nos intérêts, surtout lorsque nous faisons face au reste du monde, que ce soit le monde de l'Ouest ou le monde de l'Est, ou encore celui du Sud, sont singulièrement proches, même si nos inspirations philosophiques, conceptuelles peuvent être différentes.

Cette entente avec les Allemands est donc pour nous un élément fondamental, ce qui ne nous empêche naturellement pas d'attacher beaucoup d'importance à nos rapports avec les autres pays de la Communauté.

Je viens, monsieur le président, d'évoquer longuement nos relations économiques dans la Communauté. Il n'aurait pas été raisonnable de ne pas leur donner leur place, compte tenu de ce qu'elles représentent dans la réalité.

Mais n'oublions pas les rapports avec les autres pays : avec les Etats-Unis et le Japon, que j'ai déjà évoqués — trop rapidement d'ailleurs — avec l'Europe de l'Est aussi, sur lesquels je voudrais m'arrêter quelques minutes. Non pas que le commerce avec l'Europe de l'Est soit déterminant dans notre vie économique ! L'ensemble de l'exportation française vers l'Europe de l'Est représente 3,5 p. 100 du total, c'est-à-dire 80 p. 100 de notre exportation vers la Suisse, 40 p. 100 de notre exportation vers les Pays-Bas, un quart de notre exportation vers la Bel-

gique et le Luxembourg. Oui, l'exportation vers la Belgique et le Luxembourg est quatre fois plus importante que l'exportation vers l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est ! (*Sourires sur les travées de l'U. D. C. P.*)

Néanmoins, cette exportation et cet échange sont importants en eux-mêmes, car ils portent parfois sur des secteurs de développement avancé ou sur des secteurs dans lesquels notre rapport avec l'Europe de l'Est est un élément de notre indépendance vis-à-vis de l'ensemble du monde et parfois même du tiers monde. Mais ils sont également importants pour des raisons politiques, que je reprendrai un peu plus tard dans cet exposé, et pour des raisons de principe, à savoir que la France, dans ces domaines, n'accepte pas que sa liberté d'action puisse être entravée par qui que ce soit. Elle décidera, et elle décidera seule, de ce qui lui paraît convenable et utile ! Néanmoins, nous sommes prêts à accepter des contraintes, lorsque la sécurité est en jeu.

Nous sommes donc engagés avec nos partenaires dans un système qui nous permet de vérifier les exportations qui pourraient avoir pour conséquence de renforcer le potentiel militaire du pacte de Varsovie. Nous sommes prêts à discuter sur le plan statistique de l'évolution des relations, mais je tiens à le redire devant la Haute Assemblée : nous rejeterons toute forme de contrôle, toute création d'institution quelle qu'elle soit qui mettrait notre rapport économique avec l'Europe de l'Est sous surveillance, *a fortiori* sous contrainte. Nous n'accepterons pas une O. T. A. N. économique ou un Comecon de l'Ouest. Qu'on se le tienne pour dit !

Je constate d'ailleurs que nos partenaires européens en sont parfaitement convaincus. Les déplaisants incidents qui ont suivi l'imposition d'un embargo à propos du gazoduc soviétique vers l'Europe ont éclairé tous nos partenaires, et vous remarquerez que tous ont été d'accord pour éviter qu'à Williamsburg cette affaire ne devienne un sujet de controverse. Contrairement à ce que l'on attendait quelques semaines plus tôt, le sujet a été à peine évoqué, et d'une manière purement narrative.

Je viens de parler de Williamsburg. La discussion y a porté, vous le savez, sur l'ensemble de la situation de l'économie du monde. La déclaration qui a été adoptée à ce sujet est d'ailleurs intitulée : « Déclaration sur la reprise économique ».

Cette déclaration nous suffit-elle ? Non ! Cette déclaration nous a-t-elle paru satisfaisante, meilleure que nous l'espérons ? Oui ! Mais rappelons qu'un sommet comme celui-ci n'était pas un lieu de décision. La France n'accepterait pas que soit établi un directoire permettant à un groupe de pays, parmi lesquels l'un est plus lourd que les autres, de décider, de diriger.

En revanche, nous avons été heureux de trouver une formule qui permette aux sept responsables de sept grands pays industriels de se rencontrer, de mieux se connaître, de comprendre les contraintes et les motivations qui les inspirent, d'apercevoir les possibilités d'actions communes ou, en tout cas, les précautions à prendre pour éviter l'incompatibilité entre ces actions, qui seront décidées ailleurs, là où il convient, à l'échelon national, parfois dans des secteurs déterminés, dans les organisations internationales qui ont été créées à cet effet, mais, en aucun cas, dans ce lieu occasionnel de rencontres que l'on appelle le « sommet ».

A Williamsburg, les conversations ont été directes, très franches. Aucun sujet n'a été écarté de la discussion, aucune tentative n'a été faite pour parvenir à des conclusions communes, là où il n'y avait pas matière à conclusion commune, par exemple sur le commerce Est-Ouest et — je viens de le dire — sur son contrôle.

Nous avons été agréablement surpris qu'il fût possible d'aborder les sujets dans leur réalité fondamentale. Lorsqu'on a parlé de la crise, on a évoqué la reprise, et parlant de cette dernière, nous ne nous sommes pas contentés de féliciter les Américains des signes non négligeables qui se manifestent chez eux ; nous avons parlé de la reprise globale. Nos partenaires européens ont, comme nous, marqué de la prudence à l'égard de la confiance que les Américains voulaient nous inciter à avoir quant à la certitude de l'extension de la reprise localisée américaine vers l'ensemble du monde. Nous avons reconnu que cette reprise n'avait de valeur que globale et j'ai noté avec beaucoup d'intérêt, dans une interview du président des Etats-Unis, publiée hier dans un grand journal français, que lui-même reprend l'idée que cette reprise doit s'étendre à tous les pays, y compris ceux du tiers monde.

Examinant les causes des difficultés actuelles, nous avons, certes, parlé de l'inflation. Comment ne pas le faire ? C'est un élément important, mais nous avons évoqué les autres paramètres économiques qui comptent : les taux d'intérêt, les déficits budgétaires.

Les critiques portées à l'encontre de nos amis américains n'ont pas été exprimées d'une seule voix — vous le savez déjà et je vous le confirme. Nous avons reconnu que le chômage constituait un problème déterminant pour nos sociétés.

Citant de nouveau cette interview du président Reagan publiée hier soir, je note qu'il a — et c'est inhabituel dans la bouche des officiels américains — fait le lien qui convient entre social et économique. D'où la nécessité d'investissements productifs d'emplois marquée très clairement à Williamsburg.

Nous avons — et les Français n'ont même pas été les premiers à parler de ce sujet, quoiqu'ils l'aient beaucoup évoqué, eux aussi — insisté sur la gravité, pour la situation économique, de l'instabilité des taux de change, du niveau d'un dollar devenu monnaie de réserve, monnaie de refuge. Cela a pu déplaire à certains, mais a été enregistré ; d'où la notation relative à une intervention coordonnée sur les marchés des changes, d'où la reconnaissance du rôle d'une conférence monétaire internationale, selon la démarche même qu'avait proposée M. le Président de la République, qui, certes, ne tend pas à renouveler Bretton Woods, mais à réfléchir à la possibilité de créer un ordre monétaire. Il faut agir maintenant en vue d'un progrès qui permettrait la tenue de cette conférence monétaire internationale. C'est dire que le dialogue a été satisfaisant.

Les résultats, en revanche, nous paraissent insuffisants. Notables là où je viens de les relever, ils sont très timides, prudents quand il s'agit de la reprise, et ils sont surtout, à notre avis, tout à fait insuffisants dans la référence au tiers monde.

Certes, on a reconnu à Williamsburg, comme il convenait, que les pays du tiers monde étaient frappés durement. On a rendu hommage à la modération de ces pays quand ils se réunissent dans le cadre des pays non alignés, à La Nouvelle-Delhi, ou dans la préparation de la réunion de la C.N.U.C.E.D. — conférence des Nations unies pour le commerce et le développement — à Buenos Aires. On a affirmé la nécessité de restaurer une croissance économique dans cette partie du monde, mais au-delà de cette reconnaissance — qui pourrait la nier ? — au-delà de ces vœux pieux, nous ne trouvons rien sur le développement des ressources énergétiques, sur le problème fondamental des matières premières ; nous trouvons fort peu de réflexions sur les ressources qui seront nécessaires pour la survie de certains pays et pour le développement de tout le tiers monde, développement qui est cependant essentiel pour eux et si important pour nous.

La position de la France — vous le savez — va plus loin. Tout le monde la connaît, elle a été affirmée sans cesse depuis Cancun jusqu'à la récente réunion de gouvernements amis à Paris.

La reprise, pour nous, comporte une participation active du tiers monde. Cela sera réaffirmé par mon collègue de l'économie et des finances à la réunion de la C.N.U.C.E.D., où il fera le premier discours du gouvernement français.

Il faut donc traiter, dans une nouvelle donne mondiale, les ressources disponibles pour le tiers monde, d'abord par rapport à sa dette : 630 milliards de dollars maintenant.

Certes, les décisions prises au Fonds monétaire international, celles qui pourraient les accompagner après les réunions de Toronto, permettent d'envisager une consolidation de la dette dans certains pays, dans des conditions qui ne paralysent pas le système bancaire mondial, si utile dans cette période.

Mais les moyens financiers pour de nouveaux développements ne sont pas, à l'heure actuelle, inclus. La participation conjointe de la banque mondiale et du fonds monétaire n'est pas encore prévue, avec une matière véritable, en vue de prêter à ces pays pour les opérations riches d'avenir, à l'appui de ceux qui auraient pu décoller.

Il faut que, sur ce plan, les moyens de la banque mondiale soient accrus par modification du ratio entre le capital de la banque et son autorisation de prêts, probablement par augmentation du capital lui-même. Nous pensons que de nouveaux D. T. S. — droits de tirages spéciaux — doivent être émis au Fonds monétaire international et que les banques régionales doivent être mieux utilisées. Enfin, nous appelons tous les pays industrialisés à réaliser la promesse faite depuis si longtemps de consacrer 0,7 p. 100 de leur P.N.B. à l'aide extérieure.

Nous demandons que les pays les moins avancés, ceux qui sont menacés de mort par inanition, puissent survivre, d'autant que parmi eux se trouve l'Afrique, vis-à-vis de laquelle la France a une obligation particulière, obligation qu'elle tiendra.

Nous voulons aussi que les ressources financières générées par les pays du tiers monde eux-mêmes puissent être stabilisées et ainsi rendues prévisibles. Cela pose tout le problème du cours des matières premières. Il faut être en mesure d'en prévoir l'évolution non seulement par l'adoption du fonds commun de la C.N.U.C.E.D., par quelques accords de matières premières, mais par une volonté systématique que, malheureusement, nous n'avons pas relevée à Williamsburg.

Prévisibilité, ai-je dit à propos des ressources financières ; cela nous paraît un mot clé dans la vie des plus faibles. Plus une personne, plus une entreprise, plus un pays est faible, mieux il doit être assuré de ce qui est à sa disposition pour construire

son avenir. Nous pensons que cela constitue un des éléments importants de la convention de Lomé dans les rapports avec quelques pays du monde et doit être un des axes de notre réflexion, qu'il s'agisse des revenus, des exportations ou des éléments d'aide financière accordés à ces pays. Pour quoi faire ? Pour assurer leur développement tel qu'ils le conçoivent.

On parle toujours du non-alignement en termes politiques, mais ce concept doit revêtir aussi un caractère économique : chaque pays doit être libre de choisir sa ligne économique. Il peut être aidé à la réflexion, mais c'est à lui de définir sa stratégie, en particulier sur les éléments les plus importants de sa vie — la stratégie alimentaire, la stratégie énergétique — en coopération avec ses voisins, et vous savez combien nous encourageons à la coopération régionale.

Telles sont donc nos thèses ; elles sont connues. C'est un élément important de notre politique extérieure, à l'appui de notre volonté, par une nouvelle donne mondiale, d'assurer, d'encadrer, de réguler, de prévoir, dans la jungle qui s'est actuellement développée, les conditions de la reprise économique.

Monsieur le président, j'ai donc fait un large tour d'horizon en partant de nos préoccupations économiques, sociales et politiques. Je dois maintenant aborder un autre grand sujet d'angoisse pour des centaines de millions d'hommes, peut-être des milliards dans le monde, en tout cas pour ceux d'Europe : le déséquilibre des forces en Europe, la volonté de paix qui nous anime tous.

En Europe même, un équilibre des forces avait été trouvé. Or personne ne niera que cet équilibre est la condition de la paix. Il était fondé sur une situation que la France n'accepte pas, qu'elle subit, qui s'impose à nous, à savoir la nécessité d'avoir face à face l'Alliance atlantique et le pacte de Varsovie. Entre les deux notre choix est clair, c'est évident. Ce face-à-face équilibré avait permis de compenser un déséquilibre conventionnel, un déséquilibre dans la situation géographique des forces principales par un ensemble, nucléaire en particulier, qui assurait l'équilibre global.

L'équilibre global, que cela plaise ou non, repose sur la dissuasion nucléaire, c'est-à-dire sur la certitude pour chacun des plus forts d'être totalement détruit s'il utilise sa propre arme, l'arme donc qui rend la guerre inconcevable et absurde.

Oh ! le raisonnement n'est pas satisfaisant sur le plan moral, mais il a toute sa force sur le plan politique. C'est ainsi que nous venons de connaître trente-huit années de paix et que nous voulons en connaître bien d'autres encore.

L'introduction d'un nouveau type d'arme, le SS-20 — il est si familier à tout le monde que je peux l'appeler par son nom — a modifié le raisonnement, et par conséquent la situation. Le SS-20, en effet, compartimente le terrain. Des pays de l'Alliance sont maintenant menacés par une arme remarquablement efficace, alors qu'ils n'ont pas les moyens de la riposte. Leur seul garantie contre cette nouvelle arme se place dans l'escalade suprême, celle à laquelle personne ne veut penser, escalade suprême qui devient moins vraisemblable dans la mesure où les utilisateurs — qui deviendraient alors les victimes ; c'est le jeu de la dissuasion — ne sont pas directement menacés par la nouvelle arme.

Ce n'est donc pas par hasard que l'attention s'est fixée sur ce sujet. En termes de puissance globale, cela ne change pas fondamentalement le problème, mais en termes de dissuasion cela le change totalement. C'est ainsi que les membres du système intégré de l'O.T.A.N., auquel n'appartient pas la France, ont pris, en décembre 1979, la décision, que n'assume pas la France, d'installer dans les pays continentaux de l'Europe ainsi menacée les moyens de la riposte afin de rétablir l'équilibre.

Depuis lors, le débat n'a cessé de s'élargir, car les mêmes SS-20 menacent également le reste du monde. Nous en avons beaucoup entendu parler à Pékin et les Japonais, bien sûr, y songent sans cesse.

L'introduction du SS-20 a donc conduit à la nécessité d'une réflexion universelle qui complique singulièrement les choses et les rend probablement plus dangereuses.

Le gouvernement soviétique a achevé ce raisonnement en confirmant, le 28 mai dernier, que si les fusées Pershing étaient installées en Europe, il avait l'intention d'accroître son arsenal en disposant d'armes pouvant atteindre les Etats-Unis dans un temps égal à celui que mettraient les fusées Pershing pour parvenir en Union soviétique, c'est-à-dire d'installer de telles armes ailleurs qu'en Europe. Cette déclaration, faite avec beaucoup de solennité, confirme que l'introduction du SS-20 crée un élément de réflexion universel singulièrement grave.

Il faut donc traiter cette affaire le plus vite possible. Une négociation, dite négociation F.N.I. sur les forces nucléaires

de moyenne portée, a été ouverte spécialement à cet effet à Genève. Elle doit réussir. Il est vital que tous les efforts soient conjugués pour y parvenir au plus tôt. Du résultat de cette négociation dépendra le niveau de déploiement des forces nucléaires de moyenne portée, du côté soviétique comme du côté américain.

L'idéal serait que ce niveau soit à zéro puisque, chaque fois que nous parlons d'équilibre des forces, nous souhaitons qu'il soit le plus bas possible. Mais, quel qu'il soit, un accord doit intervenir entre les deux parties pour que leurs forces nucléaires de moyenne portée soient contrôlées.

La position de la France face à ce problème comme à d'autres est bien connue. Une stratégie autonome a été établie, arrêtée depuis le général de Gaulle et aucun Gouvernement de la France n'y a manqué.

L'arme nucléaire empêche la guerre, nous venons de le reconnaître. Dès lors, la France doit en disposer dans des conditions convaincantes, en conservant sa liberté de jugement et d'action. Cette arme est destinée à la protection du sanctuaire national et des intérêts vitaux de la France. C'est sa fonction et elle n'en a pas d'autres. Son utilisation ne dépend que du Président de la République.

L'effort nécessaire est accompli — il se traduit dans la loi de programmation militaire — et l'autonomie de cette arme sera maintenue à tous les stades de sa préparation, y compris à celui de l'expérimentation. Que personne ne se fasse d'illusion à cet égard : la France ne renoncera à son indépendance à aucun des stades intéressant son arme nucléaire !

Cette arme a pour objet de dissuader toute menace qui pourrait être dirigée contre notre pays. Elle n'est pas destinée à répondre à une catégorie déterminée d'armes. Aussi, tenter d'inscrire ces forces dans un compte qui ne porte que sur certaines armes est déraisonnable ; la France pas plus que les autres pays de l'Alliance atlantique et au-delà ne saurait l'accepter. Cela a été confirmé à bien des reprises, la dernière fois dans la déclaration purement narrative de Williamsburg.

Cela dit, nous sommes liés à nos partenaires. Notre avenir se confond, sur le plan économique et même politique, avec le leur. Nous appuyons donc moralement la décision qu'ils ont dû prendre et qui n'est pas la nôtre.

Dès le 24 mai 1981 — le Président de la République n'était en fonction que depuis deux jours — cette indication a été donnée sur le perron de l'Élysée, en réponse au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne. Elle a été répétée bien souvent, en particulier au Bundestag, en janvier 1983.

Nous apportons à nos alliés notre appui moral sans, pour autant, assumer une décision qui n'est pas la nôtre. Cela vous expliquera que nous ayons eu à Williamsburg une dure dispute — le mot n'est pas trop fort — lorsque certains termes de la déclaration qui nous était proposée, et qui ne devait être que narrative, voulaient laisser penser que la décision prise par certains était assumée par tous. Il n'en était pas question et il n'en sera jamais question !

Nous participons à l'Alliance atlantique, mais non au système intégré ; ne confondons pas. Les ministres des affaires étrangères de l'Alliance seront réunis à Paris dans quelques jours. Je m'en félicite, car notre position sera précisée comme il convient. Nous avons une possibilité d'intervention conventionnelle en liaison avec nos alliés, mais nous n'avons pas d'obligation. Le jugement du Président de la République demeurera entier dans l'évaluation des situations qui feraient jouer les termes de l'Alliance.

Nous entretenons à ce titre des forces conventionnelles qui servent nos intérêts en France et hors de France — je pense à la force d'action rapide — et qui pourraient intervenir aux côtés de celles de nos partenaires. Elles sont constamment améliorées, tant en ce qui concerne leur puissance de feu que leur mobilité.

Nous veillerons également à ce que notre arme nucléaire — je le répète, elle est indépendante — n'est pas à « menacer » les territoires de nos alliés, autrement dit que l'avertissement suprême que nous pourrions — à Dieu ne plaise — délivrer ne risque pas de produire ses effets en Allemagne. Tel est le sens de certains perfectionnements prévus dans la loi de programmation militaire. Je pense au Hadès et au missile A.S.M.P., le missile air-sol moyenne portée.

Nous parlons des préoccupations que nous avons dans le domaine de la sécurité lors de conversations bilatérales, en particulier avec les Britanniques et, surtout, avec les Allemands puisqu'ils sont plus directement concernés compte tenu de leur position géographique. C'est le sens des conversations qu'ont régulièrement les ministres des relations extérieures et de la défense des deux pays.

J'ai longuement évoqué les négociations de Genève sur les forces nucléaires à moyenne portée. Elles ne suffisent pas ; nous souhaitons bien plus.

A Genève, a été engagée également une négociation entre Américains et Soviétiques sur les forces stratégiques. Nous pensons que le niveau le plus bas auquel s'établit l'équilibre des forces est loin d'être atteint. Nous nous félicitons que les Soviétiques aient proposé une réduction de 25 p. 100 de l'ensemble des forces stratégiques, mais nous souhaiterions que cette réduction soit beaucoup plus importante encore et que ce niveau tombe au seuil minimum de la dissuasion. Nous en sommes loin !

Nous estimons aussi que la discussion directe avec les Soviétiques et leurs partenaires du Pacte de Varsovie s'impose pour rétablir la confiance et pour parler des armes conventionnelles. Les accords d'Helsinki ont représenté un progrès à cet égard et la conférence de Madrid a prouvé que cette discussion était utile. En effet, nous pouvons désormais, là où les principes d'Helsinki ne sont pas respectés, mettre les responsables en cause. Nous tenons donc à ce que ces discussions continuent dans l'avenir.

Mais, surtout, se profile maintenant la possibilité d'une conférence sur le désarmement en Europe, idée proposée par la France voilà quelques années déjà, que nous avons reprise chaleureusement à notre compte et que nous entendons faire aboutir. Il faut que la première session de la conférence sur le désarmement en Europe ait lieu avant la fin de l'année 1983 ; elle se tiendra probablement à Stockholm.

Nous souhaitons aboutir. C'est le vœu des pays neutres et non-alignés ; c'est aussi le vœu exprimé, avec combien d'énergie, par d'autres Européens que nous, en particulier par les Allemands et les Espagnols.

Nous devons également pousser toutes les discussions sur la réduction équilibrée et contrôlée des armements. Pensons que 600 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour les armements et rêvons à ce que cela représenterait s'ils pouvaient être transformés en éléments de croissance, en particulier dans le tiers monde.

Il convient que les autres armes de terreur soient interdites, et que des possibilités de contrôle existent. A cet égard, l'action qui est menée aux Nations unies nous concerne directement et nous la soutiendrons de toutes les manières. Surtout, il faut que les opinions soient mobilisées dans ce combat pour la paix ; les Parlements ont un rôle fondamental à jouer.

Négociation, désarmement, tout mon exposé s'est placé dans la conjoncture actuelle. Mais permettez-moi, monsieur le président, d'aller plus loin dans le raisonnement.

La France n'a jamais accepté la division de l'Europe. Sa diplomatie doit rester fidèle à l'intuition fondamentale du général de Gaulle. La situation qui a été fixée en Europe par le sort des armes à la fin de la seconde guerre mondiale, et que l'on associe généralement aux accords de Yalta, n'est pas acceptable sur le long terme. En effet, elle est artificielle, contraire aux réalités géographiques, nationales, culturelles, historiques et même économiques. Il faut progressivement, et avec une inlassable ténacité, tenter de parvenir à un ordre plus conforme à ces réalités. Nos vieilles nations européennes ne peuvent s'habituer, se plier aux contraintes extérieures qui les soumettent à des systèmes étrangers à leurs cultures, qui étouffent leurs identités nationales en même temps que les libertés de leurs peuples et de leurs hommes.

Nous le savons et nous l'exprimons en Europe de l'Ouest, où de telles épreuves nous ont été évitées depuis la Libération. Mais ce qui se passe actuellement en Pologne le démontre une fois de plus : une nation ne se résigne pas. Il n'y aura donc de véritable stabilité dans ce pays que si est rétablie l'entente nationale, qui passe par un compromis raisonnable entre le pouvoir et la société. Or, ce compromis présuppose le respect des libertés élémentaires.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Claude Cheysson,** *ministre des relations extérieures.* Un peuple qui continue à faire preuve d'une maturité politique exemplaire a droit à la liberté. Puisse la visite de Sa Sainteté Jean-Paul II être l'occasion d'un tel compromis.

Ce qui est vrai en Pologne l'est aussi dans les autres pays d'Europe de l'Est, y compris en Union soviétique. S'opposer à l'évolution naturelle de chaque société d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, vers un mode d'existence conforme à son identité historique comme vouloir maintenir une séparation infranchissable entre les deux Europe, c'est prendre le risque d'empêcher qu'un équilibre sain, donc une paix naturelle et durable, s'établisse sur notre vieux continent.

Sur ce point, l'histoire et la géographie sont telles que nos options diffèrent de celles de nos alliés américains. Pour nous, il ne saurait y avoir rupture du dialogue avec l'Europe de l'Est. En effet, il est primordial de maintenir ce qui peut l'être de la communauté de civilisation originelle et, dans la voie tracée à Helsinki, de l'accroître sans cesse par une politique active de coopération avec les Etats et d'ouverture sur les sociétés.

La détente n'était pas une illusion ; il est seulement déplorable qu'elle ait créé l'illusion que le dialogue suffirait, à lui seul, à dépasser Yalta. Nous soutenons l'Alliance atlantique, non pour qu'elle affirme sa puissance face aux pays de l'Est, mais pour que l'équilibre des forces étant clairement établi, à un niveau aussi bas que possible, toute velléité de menace ou d'utilisation de la force étant écartée, il soit alors possible d'élargir l'ouverture à l'Est et, au-delà, d'affirmer la personnalité de l'Europe.

Dans la détente comme dans la guerre froide, toute l'Europe partage un même destin. La France ne cessera d'appeler les Européens à être eux-mêmes pour, un jour, se retrouver. C'est l'intérêt de la paix à long terme et ce doit donc être l'intérêt des superpuissances.

Mais si nous évoquons la paix et les menaces qui pèsent sur elle, dans le reste du monde c'est malheureusement de la guerre qu'il faut parler : cent trente conflits ont éclaté depuis la fin de la seconde guerre mondiale, tous dans le tiers monde. Ont joué des raisons anciennes et traditionnelles d'opposition, mais aussi des motifs plus récents, dont certains proviennent de la période coloniale. Dans de très nombreux cas, le sens de l'injustice, de la discrimination, l'oppression des faibles par les plus forts, l'inégalité dans le partage des souffrances et de la richesse ont été déterminants. M. le Président de la République a rappelé à Mexico notre analyse sur ce sujet.

Des conflits sont nés et certains n'en finissent plus. Notre politique tend à en limiter le champ, à ne pas laisser prendre les greffes du conflits Est-Ouest en se fondant sur des différends traditionnels ou nouveaux.

La France donne donc son appui au non-alignement, au vrai non-alignement. Ses relations avec l'Algérie, l'Inde et d'autres pays sont symboliques à cet égard. Chaque peuple a le droit de décider de son destin. Chaque peuple a le droit à son autodétermination.

C'est dans le même esprit que nous encourageons la coopération régionale — je l'avais dit d'un point de vue économique et je le répète d'un point de vue politique — quand il s'agit de limiter les dégâts causés par les conflits.

Où, nous encourageons les accords régionaux chaque fois qu'ils sont possibles, permettant à des voisins d'établir des relations de confiance, de se rencontrer plus fréquemment, d'échanger des informations, de promettre des limitations d'armement, d'organiser des contrôles, éventuellement de convenir de procédures de règlement des conflits, et, dans certains cas extrêmes, que nous souhaitons aussi nombreux que possible, de prévoir des zones dénucléarisées convenablement contrôlées.

La communauté internationale doit contribuer à cet effort en mettant des moyens de contrôle à disposition — et nous sommes très intéressés par la proposition, faite par l'administration qui nous a précédés, d'une agence de contrôle par satellite — en multipliant les missions d'observateurs, d'intervention des Nations unies — vous savez que la France ne refuse jamais sa participation, même lorsque les forces des Nations unies ont une mission qui dépasse la simple observation — en nous associant parfois à des déclarations, au rappel de principes. J'ai bien dit « en nous associant » car c'est à des pays de la région qu'il importe de juger des événements qui intéressent celle-ci.

C'est ainsi que nous avons agi en Amérique centrale. Nous pensons que les difficultés rencontrées dans plusieurs des pays qui la composent se régleront non pas par les armes mais par un dialogue entre les forces politiques, et c'est à cela que nous avons encouragé dans la déclaration franco-mexicaine. C'est pourquoi, avec nos partenaires de la Communauté, nous soutenons les efforts du groupe de Contadora, je veux parler de ces quatre pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine qui s'efforcent d'encadrer les conflits qui se déroulent entre leurs frères, que ce soit au Nicaragua, au Honduras ou même au Costa Rica.

Chaque pays doit ainsi pouvoir affirmer son identité. Cela est vrai partout : aux Caraïbes et en Amérique centrale comme ailleurs.

Nous soutenons de même les efforts de l'Association des nations du Sud-Est asiatique, c'est-à-dire l'A. S. E. A. N., l'organisation régionale la plus développée en dehors de la C. E. E. Elle a, bien sûr, tout notre appui.

Avec cette association, nous condamnons l'occupation étrangère d'un pays voisin, le Cambodge. L'occupation étrangère est partout condamnable, où qu'elle ait lieu dans le monde. Celle du Cambodge par les forces vietnamiennes n'est ni justifiable, ni acceptable. Le Cambodge devra être évacué et pouvoir, sous contrôle international, procéder à des élections, je veux dire permettre à son peuple de s'exprimer dans l'autodétermination.

Cependant, pour y parvenir, il faut pouvoir traiter ; c'est la raison pour laquelle nous ne pensons pas raisonnable d'interrompre nos relations avec le Vietnam. Qui songerait à interrompre les relations avec l'Union soviétique, pourtant également coupable d'occupation en Afghanistan ? Pour pouvoir, un

jour, discuter de cette évacuation, pour qu'elle ait lieu et, nous le souhaitons, le plus tôt possible, il faut pouvoir parler. La France maintiendra donc ses relations avec le Vietnam.

Il faudrait aussi que cette situation échappe au contrôle des super-Grands, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain ; malheureusement, nous ne constatons pas de progrès dans cette direction.

En Afrique également, notre encouragement à la coopération régionale est total, sans nuance. Nous souhaitons donc que l'Organisation de l'unité africaine, qui vient de connaître bien des difficultés, en sorte, et nous espérons beaucoup du « sommet » qui doit avoir lieu dans quelques jours à Addis-Abeba. Nous pensons que cela contribuera aussi à permettre un règlement du problème sahraoui dans des conditions qui respectent le principe sacré de l'autodétermination de chaque peuple, ce qui, par voie de conséquence, contribuerait à ce que le Maghreb, cette entité culturelle incontestable, puisse enfin s'exprimer dans son intégralité.

C'est singulièrement souhaitable pour la France et ses voisins dans le cadre de la relation traditionnelle trans méditerranéenne à laquelle nous attachons une grande importance.

En Afrique australe, c'est de la Namibie qu'il faut d'abord parler. Il n'est plus supportable qu'une résolution des Nations unies votée il y a déjà longtemps, dont toutes les conditions d'application sont réunies, ne soit pas mise à exécution pour des raisons extérieures à ce pays.

La France ne peut plus continuer à camoufler, sous le couvert de la réunion d'un groupe de contact à cinq, ce qui est devenu, je l'ai dit et je le répète, intolérable.

En Afrique, nous pensons d'abord, bien sûr, à ceux qui sont le plus liés à nous, aux vingt-six pays — permettez-moi de les appeler les pays du F. A. C. — ceux à qui notre fonds de financement est réservé. Ils sont frappés par la crise plus que d'autres et nous espérons que des efforts seront faits pour qu'une aide particulière leur soit apportée. Nous agissons quotidiennement auprès d'eux et avec eux pour que cette menace soit écartée d'eux. C'est un devoir prioritaire et nous nous félicitons que ce problème puisse être examiné dans le détail à la faveur de rencontres plus fréquentes qu'avec tous autres pays, dont la plus éminente est le « sommet » franco-africain.

C'est au Moyen-Orient que la situation se présente de la manière la plus dramatique actuellement. D'abord dans cette guerre entre l'Irak et l'Irak : deux peuples de l'histoire — et quelle histoire ! — qui s'affrontent durement de manière sanglante, pour des raisons que nous ne parvenons plus à comprendre.

L'Irak est maintenant revenu aux frontières agréées en 1975 à Alger ; alors la paix devrait pouvoir se faire. Une fois de plus, que le Gouvernement français soit autorisé à lancer un appel pour que les problèmes restant à traiter le soient par la négociation !

Entre-temps, nous apporterons notre soutien à l'Irak, comme nous l'avons toujours fait, parce que ce pays est agressé sur son sol et que le monde arabe a, au « sommet » de Fès, reconnu que cette agression l'affectait dans son ensemble.

Au Proche-Orient même, faut-il, une fois de plus, rappeler les principes qui nous guident ? Ce sont le respect des Etats qui doivent pouvoir vivre dans la sécurité et dans la paix, dans le cadre de frontières reconnues par la communauté internationale, le respect des peuples, de tous les peuples, dans leurs droits à l'autodétermination.

Cela doit s'exprimer dans la négociation — la négociation directe — entre les partenaires. C'est ce que le « sommet » de Fès a indiqué en des termes que nous ne pouvons pas tous accepter, mais qui nous semblent d'une inspiration singulièrement intéressante, déclaration par laquelle tout le monde arabe est lié. Ces termes se retrouvent dans la résolution franco-égyptienne de juillet 1982, à laquelle nous tenons.

Parmi ces pays arabes qui souffrent de la situation du Proche-Orient, nous devons d'abord penser au Liban, occupé, dévasté, divisé. Une fois de plus, nous affirmerons notre confiance au président élu dans des conditions exceptionnelles, au gouvernement du Liban ; nous nous féliciterons également que l'appui des Dix vienne compléter le nôtre.

De tout cela, j'aurai probablement l'occasion de reparler, monsieur le président, en réponse à telle ou telle question que me poseront les sénateurs.

Toutefois, avant de conclure, je voudrais, après cette très rapide évocation de problèmes circonscrits, souligner que les malheurs des hommes dans ces régions atteignent une dimension intolérable que, probablement, on n'avait jamais connue en dehors des guerres mondiales.

Hier, je recevais le président du comité international de la Croix-Rouge qui m'a fait une description des zones où intervient actuellement cet organisme sur le plan international, notam-

ment dans les territoires occupés du Liban, où il a évoqué la misère des Libanais et le désespoir des Palestiniens. A quoi peuvent-ils rêver ? Nous ne disons même pas « croire ». En Iran et en Irak où des dizaines de milliers de prisonniers stagnent dans des prisons qui se trouvent en Iran n'ayant droit à aucune visite, et sans que les conventions de Genève puissent leur être appliquées. Au Maroc et je ne sais où encore, où des prisonniers sahraouis et marocains attendent une conclusion. Au sud de l'Angola ravagé périodiquement par la guerre. Dans les camps de la frontière thaïlandaise où 250 000 Khmers désespèrent de connaître une autre situation que celle du camp. Sur la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan où des millions de réfugiés attendent. Et en Amérique centrale où les meurtres se multiplient. Où est l'espoir ? Que de malheurs ! Mais quelle menace, également ! En effet, où iront demain, si nous ne savons répondre, ces désespérés ? Où iront ceux à qui l'espoir est interdit ou ceux, peut-être déjà un peu moins malheureux, pour qui l'espoir n'est encore qu'un rêve ?

C'est une période tragique que nous traversons : elle est grave pour nos compatriotes, c'est vrai, mais elle est tragique pour beaucoup d'autres hommes.

La France doit prendre ses responsabilités à la mesure de ses moyens, qui sont limités, mais en sachant que sa voix est forte. Elle est forte, parce que nous sommes indépendants, parce que nous affirmons des principes et qu'en face de ces affirmations, les manœuvres tactiques restent de portée limitée. Il est, bien sûr, plus difficile de contribuer à une prise de conscience en période de crise. Tout à l'heure, je disais que la crise a permis à la jungle de submerger le monde ordonné et, dans cette jungle, ce sont les puissants qui assurent leur domination. Or, si nous acceptons l'interdépendance, nous rejetons toute domination. Il est donc plus difficile en période de crise qu'en temps normal d'être entendu. Cependant, nous devons continuer dans cette voie, car nous sommes Français. Tout dépendra de l'appui de notre peuple, de sa conviction.

C'est la raison pour laquelle je terminerai mon intervention comme je l'ai commencée en remerciant la Haute Assemblée de ce débat. Il me paraît essentiel que l'action et la présence extérieures de la France ne soient pas un sujet étranger à notre population. Il faut donc en débattre avec les élus, dans la presse et par tous les moyens. Nous serons, certes, critiqués. C'est normal. Mais là où nous ne méritons pas votre critique, n'hésitez pas alors à exprimer votre opinion de manière commune, quelles que soient par ailleurs vos divisions sur le plan intérieur. (*Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique, ainsi que sur de nombreuses travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, mes chers collègues, nous venons d'écouter avec une vive attention l'importante déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère, présentée par M. le ministre des relations extérieures. Nous sommes nombreux à suivre ce débat et à nous féliciter qu'il ait lieu.

Je me réjouirai tout d'abord de la date à laquelle il intervient : une semaine après votre audition par la commission des affaires étrangères du Sénat, monsieur le ministre, quelques jours après le « sommet » de Williamsburg et deux ans après, votre accession aux responsabilités gouvernementales.

Je ne tenterai pas de sacrifier à la mode des bilans qui seraient, au demeurant, probablement précipités ; en tout cas, je vous le souhaite, monsieur le ministre. Mais il nous est loisible — c'est même notre devoir — chacun selon ses convictions, de faire le point. Les questions que je me pose personnellement sont simples : quelle est la part du changement depuis deux ans dans l'action diplomatique de la France ? Quelle est la part de la continuité ? Quelle est celle de la continuité et du changement dans le discours et dans les faits ?

Je voudrais, inversant l'ordre habituel des démonstrations, vous donner tout de suite ma conclusion, qui traduit mon impression d'ensemble. J'ai le sentiment que ce qui prédomine, c'est un certain flou, c'est la perception d'oscillations et parfois même de contradictions — mon exposé s'efforcera d'en faire apparaître quelques-unes — en même temps qu'apparaît, hélas ! avec l'affaiblissement de l'économie française — vous n'avez pas employé le mot, mais vous avez reconnu la chose — un affaiblissement de l'action diplomatique de la France, et bien que notre pays demeure, en matière de politique extérieure, au moins dans le discours — et, je veux le croire, dans l'intimité des intentions du Gouvernement — orienté vers la continuité sur l'essentiel.

Quel est l'essentiel à nos yeux ? Quand je me permets d'employer l'expression « à nos yeux », il va de soi — je m'empresse de le dire à l'intention de mes collègues de la majorité natio-

nale — que j'exprime un point de vue qui me paraît être largement partagé par la majorité des membres de la commission que j'ai l'honneur de présider.

Quel est donc l'essentiel dans l'ordre de la continuité ?

L'essentiel, c'est la sécurité de la France et sa contribution à une politique de défense capable de sauvegarder la paix, qui demeure, en effet, fondée — même s'il faut regretter l'expression de ce réalisme — sur l'équilibre des forces dans le monde.

L'essentiel, c'est le maintien d'une volonté d'indépendance nationale et la fidélité de la France à l'Alliance atlantique.

L'essentiel, à nos yeux, c'est aussi que la France ne se présente plus, comme elle a tenté de le faire, par certaines déclarations, au lendemain des élections de mai 1981, comme une France socialiste. J'estime que, quelles que soient les majorités politiques, ceux qui ont la charge de représenter la France et de conduire les affaires de la France doivent ne parler que de la France, rien que de la France. Sur ce point, le vocabulaire a progressé.

L'essentiel, c'est encore que la France continue de siéger et d'agir parmi les nations réglées par l'économie compétitive de marché et qu'elle demeure à l'écart, au moins jusqu'à présent, des funestes tentations du protectionnisme. Bref, la France est restée dans la camp des nations libres.

Je vois dans toutes ces orientations que je viens de rappeler très brièvement une continuité dont il convient de prendre acte.

C'est dans ces dispositions, qui ont un caractère fondamental, que la France était présente à la rencontre de Williamsburg. Elle s'y est présentée — je me suis efforcé de suivre d'aussi près que possible le déroulement de la préparation à cette rencontre — avec l'intention que le Président de la République avait formulée le 9 mai précédent devant l'O.C.D.E. ; il proposait alors la négociation d'accords du type de ceux de Bretton Woods pour construire un nouveau système monétaire international fondé sur des parités fixes.

Il est vrai — c'est un sentiment largement partagé au sein de la majorité sénatoriale telle qu'elle s'exprime au sein de la commission des affaires étrangères — que les Etats-Unis d'Amérique cèdent à une considération trop restrictive de leurs seuls intérêts en s'accommodant d'un déficit budgétaire dont les effets nuisibles agissent à l'extérieur. Il était donc nécessaire que les pays de la Communauté européenne — comme ils l'ont fait — interpellent leur allié sur ces errements.

Il convient — et, sur ce point, mon analyse diffère sans doute de celle qui est conduite par le Gouvernement, ou de la traduction publique qu'il en donne — plutôt que d'en appeler à un changement de l'attitude américaine — très improbable à court terme, même s'il convient de tenter de l'encourager à plus long terme — que la France, dans l'immédiat, en tire les conséquences.

J'observe d'ailleurs, monsieur le ministre, qu'à Williamsburg la position de la France n'était plus exactement celle qu'elle avait adoptée devant l'O.C.D.E. La France s'est bornée à demander qu'il soit fait mention, dans le communiqué final, « du rôle que pourrait jouer, le moment venu, ... une conférence monétaire de haut niveau ». Ce résultat, comparé aux premières ambitions, est faible.

Sans doute avez-vous mesuré que vous ne pouviez pas demander — et, sur ce point, je vous féliciterai — ni obtenir davantage, ni recourir, comme certains vous le conseillaient, à un éclat destiné à détourner l'attention des responsabilités françaises dans la crise monétaire.

Il me sera cependant permis de vous demander pourquoi le Gouvernement a entretenu, jusqu'à l'approche de la rencontre au sommet, des illusions sur la possibilité rapprochée d'un nouvel ordre monétaire.

Je ne trouve d'explication que dans les manœuvres de la politique intérieure. Depuis sa constitution, le Gouvernement auquel vous appartenez est à la recherche de l'alibi de ses échecs. Ce fut d'abord l'héritage, jusqu'à la publication d'un rapport fameux qui a fait justice de ces allégations, le rapport Bloch-Lainé. C'est maintenant le dollar. Même si, comme je l'ai dit voilà quelques instants, la valeur du dollar est trop élevée et si les Etats-Unis en portent pour une part la responsabilité, l'accroissement du taux du dollar par rapport au franc, qui ne cesse de jour en jour de s'élever, trouve, vous me permettez de l'affirmer à cette tribune, sa principale cause dans la faiblesse du franc lui-même.

**M. Claude Cheysson**, ministre des relations extérieures. Et dans celle du deutschemark aussi ?

**M. Jean Lecanuet**, président de la commission des affaires étrangères. Par rapport aux monnaies européennes des pays qui ont tenté un effort de lutte contre l'inflation, le franc est aussi, hélas ! en état de faiblesse ! Je réponds là à votre question, monsieur le ministre.

J'ajoute — je sais que nous touchons là à un point très sensible qui nous sépare — qu'un pays a la monnaie qu'il mérite.

Le comportement du franc — vous en avez longuement parlé à cette tribune, et je ne vous le reproche pas, bien au contraire, c'est pourquoi je reprends votre propos, mais sous un autre angle — le comportement du franc, dis-je, ne dépend pas, d'abord et principalement, du comportement des autres monnaies. Permettez-moi d'être même, aussi doucement que je le peux, cruel : le comportement du franc ne dépend pas non plus durablement des emprunts extérieurs, que le Gouvernement a multipliés pour tenter de compenser l'incapacité dans laquelle il se trouve de régler ses comptes extérieurs de manière autonome.

Si notre économie était demeurée compétitive, notre monnaie serait restée solide et le taux du dollar par rapport au franc de l'ordre de ce que nous avons connu pendant des années, y compris pendant des années de crise, c'est-à-dire entre quatre et cinq francs. Lorsque, voilà deux ans, je m'étais permis de redouter que le taux du dollar ne monte à huit francs, j'avais naturellement reçu un démenti vigoureux de la part des représentants du Gouvernement. Je laisse à notre assemblée le soin de constater où se situait la clairvoyance.

Même si l'environnement international — c'est l'excuse qui est au centre de votre plaidoirie — n'est pas indifférent, il est vrai, à l'état de notre économie et de notre monnaie, plutôt que d'en appeler à un changement d'attitude, assez improbable, de nos partenaires, dont l'échance, en tout état de cause — vous l'avez vous-même reconnu — ne pourrait être que lointaine, il convient que, sans attendre, la France remette de l'ordre chez elle pour retrouver le prestige qui était le sien pendant des années — pratiquement, pendant plus de deux décennies — à l'extérieur.

Si la France changeait de politique, elle pourrait ranimer la confiance, réduire progressivement les fluctuations de sa monnaie et, par là même, créer les conditions d'une meilleure concertation des politiques conduites par les pays développés.

La reprise d'activités s'amorce — vous en avez fait état vous-même à cette tribune, monsieur le ministre — aux Etats-Unis, elle s'amorce aussi en République fédérale d'Allemagne. Elle n'apparaît pas en France. Cette reprise d'activités à l'extérieur devrait être, à mon avis, un motif supplémentaire pour inciter à un changement d'orientation politique. Peut-on imaginer qu'un jour le Président de la République consente à ce changement, à cette nécessité de redressement ? Je pose la question. Aucun signe ne permet pour l'instant de l'imaginer quand tout porte à le souhaiter.

L'actuel gouvernement français ne rapporte de Williamsburg aucun espoir de développement rapproché de ses activités économiques. Il continue de se livrer aux exercices de la récession qu'il croit pouvoir présenter comme des mesures de rigueur propres à restaurer l'économie.

Je conclus sur ce premier chapitre — qui a été également votre premier thème de réflexion — mais naturellement d'une manière différente de vous.

La France reste dans le cercle des nations développées — elle était à Williamsburg l'un des sept — mais elle s'y trouve un peu isolée, en tout cas marginalisée par l'affaiblissement que lui fait subir l'expérience gouvernementale en cours.

Finalement — comme vous, je veux en arriver à ce deuxième aspect important de la situation internationale dans les heures que nous vivons — la rencontre de Williamsburg a débordé le cadre habituel des discussions monétaires et économiques des sept.

Le récent sommet des chefs d'Etat a porté une attention toute particulière au problème de la sécurité du monde occidental. Il a étendu la solidarité d'une volonté de sécurité au-delà du monde Atlantique jusqu'au Japon. C'est un point capital que je tiens à souligner. C'est un fait nouveau, dont nous constatons très probablement les développements dans les mois ou années à venir.

Il faut donc souligner l'importance de cette innovation : quand le péril mondial, et il l'est, la riposte, destinée à le conjurer, ne peut être que mondiale.

Revenons à l'Europe.

L'accord s'est fait à Williamsburg sur le développement des fusées Pershing et des missiles de croisière dans les pays européens, membres de l'O.T.A.N. Cette détermination est dans la ligne des orientations déclarées à Bonn, par M. le Président de la République.

La confirmation de la nécessité de rétablir l'équilibre nucléaire en Europe devrait être solennellement annoncée, puisque l'U.R.S.S. prétendait vouloir maintenir un déséquilibre dans les armes nucléaires à moyenne portée en sa faveur.

Le sommet de Williamsburg a donc apporté la réplique qui s'imposait aux menaces lancées, le samedi précédent, par Moscou contre l'Europe occidentale et l'Asie non communiste.

Pour la première fois dans une réunion de ce genre, les Sept ont donné la priorité aux résolutions sur la sécurité et la défense militaire par rapport aux préoccupations, cependant très importantes, d'ordre économique et monétaire. Ils ont proclamé le caractère global et indivisible de la sécurité. Ils ont réaffirmé que l'O.T.A.N. se renforcera en euro-missiles si les négociations russo-américaines de Genève échouaient.

Déjà, le Kremlin avait commis une erreur de jugement, me semble-t-il, sur l'issue des élections allemandes du mois de mars dernier. Prisonnier du schéma selon lequel les opinions publiques peuvent être manipulées, il avait multiplié les mises en garde contre le succès des chrétiens-démocrates et des libéraux. Il jouait ouvertement la carte du pacifisme en République fédérale d'Allemagne et la carte du candidat social-démocrate. Or, c'est le chancelier Helmut Kohl, qui a remporté haut la main, les élections.

J'estime que la ferme résolution de Williamsburg a plus de chance d'ouvrir la négociation avec l'U.R.S.S. que n'en aurait eu une attitude de silence qui aurait été interprétée, je crois, comme une faiblesse aussitôt exploitée par ce pays. Les négociations de Genève sont ouvertes.

La possibilité de ce qu'il est convenu d'appeler « l'option zéro » paraît, à la plupart des observateurs, inexistante, mais il est peut-être raisonnable d'envisager une réduction équilibrée du nombre des euro-missiles américains et de celui des ogives soviétiques à partir de la déclaration solennelle qui a eu lieu à Williamsburg.

Voilà pourquoi, personnellement, je me félicite que cette résolution ait été prise. C'est la seule voie réaliste pour sauvegarder la paix, laquelle ne repose que sur l'équilibre des forces dans le monde. Aussi tout ce qui concourt à rétablir cet équilibre, lorsqu'il est rompu, va dans le sens de la paix.

Pourquoi avez-vous déclaré dans un premier temps, monsieur le ministre, je m'adresse à vous personnellement, si j'en crois les relations faites par la presse française et étrangère, que la France avait hésité avant de souscrire à cette résolution sur la sécurité ? Pourquoi avez-vous ou auriez-vous — à vous de me donner la bonne réponse — déclaré que la France se serait laissé convaincre parce que personne n'aurait compris — je prends les termes qui vous sont prêtés dans la presse — que les Sept ne profitent pas de leur rencontre pour examiner des positions communes sur cette affaire qui concerne le monde entier.

Hier, vous avez répondu à une question qui vous était adressée à l'Assemblée nationale sur ce problème. Si j'en crois, là encore, les relations qu'en a faites la presse et même l'agence France-Presse, vous avez produit une déclaration plus péremptoire, plus proche de mon attente que l'expression que je viens de donner de cet accord à l'instant à cette tribune.

Où est la véritable version qui est la vôtre ? Quand je parle de flou dans les déclarations ou d'approximation dans les attitudes, ce sont des comportements tels que celui que je viens d'évoquer que j'ai présents à l'esprit.

Comme je ne trouve pas la raison de ces oscillations, de ces fluctuations dans vos opinions, telles que, je crois, les connaître, je suis conduit à la rechercher ailleurs. Cet ailleurs est apparu, me semble-t-il, dans la déclaration du bureau politique du parti communiste français...

**M. Jean Garcia.** Ça y est !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Cela existe. Chacun a pu lire le texte qui a été publié dans le quotidien du parti communiste français.

**M. Serge Boucheny.** L'Humanité !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Je peux vous confirmer les références, car je ne cherche pas à faire un incident de tribune. On n'est pas parlementaire depuis trente ans pour s'intéresser à ce genre d'effet.

**M. Roger Poudonson.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Je considère que la déclaration qui prend le titre d'appel solennel du parti communiste français pose un très grand nombre de questions.

Le parti communiste se prévaut des « réserves exprimées par la délégation française ». C'est le premier point. Si j'ai mis l'accent, voilà un instant, monsieur le ministre, sur les réserves que vous auriez émises, c'était non seulement pour la raison que je vous ai exposée — j'en ai trouvé la traduction dans la presse française et étrangère — mais également parce que vos alliés au Gouvernement font état des « réserves exprimées par la délégation française ».

Le même parti communiste français dénonce « le risque que comporterait cette déclaration » — il s'agit toujours de la déclaration sur la sécurité — « pour la liberté d'action de la France ». Il va même plus loin, quand il reproche aux résolutions de Williamsburg, souscrites par la France et signées par le Président de la République française, de constituer un appui aux

seules propositions américaines dans la négociation de Genève. Par-dessus tout, le parti communiste condamne l'objectif assigné à cette négociation et tendant à déterminer le nombre des nouveaux armements qui seront installés en Europe.

Quand le parti communiste parle de « la limitation et des réductions équilibrées des armements », il entend — si je me trompe, l'orateur qui me succédera à cette tribune voudra bien me démentir — figer la situation actuelle, favorable à la prépondérance militaire de l'U.R.S.S. Je mets les points sur les « i ». Il dit oui à la présence des SS-20 et non à celle des fusées Pershing. (*Très bien et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**Mme Hélène Luc.** Vous ne savez pas tout !

**Mme Rolande Perlican.** Vous lisez mal !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Madame, je suis persuadé que mes collègues qui s'intéressent à la politique étrangère et, croyez-le, également à la politique intérieure, n'ont pas manqué de lire un texte de cette importance, publié dans votre journal officiel. Donc je ne lis pas mal. C'est d'ailleurs fort bien écrit ; les choses disent bien ce qu'elles veulent dire. Il n'y a pas de flou, monsieur le ministre, dans les textes de vos partenaires de la majorité.

J'en poursuis donc la lecture. Le parti communiste français dénonce « les formidables pressions exercées par les dirigeants américains pour obtenir cette position commune ».

Monsieur le ministre, vous êtes-vous exprimé au nom du Gouvernement tout entier ? D'ailleurs, chaque fois qu'un ministre parle, c'est le Gouvernement tout entier qui s'exprime, mais vous l'avez fait avec encore plus d'autorité cet après-midi, puisque vous avez fait une déclaration de politique étrangère au nom du Gouvernement français. Dès lors, vous comprendrez que je vous pose la question des questions : le Gouvernement français accepte-t-il que son partenaire politique, dans la majorité qui le soutient, l'accuse de céder à des pressions extérieures, ...

**M. Geoffroy de Montalembert.** C'est aberrant !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** ... « les formidables pressions exercées par les dirigeants américains pour obtenir cette position commune » ?

J'arrête là ma démonstration. Les citations se suffisent pour affirmer qu'apparaît désormais avec force ce qui, jusqu'à présent, avait été habilement dissimulé, à savoir la contradiction dans le domaine de la politique extérieure entre le Gouvernement et le parti communiste.

Le parti communiste va jusqu'à prétendre que la déclaration de Williamsburg sur la sécurité risque « de limiter la liberté d'action de la France ».

**M. Etienne Dailly.** Parfaitement !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Vous revenez sans liberté ! Vous n'êtes plus libre de votre action ! Vos partenaires estiment que vous ne représentez plus une capacité d'indépendance dans les décisions du Gouvernement.

**M. Jean Garcia.** C'est vous qui le dites !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Je vais plus loin, j'affirme que la critique du parti communiste vise le président de la République lui-même. En effet, le parti communiste estime, dans la même déclaration solennelle, que la déclaration de Williamsburg fixe pour objectif à la négociation de Genève, non plus de réduire les armements, mais de déterminer le niveau auquel se situeraient les déploiements. Or, dès le 20 janvier, devant le Bundestag — et j'avais l'honneur d'être présent à cette séance — M. François Mitterrand a déclaré que, de la négociation entre les Américains et les Soviétiques à Genève, « dépendra le niveau de déploiement des nouveaux missiles américains à partir de décembre 1983 ».

Par conséquent, dès le mois de janvier, le Président de la République s'est exprimé sur ce point dans des termes que nous trouvons dénoncés aujourd'hui avec vigueur par le parti communiste.

En réalité — permettez-moi, mes chers collègues, de vous livrer mon opinion — ce que le parti communiste suggère, c'est que les Européens participent à la négociation américano-soviétique de Genève sur la question des euromissiles. C'est, à notre avis, une grave erreur qui ne pourrait profiter qu'à l'Union soviétique, laquelle dispose de la prépondérance militaire que chacun connaît.

En effet, si la France participait à une telle négociation — le thème du parti communiste est : « ouvrons la négociation de Genève à tous les gouvernements européens » — la force de dissuasion française se trouverait immédiatement impliquée dans un marchandage Est-Ouest que, jusqu'à présent, la France, avec tous ses présidents de la République et tous ses gouvernements successifs, a toujours, et à juste titre, refusé.

Devant de telles contradictions soulevées par le parti communiste, il ne me paraît pas excessif de dire à cette tribune que, dans le domaine de la politique étrangère de la France, il n'y a plus de majorité présidentielle ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Bien entendu, j'imagine que nos collègues socialistes ont pu, en certaines périodes, croire en leur capacité d'entraîner le parti communiste dans la reconnaissance de l'alliance atlantique sur laquelle repose une grande part de notre sécurité, l'autre part étant notre capacité propre à assurer notre défense. Mais, à mon avis, le parti communiste ne s'y est jamais rallié. Il n'a jamais accepté la politique étrangère de la France.

Si j'y insiste tant aujourd'hui, c'est pour montrer que, même lorsqu'il est au Gouvernement, il continue de s'en séparer dans ses déclarations et ses orientations. Il se met en marge de la politique extérieure de la France. J'allais dire — en espérant de tout mon cœur me tromper — « il se met en réserve » ! En tout cas, j'ai l'impression qu'il se met en attente des lendemains.

**M. James Marson.** Ne vous réjouissez pas trop !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Cette attitude de contradiction, de dénégation, de marginalisation, de sape de la politique extérieure de la France, au sein du Gouvernement, par le parti communiste français s'est d'ailleurs déjà traduite, mes chers collègues, d'une manière qui a été retenue mais, me semble-t-il, insuffisamment observée.

C'est ainsi qu'à l'Assemblée nationale — nous aurons d'ailleurs l'occasion de le vérifier lors de la discussion du projet de loi de programmation militaire — le parti communiste s'est abstenu. Or, l'« abstention », c'est l'expression parlementaire utilisée pour ne pas adhérer, sans toutefois combattre ouvertement. C'est de l'ordre des textes des communiqués glissés dans la presse. Nous sommes tous parlementaires, nous savons donc ce qu'est l'abstention !

Et sur quoi le parti communiste s'est-il abstenu ? Sur le premier article de la loi de programmation militaire, article qui détermine, notamment, les périls venus de l'Union soviétique, qui les énumère, les précise et les fixe.

Ayant ainsi précisé le péril, comme vous avez eu la probité de le faire à cette tribune voilà quelques minutes, monsieur le ministre, le Gouvernement français en tire, comme ses prédécesseurs, la conclusion qu'il faut, malgré la crise, demander un effort aux Français pour assumer toutes leurs capacités de défense. Je laisse de côté la question de savoir si les moyens financiers et militaires sont adaptés à cette nécessité, mais le principe est reconnu. Que fait le parti communiste ? Il s'abstient !

J'avais également relevé — mais cette observation était passée un peu inaperçue au moment de l'« état de grâce » — que le parti communiste n'avait pas voté la ratification du traité qui autorise l'Espagne à entrer dans l'O.T.A.N. Vous vous souvenez qu'en vertu même du traité du pacte atlantique il a fallu une autorisation donnée par les Alliés, en particulier par la France, pour que l'Espagne puisse adhérer à cette organisation. Or, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, nos collègues socialistes n'ont pas voté cette autorisation.

**Plusieurs sénateurs communistes.** Non, pas socialistes : communistes !

**Mme Rolande Perlican.** Vous commencez à déborder ! Cela glisse !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Communistes, en effet. Chaque fois, vous vous êtes abstenus. Par conséquent, vous vous êtes toujours dérobés à une adhésion claire aux objectifs de la politique extérieure de la France et vous continuez de le faire. Ce qui est grave, c'est que vous prétendez appartenir à la majorité et que vous siégez au Gouvernement de la France.

**M. Serge Boucheny.** Cela, ce n'est pas votre affaire.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Si, c'est mon affaire !

Et si je m'y attarde, c'est que cet événement politique creuse entre vous une faille qui ne cessera de s'élargir jusqu'au jour où la logique de la politique vous contraindra à la séparation.

**M. Camille Vallin.** Cessez de rêver !

**Mme Hélène Luc.** Notre action pour la paix ne vous plaît pas du tout !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Je ne sais pas qui rêve, de vous ou de ceux qui ont la responsabilité de gouverner la France.

**M. Camille Vallin.** C'est vous, et depuis de longues années !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Le parti communiste n'oublie pas... (*Mouvements divers sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Je vous en prie, veuillez laisser parler l'orateur.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir une telle écoute de mes collègues communistes. D'ordinaire, ils sont plus discrets.

**M. Camille Vallin.** Cela nous fait rire !

**Mme Rolande Perlican.** Voilà un quart d'heure que vous ne parlez que de nous !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Mais c'est parce que vous êtes importants ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Et vous êtes importants parce que vous êtes dangereux ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées. — Protestations sur les travées communistes.*) Et vous êtes dangereux parce que vous soutenez en permanence les thèses de l'Union soviétique et non celles de la France, et cela quels que soient les majorités, les gouvernements ou les présidents de la République ! (*Nouveaux et vifs applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. — Nouvelles protestations sur les travées communistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Parce que nous luttons pour la paix !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** En réalité, ce que vous poursuivez, au parti communiste, c'est un même objectif. J'ai parlé de trente années d'observation parlementaire : depuis trente ans, je vous vois poursuivre, en toute circonstance, le même objectif.

**Mme Rolande Perlican.** Oui, depuis trente ans !

**M. Camille Vallin.** Et vous, alors !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** C'est le découplage de l'Europe et des Etats-Unis, c'est le relâchement puis la rupture des liens entre l'Allemagne et l'alliance atlantique.

Monsieur le ministre, je me tourne maintenant vers vous, encore que vous ne soyez pas, je suppose, resté entièrement inattentif aux considérations que je viens de développer sur l'étrange association qui vous lie au parti communiste, alors que vous revenez de Williamsburg, démenti par vos partenaires au Gouvernement.

J'estime que l'affaiblissement de la France sur la scène mondiale a deux causes : la première, c'est la dégradation de la situation économique de la France et, partant, de sa monnaie. La seconde, c'est la discorde de la coalition politique qui soutient le Gouvernement de la France.

Cette coalition va sans doute se prolonger encore quelque temps en apparence et en façade, mais elle est de moins en moins crédible. Un jour, elle se brisera sous le choc des réalités économiques. Elle serait déjà rompue sur les divergences de politique extérieure s'il y avait encore un concept de la solidarité gouvernementale digne de ce nom ! (*Très bien ! Très bien ! sur les travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

**M. Etienne Dailly.** C'est vrai !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** C'est devant ces contradictions, assez voisines de l'incohérence, que je m'interroge sur la prochaine réunion, à Stuttgart, du 16 au 19 juin prochain, du Conseil européen. Il devrait ouvrir les chances d'une relance de l'union européenne. Ces chances ne sont pas nulles. Le chancelier allemand, qui a quelques responsabilités à l'heure actuelle à l'échelon européen, a exprimé son souhait de voir le prochain Conseil européen marquer un progrès.

Mais la réalité actuelle est plutôt celle d'un enlisement de la Communauté et d'un blocage de l'union politique de l'Europe, alors que ces deux entreprises, Communauté et union politique, ont plus que jamais besoin l'une de l'autre.

Le prochain sommet de Stuttgart — je crois l'avoir senti à travers votre exposé, monsieur le ministre — risque d'être affecté, une fois de plus, par le problème de la contribution financière britannique. Ce sommet arrivera-t-il à donner à ce problème une solution durable et compatible avec les règles de la Communauté, qui ne sauraient s'accommoder d'un système dit du « juste retour » ?

Cette nécessité supposerait un accord sur une nouvelle définition de la politique agricole commune, sur le déclenchement de nouvelles politiques du type énergétique, technologique, industriel et sur l'augmentation des ressources propres de la Communauté, puisque nous savons que ces ressources seront insuffisantes dès la fin de l'année si la Communauté veut financer son budget et faire face au défi de l'élargissement au Portugal et à l'Espagne.

Je voudrais aussi vous dire d'un trait, monsieur le ministre, que nous attachons un vif intérêt au projet des ministres Gensher et Colombo, projet de relance par la proclamation d'un acte créant une union européenne élargie aux problèmes de sécurité. Sur ce point, je n'ai reçu aucun éclaircissement de votre exposé.

Cependant, le souci de sécurité qui s'est imposé à Williamsburg s'imposera aussi aux dirigeants des pays membres de la Communauté. C'est pourquoi je sollicite, sur ces différentes perspectives, vos orientations, sans vous cacher qu'à nos yeux la relance d'une politique européenne passe par le redressement économique, monétaire et — je viens, je crois, de le faire sentir — politique de la France.

Je veux relever aussi — mais j'abrègerai mon propos pour ne pas abuser de l'attention de l'Assemblée — un certain nombre de flottements dans l'expression de la politique étrangère du Gouvernement, notamment au Proche-Orient.

A un rapprochement sensible et heureux avec Israël a succédé, après l'intervention israélienne au Liban, une attitude plus réservée. S'il est vrai que la France a, en quelque sorte, payé de sa personne en envoyant une force militaire au Liban, elle est restée, nous semble-t-il, diplomatiquement sur la réserve. Elle laisse le champ libre, sur ce terrain comme dans d'autres, à la confrontation, directe ou indirecte, des points de vue américain et soviétique.

Vous avez parlé du Cambodge. Permettez-moi d'en dire également un mot pour signaler là aussi, me semble-t-il, un inquiétant flottement dans les déclarations gouvernementales.

Vous avez déclaré, en Asie même, que vous ne souhaitiez pas que les troupes vietnamiennes évacuent le Cambodge...

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Jamais !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Alors les relations qui sont faites de vos propos sont inexactes...

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je les ai démentis catégoriquement et vous le savez fort bien !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** ... ainsi que la citation suivante : « pour que les horreurs sans précédent commises par les Khmers rouges ne puissent se répéter. » Vous démentez un propos que toute la presse française et une grande partie de la presse étrangère ont reproduit. C'est votre droit, mais il est aussi de mon droit de relever des propos qui vous sont prêtés !

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Mais vous n'avez pas remarqué le démenti qui est paru le lendemain, monsieur Lecanuet !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Quelque temps plus tard, le Président de la République à Pékin a affirmé qu'aucune solution ne serait trouvée sans le retrait — j'espère que cette citation est exacte —

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Pour une fois !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** ... « des forces étrangères qui asservissent le Cambodge ».

Aujourd'hui même, vous avez repris une expression conforme à celle que je viens de rappeler et prêtée à M. le Président de la République. Je dis « prêtée », puisque maintenant, quand on lit un journal, vous prétendez que c'est inexact. Dois-je comprendre qu'il ne faut se fier qu'à la télévision ? (*Rires sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Oscillations également en Afrique, où vous estimez « scandaleux » — c'est le propos qui vous est prêté — que certaines puissances, Etats-Unis en tête, osent demander le retrait de l'importante force cubaine en Angola. Mais, dans ce cas, comment concilier ces déclarations avec les affirmations répétées et justifiées sur la nécessité de rétablir l'équilibre des forces partout où il est compromis ?

Contradictions aussi que je relève dans l'attitude suivie par le Gouvernement en matière de vente d'armes. Je ne vous adresse pas le reproche que vous nous adressiez dans le passé, mais j'observe que, là aussi, vos promesses ont fait long feu. Il faut tout de même que les Français sachent — les uns applaudiront, les autres s'étonneront — qu'en 1982 vous avez battu vos propres records de ventes d'armes, qui ont été en augmentation de 23 p. 100.

Que voulez-vous ? J'ai encore à l'esprit un échange de vues avec M. Mauroy, à la veille des dernières élections, qui m'accablait de reproches parce que j'avais soutenu des gouvernements qui avaient procédé à des ventes d'armes.

Alors, vous trouverez naturel qu'à cette tribune, qui est celle du contrôle et de la vérification des promesses et des résultats, je relève cette déclaration.

J'avais noté aussi, mais je ne fais qu'énumérer les données du problème, qu'il ne reste pas grand-chose de très visible des intentions qu'avait proclamées M. le Président de la République avec éclat à Cancun. Dans le domaine de l'indispensable développement de la coopération Nord-Sud, la France — je force à peine votre déclaration de tout à l'heure — affaiblie n'a pas les moyens de sa générosité. Mais j'ai encore dans l'oreille votre discours, avant et sitôt après votre accession au pouvoir. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, vous créez une déception qui est à l'échelle des illusions prodiguées.

**M. Pierre Matraja.** C'est bien dit, tout ça ! (*Sourires.*)

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Que reste-t-il aussi de votre projet de conférence des pays méditerranéens, présenté comme une grande idée nouvelle du règne ? Il avait intéressé, mais aussi surpris et parfois irrité certains de nos partenaires. J'aimerais que vous me fassiez connaître quelle suite a été donnée à ce projet.

Mes chers collègues, je conclus.

**M. James Marson.** Enfin !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Je comprends que mes collègues communistes disent « enfin » : le supplice s'achève pour eux... (*Rires et applaudissements sur certaines travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), mais il aura des suites, je peux vous le promettre.

Je me demandais, en commençant mon propos, laquelle des tendances l'emportait, de la continuité ou du changement. J'avoue mon embarras pour répondre d'une manière claire à une situation qui ne l'est pas.

Après les deux années écoulées, je serais tout de même tenté de dire qu'il y a un peu plus de continuité que de changement, mais que c'est une continuité estompée, floue dans le discours — je me suis efforcé, à propos d'un certain nombre de déclarations, de le démontrer — et souvent contredite par les faits. Votre politique extérieure s'efforce de rester sur l'essentiel dans la ligne de la continuité française, mais parce qu'il ne peut pas y en avoir d'autre. J'ajouterai qu'il est bon que la politique extérieure transcende d'une certaine manière les divisions de politique intérieure.

Seulement, lorsque vous voulez passer de l'intention à l'action, vous n'avez plus les moyens intérieurs de votre politique extérieure. La voix de la France ne peut porter que si la France est forte et unie. Or, la France n'a plus la force qui, pendant deux décennies, a été la sienne, parce que les expériences économiques, d'ailleurs contradictoires, que vous avez conduites pendant ces deux années ont sensiblement affaibli la France. Hélas ! les pays étrangers ont conscience de cet affaiblissement économique et monétaire de la France.

**Mme Hélène Luc.** C'est vous qui êtes responsables de cette situation !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Enfin, la France n'a plus l'unité de vues indispensable à la cohérence et au succès de l'action d'un gouvernement. Les contradictions entre socialistes et communistes l'affaiblissent sur la scène internationale. L'un des objets essentiels de mon propos était de tenter de rendre le Sénat sensible à cette situation.

Je ne vois de rétablissement du rôle de la France dans le monde que dans un changement global de l'orientation politique.

**M. Pierre Matraja.** Bien sûr !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.** Plus tôt il interviendra, plus tôt s'ouvriront les chances d'un renforcement de la présence de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Pierre Matraja.** Attendez un peu !

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je demande la parole.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je répondrai, bien entendu, à M. Lecanuet à la fin du débat, mais je ne puis, dès à présent, laisser passer sans réagir certains propos concernant la déclaration sur la sécurité et les forces nucléaires à moyenne portée adoptée à Williamsburg.

Il est exact que la France, avant le sommet de Williamsburg, ne souhaitait pas une telle déclaration. Nous ne voyions pas, à ce moment-là, pourquoi ce sujet, qui devait évidemment être abordé entre les chefs d'Etat et de délégation, donnerait lieu à une déclaration.

La discussion de Williamsburg, en particulier la référence à la déclaration faite la veille par le Gouvernement soviétique, nous a convaincus que nous ne pouvions laisser le silence répondre à cette déclaration soviétique.

Il est donc faux de dire que nous avons hésité à souscrire à la déclaration de Williamsburg. Avant de partir, nous ne pensions pas qu'elle serait utile, mais, en discutant avec nos collègues et après avoir pris connaissance de la déclaration soviétique, le Président de la République a décidé que nous y souscrivions.

Quant aux réserves, oui, elles ont été exprimées, car le texte qui nous avait été proposé était inacceptable de bien des manières en nous amenant à assumer des responsabilités qui ne sont pas les nôtres.

M. Lecanuet, qui est si attentif au texte, aurait mieux fait d'éviter l'expression : « L'accord s'est fait à Williamsburg sur l'implantation des Pershing ». C'est faux. A Williamsburg, nous avons pris note. La déclaration dit exactement : « on sait ». L'accord ne s'est pas fait à Williamsburg sur l'implantation des Pershing, car la décision a été prise ailleurs.

Quant au niveau des forces, qui a également fait l'objet d'une citation par M. Lecanuet, nous avons toujours dit qu'il dépendait de la négociation. Mais, dans la déclaration que j'ai faite tout à l'heure au nom du Gouvernement, qui engage donc tout le Gouvernement, dans la personne de tous ses ministres, j'ai bien pris soin de préciser que ce niveau pourrait être zéro ou plus.

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le ministre, je limiterai mon intervention à cette tribune à l'une des questions qui ont été évoquées dans votre discours : celle de la paix et du désarmement, laissant à mes collègues Jean Garcia et Rolande Perlican le soin de traiter d'autres sujets.

Voilà tout juste une année, se tenait la deuxième session spéciale de l'O.N.U. pour le désarmement. Cette session avait suscité de grands espoirs parmi les peuples. Elle avait été préparée par de grandes manifestations populaires dans le monde. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les résultats de cette initiative n'ont pas été, et de loin, à la hauteur des espoirs qu'elle avait fait naître.

Aujourd'hui, un an après, la course aux armements est plus active que jamais. Sur plusieurs points du globe, des hommes, des femmes, des enfants meurent chaque jour. Il existe dans les arsenaux de quoi détruire plusieurs fois l'humanité ; dans les laboratoires, des savants travaillent à des armes toujours plus meurtrières ; c'est un énorme gâchis, responsable pour une part de la sous-alimentation, du retard culturel, de la misère, du sous-développement dans de nombreux pays développés.

De ces réalités, dont nous pourrions parler longtemps, les peuples prennent de plus en plus conscience. C'est ainsi — il faut le noter et nous l'avons vu l'un et l'autre, monsieur le ministre — que voilà un an se déroulait à New York l'immense manifestation pour la paix qui a traversé l'immense métropole américaine ; de même, à Paris le 20 juin, à Berlin, en Italie, au Japon, partout dans le monde.

La question du désarmement est devenue politique — nous en avons eu la démonstration — les peuples demandent des comptes à leur gouvernement, l'action pour la paix est aujourd'hui une donnée politique avec laquelle il faut compter. Des millions d'hommes, de femmes, de jeunes se rassemblent. Partout ils débattent, prennent des initiatives diverses, manifestent pour stopper le dangereux processus de la course aux armements, en premier lieu nucléaires.

Tout ce peuple est colomnié par les gens de la droite, qui n'ont pas de mots assez durs — nous en avons entendu quelques-uns et nous en entendrons sans doute d'autres — pour diffamer ceux qui veulent vivre heureux et en paix. Pour eux, bien qu'ils ne l'avouent pas, la guerre est souhaitable, car ils pensent qu'elle verrait la destruction de ce qu'ils haïssent le plus au monde : l'U. R. S. S. C'est leur droit. Ce qui ne l'est pas, c'est de vouloir entraîner tous les autres à réaliser au péril de leur vie leurs aspirations meurtrières. Vu sous cet angle, tout ce qui s'oppose aux desseins de la nouvelle croisade est évidemment l'œuvre de l'ennemi. C'est pourquoi ils assimilent action pour la paix et subversion antinationale.

En réalité — nous le savons bien — l'idéal de paix et de progrès social est aux sources mêmes de l'humanisme. Communistes, socialistes et croyants ont agi de tout temps pour empêcher la guerre et défendre la patrie lorsqu'il le fallait.

J'ajoute que c'est dans la paix que l'homme sera libéré des contraintes économiques. A l'inverse, l'escalade militaire favorise la régression sociale.

Si l'opinion publique s'empare de la grande question du désarmement, il sera — nous l'avons senti et nous le sentirons encore — plus difficile de répandre les calculs, les contrevérités, les oublis volontaires, les tricheries dans les analyses sur l'équilibre des forces en Europe et dans le monde.

La lutte pour la paix, c'est l'affaire de tous ; le mouvement actuel est fort de sa diversité. Personne n'en a le monopole et ne peut l'annexer, car il vient des profondeurs de l'esprit, conscient du danger que fait planer la mort nucléaire.

La paix est une grande cause humaine pour laquelle il est vital de lutter. La paix est, en définitive, le premier des droits de l'homme.

Un monde meilleur, une société meilleure, réclame, exige comme condition première la paix. Sans la paix, il ne peut y avoir de véritable progrès social et d'extension des libertés. Sans la paix, il n'est pas de bonheur possible.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Serge Boucheny.** La France et son peuple ont un grand rôle à jouer pour la paix et le désarmement. Est-ce possible aujourd'hui ?

Je voudrais, en quelques mots, situer notre combat dans le contexte actuel, afin de mesurer, à la fois les obstacles que nous rencontrons et les possibilités qui s'ouvrent à nous.

Il y a, je dirais, de sérieux éléments de tension, mais aussi de sérieux motifs d'espoir et de confiance.

Parmi les éléments de tension, je considère qu'il y a la volonté du président américain Reagan de procéder à tout prix à l'installation de nouvelles fusées nucléaires américaines en Europe occidentale, ce qui relancerait dangereusement la course aux armements. Cette décision, il voudrait la prendre d'ici à la fin de cette année.

Autre élément de tension, des foyers de guerre existent aux quatre coins du monde — vous les avez évoqués, monsieur le ministre, et mes camarades y reviendront — au Proche-Orient, en Amérique centrale, en Afrique australe.

Cette politique agressive — c'est bien ainsi qu'il faut bien la caractériser — des dirigeants américains est un véritable danger. D'autant plus que le Gouvernement américain augmente considérablement le budget militaire de son pays, dont l'une des conséquences immédiates se retrouve dans les difficultés monétaires actuelles.

Pour enrayer cette folie meurtrière, nous disons : l'année 1983 ne doit pas être l'année des missiles. Il faut les limiter, les réduire tant à l'est qu'à l'ouest.

**M. Jean Garcia et Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Serge Boucheny.** Pour cela, la logique veut, bien sûr, que personne n'en ajoute de nouveaux. C'est pourquoi les communistes souhaitent et agissent pour que les négociations de Genève — c'est sur ce point que je voudrais insister — évitent que les Pershings et les Cruises ne soient installés en Europe, car, à partir de là, il sera possible de réduire les armes partout en Europe sur la base juste des principes de l'égalité et de la sécurité égale pour tous.

Ainsi, il n'y aurait en Europe ni Pershing ni SS 20 et les relations internationales seraient grandement améliorées.

Si les Américains poursuivent leurs obstructions à Genève, s'il n'est pas possible d'empêcher l'ajout de nouvelles armes, le monde va s'engager dans la spirale folle de la course aux armes les plus meurtrières, les plus dévastatrices. L'Union soviétique a fait des propositions pour débloquer la situation, de même que les pays neutres ou les pays nordiques ; il est donc possible d'avancer pourvu que M. Reagan et les Américains le veuillent.

Nous prenons très au sérieux le risque d'une nouvelle escalade des armes en Europe. Que va-t-il se passer si l'Union soviétique est obligée, pour rétablir un équilibre qui sera rompu par les Pershings et les Cruises, d'ajouter d'autres armes en Europe et à l'extrême-est du continent euro-asiatique ? Et n'est-ce pas le Gouvernement américain qui, au mépris des traités, établit des plans pour la guerre spatiale ?

Le Gouvernement de la gauche en France a, du fait de cette situation, des responsabilités très grandes et un rôle positif à jouer pour en finir avec l'escalade des armes ; il peut agir pour en diminuer partout le nombre, arriver au désarmement, à la dissolution des blocs militaires.

Comment faire en sorte que les engagements pris à ce sujet devant notre peuple et réaffirmés depuis, entrent dans la vie ? La déclaration commune du parti communiste et du parti socialiste nous fait obligation d'œuvrer pour le désarmement et la réduction des tensions.

Nous avons tout à faire pour que notre peuple, notre pays tienne sa place, toute sa place, dans le grand mouvement pour la vie et le désarmement qui s'exprime à travers l'Europe et à travers le monde.

Nous avons, c'est vrai, et vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, une situation particulière. Les missiles américains ne seront pas implantés sur le territoire national. En outre, nous disposons d'une forme de dissuasion qui, dans l'état actuel des armements mondiaux, n'est pas négligeable. Mais cette force n'est pas négociable sans remettre en cause notre sécurité.

Néanmoins, cela ne veut pas dire — et tout le monde le reconnaît — que la France serait épargnée par une prétendue guerre limitée en Europe, telle que la préconisent les stratèges de l'O.T.A.N.

C'est dans ce risque qu'il nous faut voir la sensibilisation de plus en plus grande des Français aux problèmes de la guerre et de la paix et à la sécurité en Europe. Les jeunes Français, comme tous les jeunes du monde d'ailleurs, se disent : « Nous sommes à l'aube de l'an 2000. Nous pouvons aller de l'avant avec l'extraordinaire aventure des sciences et de la culture, de la liberté et du bonheur. Notre vie peut être enthousiasmante. Elle peut être belle. Nous refusons qu'elle soit mise en danger par une incroyable accumulation d'armements. »

Des intelligences, des talents, des énergies servent à fabriquer des engins de mort capables d'anéantir la civilisation tout entière. C'est absurde !

Des sommes fabuleuses sont englouties pour la mort, alors que la vie en a besoin. C'est injuste et inhumain !

Une question se pose : l'évolution négative de la situation internationale que nous vivons est-elle inéluctable ?

Pour nous, les communistes, la question du désarmement est une question de choix politique.

Dans le domaine du désarmement, les initiatives de la France pourraient faire avancer le processus du désarmement dans la sécurité égale pour tous. C'est dans cette optique que je traiterai du rôle international de la France.

Nous sommes guidés, bien entendu, par les intérêts de notre peuple et les possibilités concrètes d'aller de l'avant dans le monde tel qu'il est.

Nous voulons agir pour un monde nouveau de paix et de justice, un monde de liberté et de démocratie, pour le monde des droits de l'homme, pour le socialisme.

Chaque nation, chaque peuple doit compter pour un. Nous nous refusons à reconnaître à quelque Etat que ce soit, un droit spécial dans le monde pour régler les affaires par-dessus la tête des autres.

Indépendance, souveraineté, droit des peuples à disposer librement de leur destin dans la sécurité, sont pour nous des principes universels.

Nous savons bien que cette conception n'est pas celle du gouvernement américain qui, à Williamsburg, a réaffirmé sa volonté de diriger le monde, d'imposer sa loi, de faire payer aux Européens le prix de la crise.

Mais la France a des atouts précieux au plan international. C'est une puissance économique qui compte et la nouvelle croissance que nous voulons impulser ne peut qu'améliorer sa position. La France est une puissance militaire dotée d'une force nucléaire et c'est pourquoi il est hors de question qu'elle renonce unilatéralement à assurer sa défense nationale indépendante, appuyée sur la maintenance en l'état de sa force de dissuasion en même temps que sur une armée de conscription nationale et démocratique.

La France occupe aussi une place particulière sur l'échiquier diplomatique, par exemple du fait de sa présence au conseil de sécurité de l'O.N.U. et à Berlin-ouest. Si l'on ajoute à cela ses atouts matériels et humains, scientifiques, technologiques, culturels, son expérience, ses relations et la combativité démontrée au long des siècles par son peuple, nous sommes fondés à dire qu'elle peut jouer un rôle international important. La France peut donc contribuer de façon originale et novatrice à la solution des problèmes qui se posent à l'humanité, en particulier celui du désarmement.

La France est membre du pacte Atlantique. Mais celui-ci ne doit pas être confondu avec l'organisation militaire intégrée, dont nous ne sommes pas. Nous pouvons agir pour la dissolution simultanée des blocs avec, pour principe fondamental, de refuser la vassalisation de la France à l'égard de quiconque et sous quelque forme que ce soit, de même que nous pouvons agir pour des zones dénucléarisées. Pour être plus précis, nous ne proposons pas que la France rejoigne le mouvement des non-alignés mais nous estimons que la France peut préserver, en toutes circonstances et sans faillir aux responsabilités qui découlent de ses alliances, son entière capacité d'action. Elle peut et doit refuser tout alignement.

Elle peut et doit faire entendre sa propre voix, faire preuve d'initiative. Nous respectons ainsi l'esprit de la déclaration commune adoptée en juin 1981 entre le parti communiste et le parti socialiste que j'évoquais tout à l'heure. Mais vous me permettez d'en citer quelques fragments : « Les deux partis soutiendront l'action internationale de la France dans le respect de ses alliances pour la paix et le désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs militaires en assurant l'équilibre des forces en Europe et dans le monde, la sécurité de chaque pays. Dans cet esprit, ils se prononcent pour qu'interviennent rapidement une négociation internationale sur la limitation et la réduction des armements en Europe ».

Au regard de ces objectifs clairement affirmés, un examen attentif du texte de Williamsburg soulève de nombreuses interrogations et de sérieuses réserves.

**M. Jean Garcia.** Monsieur Boucheny, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Serge Boucheny.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Garcia, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean Garcia.** Puisque notre collègue Boucheny évoquait les positions du parti communiste français à propos, justement, de la conférence de Williamsburg, je voulais dire, à propos de l'intervention de M. Lecanuet qui a lu ou plutôt commenté, à sa manière, l'appel solennel du parti communiste, que ce parti appartient à la majorité gouvernementale, qu'il formule les opinions d'un parti responsable et autonome, et c'est normal, dans la lutte contre la guerre et qu'il milite depuis en permanence pour la paix dans le monde.

Je voudrais, monsieur Boucheny, relever deux parties de ces affirmations.

**M. le président.** Oui, mais brièvement.

**M. Jean Garcia.** Selon M. Lecanuet « le parti communiste reproche à la déclaration de Williamsburg de passer totalement sous silence les propositions de l'Union soviétique ». Voilà une manière, je crois, de dire que le parti communiste français obéit à Moscou. Mais on connaît ce procédé ; il a vieilli. Je voudrais vous lire le texte, monsieur le président.

**M. le président.** Pas maintenant. Vous êtes inscrit dans la discussion.

**M. Jean Garcia.** Je voudrais rétablir la vérité des faits. Avec l'autorisation de M. Boucheny, si vous le permettez, je vais terminer la lecture de ce texte, qui est très important.

« On ne peut manquer, par ailleurs, de souligner le caractère unilatéral de cette déclaration qui apporte son soutien aux seules propositions américaines faites dans le cadre des négociations internationales en cours, mais passe totalement sous silence celles avancées par l'Union soviétique... » M. Lecanuet s'est arrêté là — « ... les pays socialistes, les pays neutres ou non alignés ou encore les pays nordiques ».

Serait-il donc gênant, monsieur le président, de noter que les pays neutres ou non alignés ou encore les pays nordiques font des propositions qui méritent réflexion, comme l'a noté le parti communiste ?

Deuxième observation : M. Lecanuet interprète le texte en disant que le parti communiste dit oui aux SS 20. Or la déclaration du bureau politique du parti communiste français, parlant de son initiative pour que « la négociation de Genève portant sur le désarmement en Europe soit ouverte à tous les gouvernements européens », est conforme à l'accord conclu entre le parti communiste et le parti socialiste en juin 1981, accord que M. Boucheny vient d'évoquer.

Mais cette déclaration — M. Boucheny n'est pas allé plus loin dans son intervention sur ce point — précise que « cette négociation doit porter notamment sur la présence des missiles soviétiques SS 20 et sur la décision d'installer des fusées américaines Pershing II ».

Au cours de plusieurs interruptions, nous avons recommandé à M. Lecanuet de bien lire les textes. C'est ce que je voulais démontrer.

**M. le président.** Je vous rappelle, monsieur Garcia, que, conformément au règlement, vous aviez droit à deux minutes. Vous avez donc manifestement enfreint ce règlement. Je vous indique au surplus que vous êtes inscrit dans la discussion générale.

**M. Jean Garcia.** Je raccourcirai d'autant mon intervention, monsieur le président !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** L'examen de la déclaration de Williamsburg soulève un certain nombre d'interrogations. Cette déclaration précise — le président Lecanuet l'a d'ailleurs remarqué — que « la sécurité de nos pays est indivisible et doit être vue sur une base globale ». Elle élargit ainsi — le président Lecanuet l'a également noté — l'Alliance atlantique au Japon qui n'en est pas membre. Elle comporte bien entendu le risque de limiter la liberté d'action que s'est donnée la France en 1966 en se retirant du commandement militaire intégré de l'O.T.A.N.

On ne peut, par ailleurs, manquer de souligner le caractère unilatéral de cette déclaration qui apporte son soutien — je lis le texte du bureau politique — « aux seules propositions américaines » — mon ami M. Garcia vient de l'indiquer — « sans faire état des autres propositions ».

Par conséquent, aller dans cette voie de l'accélération de la course aux armements aurait de graves conséquences pour la paix, pour la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples

européens. Cela entraînerait de nouveaux gâchis matériels et humains et la dilapidation d'immenses ressources financières qui devraient être consacrées au progrès social, à la lutte contre la faim dans le monde et au développement.

Les attaques anticommunistes portées par le président Lecanuet s'inspirent d'un certain nombre de textes, notamment d'un article de M. Delarue qui a été publié dans le journal *Le Monde* d'hier. Je voudrais informer le Sénat et M. Lecanuet que Georges Marchais, qui, hier soir, tenait une réunion à Marseille, a pu dire que M. Delarue était un faussaire...

**M. Jean Lecanuet**, président de la commission des affaires étrangères. Vous ne m'appliquez pas ce qualificatif ?

**M. Serge Boucheny**. Georges Marchais a dit hier, reprenant une série d'arguments que vous avez développés à cette tribune, que M. Delarue était un faussaire, qu'il s'était livré à une sollicitation des textes que je voudrais reprendre intégralement.

Lorsque M. le Président de la République a dit que les négociations qui s'ouvriraient à Genève sur les armes nucléaires de portée moyenne auraient pour objectif leur réduction, il rappelait qu'il s'agissait de la conception des Etats membres de l'O. T. A. N. C'est ce qui figure dans le texte, monsieur Lecanuet !

M. le Président de la République a dit aussi : « Il faut que la négociation aboutisse, qu'elle aboutisse, condition nécessaire à la non-installation des armes prévues par la double décision », la double décision de l'O. T. A. N. et non pas du Gouvernement français.

Puisque vous avez cité *L'Humanité* de ce matin, monsieur Lecanuet, vous auriez dû lire l'article jusqu'au bout et vous y auriez trouvé cette précision.

Ainsi, quand il s'agit d'une question aussi vitale pour l'existence des peuples d'Europe que celle de la paix, on ne peut s'en remettre aux seules négociations entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., aussi grandes puissances soient-elles, car c'est le sort de l'Europe qui est en jeu. C'est sur son sol que s'accumule un terrifiant arsenal nucléaire. C'est encore et toujours sur son sol que pèse la menace d'un nouveau conflit. Le désarmement, la sécurité, la paix en Europe, c'est l'affaire de tous les peuples, de tous les gouvernements européens.

Nous ne pouvons donc pas admettre que l'on récupère, pour des raisons de politique intérieure, ces problèmes aussi vitaux.

Evidemment, la situation qui existe concrètement donne lieu à des discussions, à des divergences. C'est pour cela que nous disons qu'il faut négocier. D'ailleurs, une négociation est entamée à Genève. Il faut qu'elle se poursuive activement, que chacun y mette du sien et qu'elle aboutisse de telle sorte qu'il n'y ait pas lieu d'empiler encore sur ce malheureux continent européen de nouveaux armements alors qu'il en regorge. Les communistes souhaitent que les négociations aboutissent et que l'on n'ait pas besoin de plus d'armes et de plus d'argent pour en fabriquer.

Monsieur le ministre, puisque, en définitive, c'est le destin de l'ensemble des peuples européens qui se discute à Genève, on ne peut laisser les deux grands décider seuls de l'avenir de dizaines de millions d'hommes et de femmes. Et puisque la France, après la déclaration de Williamsburg, se trouve concernée, elle doit participer à cette négociation avec la volonté de contribuer réellement à une réduction équilibrée des armements en Europe. C'est le sens de la déclaration du bureau politique : il faut que les négociations de Genève soient élargies.

De la même façon, nous souhaitons que la conférence de Madrid sur la sécurité en Europe aboutisse à un résultat positif. Les choses pourraient aller vite. Le texte proposé par les non-alignés pourrait, en l'état, être adopté rapidement. Mais nous savons tous que c'est la délégation américaine qui a proposé des modifications.

Nous savons bien que le processus engagé à Helsinki et les dix principes de la déclaration finale sont une bonne contribution à la détente, à l'entente et à la coopération. Mais c'est un processus qui change les relations internationales non pas immédiatement, mais dans le temps. C'est pourquoi il faut faire preuve de patience. Qui serait assez fou pour exiger tout de suite le désarmement général complet et contrôlé ? Il en est de même des autres questions sur la coopération et l'échange des personnes. En définitive, seuls les ennemis de la détente peuvent se poser en censeurs maximalistes.

Là encore, la France peut jouer un rôle positif pour que soient adoptées des mesures de confiance qui favoriseraient la reprise du processus de la détente. Les participants à la conférence de Madrid ne peuvent pas se séparer sans prendre de décisions. Pour la conférence européenne sur le désarmement, la première phase était justement l'élargissement des mesures de confiance, la seconde étant l'engagement du processus de réduction des armements en Europe. Vous avez traité cette question, monsieur le ministre, de façon positive.

Le Président de la République avait proposé que cette deuxième phase puisse avoir lieu à Paris. Je souhaite que notre diplomatie ne soit pas aussi discrète sur cette proposition qui a été faite voilà maintenant deux ans.

La paix, je le disais, est un combat. C'est en définitive ce que nous montre l'histoire de l'humanité. La paix triomphe lorsque les peuples sont plus forts que ceux qui rêvent d'imposer aux autres leurs lois.

Lorsque l'inverse se produit, c'est le cortège de misère et de malheur qui s'impose à l'humanité et la nécessité de défendre son droit. Les travailleurs de France n'ont jamais failli à ces deux nécessités. C'est assurément ce qui explique le caractère profondément national de la classe ouvrière face à une bourgeoisie qui n'hésite pas à abandonner l'intérêt du pays pour sauvegarder ses intérêts et ses privilèges de classe. Elle en fait actuellement la démonstration. La même bourgeoisie trouve son profit dans la course effrénée aux armements.

La lutte pour le désarmement, pour la paix, est donc susceptible de rassembler l'immense majorité des Français et des Françaises dans un grand mouvement véritablement national. Vous l'avez souhaité, monsieur le ministre, en déclarant qu'il était nécessaire que les efforts des peuples du monde tendent au succès des négociations.

Une étape importante dans cette lutte pour le désarmement sera la fête de la paix du 19 juin, à Vincennes. Cette fête rejoint le grand mouvement mondial qui comprend des évêques, des croyants, des communistes, des socialistes, des personnes de toutes opinions, de tous les continents et de tous les Etats qui, à l'Est comme à l'Ouest, souhaitent que prenne fin la course aux armements. Cette fête sera, je crois, un grand succès. Elle sera le couronnement de ce qui se prépare dans tout le pays en faveur de la paix. Au début, cent personnalités de tous les horizons appelaient à cette manifestation. Aujourd'hui, ils nous disent : « Le temps est venu d'être des millions. »

Bien que de ces cent personnalités l'appel ne recoupe pas toutes les analyses du parti communiste, nous nous engageons résolument de toutes nos forces pour éloigner de la France le spectre d'une guerre qui, à l'âge nucléaire, ne serait pas comme les autres, puisque c'est de l'existence même de l'humanité qu'il serait question.

Je souhaite, monsieur le ministre, que la politique extérieure de la France se saisisse de ces réalités et, partant de là, que nous fassions œuvre utile en rejetant les croisades criminelles et en favorisant tout pas en avant vers un monde désarmé, dans la sécurité, le développement et la liberté pour tous les pays. (*Applaudissements sur les travées communistes. — M. André Barroux applaudit également.*)

**M. le président**. La parole est à M. Chamant.

**M. Jean Chamant**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom du groupe du rassemblement pour la République, et laissant à notre collègue le président Pasqua le soin d'évoquer la politique étrangère du Gouvernement, j'ai choisi, en ce qui me concerne, de centrer mes réflexions sur l'Europe.

Vous avez consacré, monsieur le ministre, une partie importante de votre déclaration à ce sujet, ce qui me dispense de toute entrée en matière.

L'Europe vit sur des acquis mais, malgré ces acquis, elle paraît atteinte d'une maladie de langueur qu'aucune thérapeutique ne vient enrayer.

Comment ? Pourquoi ? Que convient-il de faire ? Telles sont les trois questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je veux rappeler l'apport considérable des gouvernements de la V<sup>e</sup> République à la construction européenne, en premier lieu, l'apport constitué par le remarquable effort de redressement économique et financier entrepris dès 1958 par le général de Gaulle. C'est ce redressement qui a permis à notre pays d'appliquer le Traité de Rome dans toutes ses dispositions et de tenir ainsi une place éminente dans la Communauté.

Ce fut ensuite la conclusion du traité d'amitié entre la France et la République fédérale d'Allemagne, considéré alors, et encore aujourd'hui — vous l'avez d'ailleurs rappelé —, comme la pierre angulaire de l'édifice européen.

Ce fut aussi la froide détermination du Gouvernement de Georges Pompidou qui n'hésita pas, en 1965, à engager toute la politique étrangère de la France pour que soit adopté par nos partenaires le règlement financier qui donna à la politique agricole commune ses structures et son visage, et pour que naisse enfin l'Europe agricole.

En dernier lieu, sous le précédent septennat, l'initiative des accords au sommet a été prise, et, en 1979, les accords Valéry Giscard d'Estaing-Helmut Schmidt sur la politique monétaire ont créé le cadre indispensable aux relations de change entre les pays membres.

Pourquoi alors, malgré ces acquis, l'Europe est-elle en sommeil ?

J'aperçois, pour ma part, deux explications. En premier lieu, l'inapplication de larges pans des traités existants, qui se manifeste par l'absence de mise en œuvre de certaines politiques communes dont le fondement se trouve dans les traités.

Vous avez été élevé, monsieur le ministre, dans le sérail des institutions communautaires. Par conséquent, vous savez mieux que quiconque que tout ce qui touche à la politique de la recherche — vous l'avez évoqué tout à l'heure — à la politique de l'énergie, à celle des transports, n'a pas été conclu dans l'esprit des traités.

Mais la crise de l'Europe tient surtout, me semble-t-il, à un affaiblissement de l'esprit de solidarité. Les sévères mutations qui frappent les vieux pays industrialisés réveillent les égoïsmes nationaux comme ils réveillent les démons du protectionnisme.

Beaucoup s'interrogent sur la question de savoir si l'avenir du monde ne va pas se situer dans le Pacifique alors que, pendant des siècles, la Méditerranée, puis l'océan Atlantique ont été le point d'ancrage de la pensée et de l'activité des hommes.

Dans cette perspective, certains se demandent ce que représente l'Europe. Eh bien, je crois, nous sommes de ceux qui croient ici, qu'elle représente beaucoup, car l'enjeu est clair : ou l'Europe, aujourd'hui incertaine de son avenir, s'abandonnera aux pressions destructrices des forces centrifuges qu'alimentent la persistance de la crise économique et les élargissements successifs, et elle céderait alors, si elle le faisait, à la plus grande des menaces, l'acceptation collective d'un déclin irrévocable, ou bien — ce que je crois et ce que nous espérons — notre Communauté, s'apercevant qu'elle n'est vraiment menacée que dans la mesure où elle s'abandonne, trouvera en elle-même la résolution pour mettre en œuvre les solutions nécessaires pour surmonter les défis d'aujourd'hui et de demain.

Les circonstances me paraissent beaucoup plus favorables pour le faire maintenant que les querelles théologiques sur l'Europe sont terminées. Personne ne pense que la Communauté entend gommer les nations et tout le monde est d'accord pour penser qu'elle ne peut tirer sa richesse que de la diversité des peuples qui la composent. Mais il est des domaines dans lesquels chacun des pays qui composent cette Communauté, fût-il le plus grand et le plus riche, ne peut plus exercer seul un certain nombre de compétences. Le poids et l'efficacité, seule l'action communautaire peut les apporter.

J'aperçois deux directions dans lesquelles les gouvernements pourraient orienter leurs efforts. La première concerne la conduite de la politique économique. L'objectif à cet égard est nettement défini : il s'agit de retrouver une nouvelle croissance après avoir éliminé l'inflation. Les voies et moyens pour y parvenir passent par la nécessaire harmonisation des politiques économiques des Dix.

Hélas — et le président M. Lecanuet le rappelait tout à l'heure — nous pouvons constater que l'expérience menée depuis deux ans, sous le signe d'une « autre logique » aboutit chez nous à une récession que confirment tous les instituts de conjoncture ainsi qu'à une poursuite de l'inflation dans une année où nos partenaires les plus importants vont récolter les fruits de leur propre politique et connaître un début de reprise économique à laquelle, je le crains, nous resterons étrangers.

Monsieur le ministre, pour un pays qui entend appliquer le traité de Rome, il n'y a pas de politique économique solitaire qui puisse réussir.

La deuxième direction dans laquelle il convient de s'engager pour une relance de l'Europe concerne la défense commune du continent.

A ce sujet, la déclaration sur la sécurité des sept chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Williamsburg constitue un événement dont nous mesurons l'importance et l'intérêt.

A deux reprises, monsieur le ministre, dans votre propos, vous avez dit de ce document qu'il était narratif. En ce qui me concerne, je le trouve à la fois novateur et confirmatif. Il est novateur parce que, comme cela a été dit tout à l'heure à cette tribune, il inclut désormais le Japon et sa zone d'influence dans la défense du monde libre. Il est, en même temps, confirmatif de l'engagement des Etats-Unis à défendre l'Europe en cas de menace. C'est donc plus qu'un document narratif et l'alliance atlantique à laquelle nous n'avons cessé d'appartenir ne peut qu'en sortir renforcée.

Mais un tel engagement ne dispense en aucune manière les Européens de songer à la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de défense commune concernant leurs forces conventionnelles. La réflexion de notre groupe s'oriente actuellement dans ce sens. Aussi pensons-nous que les gouvernements, et d'abord le nôtre — je veux dire le vôtre, monsieur le ministre — devraient prendre toute initiative appropriée sur ce problème. Pourquoi, par exemple, ne pas sortir de son

sommeil l'agence de coopération des armements créée dans le cadre de l'Union européenne occidentale, car même si la tâche est difficile, elle n'est pas au-dessus de nos moyens, et la prochaine conférence de Stuttgart peut vous donner l'occasion d'évoquer ce problème ?

Dans le discours qu'il prononçait au début de cette année au Bundestag — cela a été rappelé, mais il convient de le redire — le Président de la République a souligné les mérites de la solidarité occidentale. Comment ne pourrait-elle pas se concrétiser alors que se joue actuellement la survie de l'Occident ?

L'Europe est en crise, disais-je au début de mon propos, mais n'est-ce pas aussi parce que la France elle-même n'est plus en mesure de faire entendre sa voix ?

Quelle est aujourd'hui, je vous le demande, l'autorité d'un pays dont le peuple a perdu confiance dans la capacité de ceux qui le gouvernent ?

Nous avons cependant le ferme espoir qu'un jour, quand il sera sollicité, le suffrage universel permettra à ceux qui seront appelés à exercer de nouvelles responsabilités nationales de faire reprendre à l'Europe sa marche en avant. (*Applaudissements sur les bancs du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bettencourt.

**M. André Bettencourt.** Pour le Sénat, il est toujours très intéressant de vous entendre, monsieur le ministre, que ce soit à la commission des affaires étrangères ou dans cet hémicycle. Les sénateurs peuvent en retour vous dire, soit au nom de leur groupe, soit personnellement, comment ils apprécient la politique étrangère du Gouvernement.

En outre, dans un Sénat dont la majorité fait partie de votre opposition, vous êtes néanmoins assuré, en raison même des traditions de cette maison, de nous voir rechercher, surtout dans le domaine des relations extérieures, ce qui peut nous unir dans une même volonté de défendre les intérêts de la France dans le monde et d'affermir la paix.

Incontestablement, c'est bien en matière de politique extérieure que, souvent, nous nous sentons le plus proche des positions définies par M. le Président de la République et par vous-même, tout particulièrement aujourd'hui. Mais il vous intéresse peut-être et il nous intéresse, nous, de mesurer vos différences.

Pour l'essentiel, c'est vrai, vous entendez assurer une liberté d'action de la France de rester fidèle aux alliances, notamment à l'Alliance atlantique, à la Communauté européenne, de rester solidaire du tiers monde, dont les malheurs sont plus grands que les nôtres et nécessitent la coopération de tous les pays ; les plus favorisés doivent aider les plus démunis. Tout cela paraît assez simple et assez clair pour réunir un large accord.

M. le Président de la République, dans son discours du 20 janvier 1983 devant le Bundestag, à l'occasion du vingtième anniversaire du traité franco-allemand de coopération, a été très précis. Je pense que ce jour-là, profitant d'une occasion exceptionnelle sur le plan européen et sur le plan international, il a voulu, d'une certaine façon, expliciter certaines grandes lignes de la politique étrangère de la France pour la durée de son septennat et nous nous sommes trouvés d'accord avec lui.

Je ne dis pas que nous soyons tous d'accord car il me semble, moi aussi, avoir entendu des propos émanant notamment du parti communiste, une des deux composantes de la majorité gouvernementale actuelle, laissant entendre que le déséquilibre des forces actuellement en Europe n'était pas tel que certains l'affirmaient, au regard de chiffres pourtant incontestables, et que le péril n'était pas nécessairement celui que nous voyons grossir à l'est, ce qui laisse entendre qu'à leurs yeux il fallait aussi se prémunir à l'ouest, c'est-à-dire contre nos propres alliés. Cela montre la détermination de certains dirigeants communistes à rester dans le camp soviétique et non pas à se situer dans l'alliance.

Le même parti vient d'ailleurs de critiquer l'un des éléments essentiels du communiqué de Williamsburg, et M. Lecanuet l'a largement évoqué tout à l'heure en nous donnant à réfléchir sur de nombreux extraits du journal *L'Humanité*.

Voilà qui mérite attention, même si ce n'est pas nécessairement nouveau.

Evidemment, le Gouvernement n'a pas le souci de tout ce qui se dit dans sa propre majorité ; il nous demande de nous en tenir à ce qu'il déclare lui-même. Mais les parlementaires de l'opposition ne peuvent feindre n'avoir pas entendu les propos de la majorité lorsqu'ils ne reprennent pas exactement sur des affaires capitales, les positions officielles du Gouvernement.

Il est intéressant aussi pour les parlementaires de voir où les membres du Gouvernement se déplacent, quelles sont leurs préférences, ce qu'ils déclarent au cours de leurs voyages. Telle visite à Cuba n'a pas la même portée qu'un séjour dans les Caraïbes.

Lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères, vous nous avez dit, parlant de ce déplacement à Cuba auquel je faisais allusion, qu'il s'agissait d'un voyage d'un ministre technique faisant suite à d'autres voyages de ministres techniques, motivé celui-là par l'inauguration d'un vol d'Air France et qu'il ne pouvait avoir la même signification que le déplacement d'un ministre politique.

Cependant, le déplacement que M. Fiterman — hier ministre d'Etat et qui est l'un des premiers personnages du parti communiste — a effectué à Cuba justement ne me paraît pas sans signification politique.

Et puis, vous avez ajouté devant la commission que vous vous proposiez d'y aller vous-même. Alors, il s'agirait bien du déplacement d'un ministre politique.

Je vous ai demandé si la venue du président Fidel Castro était à l'ordre du jour de ces échanges gouvernementaux, et vous ne m'avez pas répondu tout à fait. Pourtant, nous aimerions avoir une réponse précise. Si elle était positive, nous y verrions un signe annonciateur d'une dérive, et même une provocation vis-à-vis des Etats-Unis. Elle serait autrement plus grave et plus significative, selon moi, que les coups d'épingle donnés à travers de prétendus appuis à tel ou tel mouvement de libération dans tel ou tel pays d'Amérique centrale ou du sud, alors que nous ne savons pas encore quels sont ceux qui peuvent se dire les plus soucieux de la liberté et du respect de la personne humaine.

Certes, s'ils s'agissait d'un pays qui parle notre langue, avec lequel nous avons tout un passé commun et des échanges importants — je pense à la Guinée, par exemple — je comprendrais plus aisément qu'on oublie beaucoup de faits désagréables, mais ce n'est pas le cas. Nous savons comment se situe La Havane dans le conflit qui sépare les pays de la liberté des autres pays ce qui s'est passé à Cuba et ce qui s'y passe encore. Votre réponse sur la possibilité ou l'impossibilité d'une invitation lancée au président Castro constituera donc un test simple, clair et important.

La vie internationale est ainsi balisée de points de repère. J'en prends un deuxième, concernant notre sécurité, dans le discours prononcé le 20 janvier à Bonn.

M. le Président de la République a été très net sur le point particulier, mais fondamental, de la défense. Parlant du niveau et du nombre des armements implantés en Europe, il a rappelé la supériorité des forces conventionnelles soviétiques et l'installation, lourde de menaces pour l'Europe, de leurs nouveaux missiles mobiles à trois têtes, d'un rayon d'action de 5 000 kilomètres et d'une précision accrue. Ce sont ses propres termes. Il a pris position sans équivoque en faveur de la double décision de décembre 1979 : le déploiement des nouveaux missiles américains à partir de décembre 1983 dépendra de la négociation en cours, à Genève, sur les euromissiles.

La récente déclaration de Williamsburg sur la sécurité a été confirmée, avec éclat, l'accord des sept grandes puissances à ce sujet.

L'échéance est donc fixée, et l'importance attachée aux négociations de Genève a été soulignée ; nous approuvons totalement une telle attitude. La sécurité de la France serait compromise si celle de nos voisins n'était plus assurée et seule l'aide américaine peut permettre à l'Europe de faire face à la menace accrue de la puissance militaire soviétique.

La France, du fait de cette prise de position exemplaire, est bien plus présente à la négociation que si elle y participait réellement.

Ainsi, soit la conférence de Genève aboutit — c'est la preuve que la détente reste à l'ordre du jour — soit, malheureusement, elle n'aboutit pas. Chacun des membres de l'Alliance devra alors faire l'effort nécessaire afin de rétablir l'équilibre des forces, en sachant qu'il n'y aura de détente qu'à ce prix.

Mais, par la suite, notre volonté de paix devra nous inviter, inlassablement, non pas dans la faiblesse qui tente l'agresseur, mais dans la lucidité, à continuer à rechercher les moyens de la paix, y compris avec l'U. R. S. S.

J'ai présidé la délégation française à la conférence de Belgrade qui a suivi celle d'Helsinki. J'ai pu, à l'époque, mesurer toute l'ironie de la détente, dont les Soviétiques se sont largement servis pour développer, outre mesure, leur arsenal militaire.

Cependant, si la conférence d'Helsinki, dans les suites qui lui ont été données, a été pour une large part, surtout au regard des libertés fondamentales, une illusion, il ne faudrait pas croire pour autant que ses résultats ont été entièrement négatifs. En effet, elle a suscité un espoir dont nous voyons bien, par exemple, qu'il s'est manifesté dans certains pays de l'Est, particulièrement en Pologne.

Il faut noter à cet égard les récentes prises de position des responsables les plus qualifiés de l'église polonaise. Ils invitaient à la prudence, si l'on ne voulait pas d'un brutal retour en arrière, avec l'anéantissement des quelques progrès réalisés

sur la voie, non pas de l'indépendance, mais d'un début d'expression d'une aspiration à la liberté qui, elle, est dans le cœur de tous les Polonais et dont les conséquences ne sont pas nulles sur les pays voisins.

J'en profite pour vous demander, monsieur le ministre, si la position de la France à l'égard de la Pologne est aussi nette et aussi ferme que par le passé, et si la France continuera, de ce fait, à apporter aux Polonais la certitude que nous sommes proches d'eux dans l'épreuve très dure qu'ils traversent.

Car viendra inévitablement le jour où l'impérialisme soviétique se desserrera. En effet, c'est un événement inscrit d'avance dans l'histoire : les peuples opprimés ne le restent jamais éternellement. De l'attitude de l'Occident dépend pour une part, si faible soit-elle, l'avenir de ces pays d'Europe, séparés de l'Occident au lendemain de la guerre, mais si proches de nous par leur histoire, leur culture, par tant de liens tissés au cours des siècles et qui ne seront jamais effacés.

Pour tous ces pays, chaque fois que l'Occident s'affaiblit, c'est l'espoir qui diminue. Dans un monde où le rapport des forces est devenu la loi, nos faiblesses n'ont pas seulement pour effet de nous miner de l'intérieur ; elles enlèvent un peu d'espérance aux pays de l'Est et à beaucoup d'autres. Ces peuples attendent de l'Occident qu'il redevienne, avec force et exemplarité, le défenseur d'une forme de civilisation qui a déjà beaucoup apporté au monde. Il s'agit non seulement d'assurer un développement matériel plus rapide, mais surtout de promouvoir une conception du monde qui respecte la liberté et la dignité des personnes et des nations, en conformité avec un idéal dont nous devons, tous ensemble, mieux retrouver le chemin.

Pour juger de notre politique étrangère, je vois un troisième point de repère dans l'action du Gouvernement au sein de la Communauté européenne.

Le Gouvernement a toujours marqué dans ses discours sa volonté européenne et son désir de voir la Communauté faire de nouveaux progrès. Il a témoigné de cette volonté dernièrement en entendant rester dans le système monétaire européen et en refusant toute forme de protectionnisme qui nous conduirait inéluctablement au déclin.

Je voudrais souligner le mérite de tous ceux qui, dans l'entourage du Président de la République, ont pesé du poids de leur influence et de leur compétence pour que la France ne sorte pas du S. M. E.

Le Président a tranché avec courage, et tous ceux qui l'ont connu aux heures graves de la guerre ne doutent pas de sa détermination. Il a dit non au repliement sur soi et donné un témoignage de sa volonté européenne. Les Allemands, de leur côté, attachés au moins autant que nous à la Communauté, ont compris la nécessité de faire un pas vers la France ; une nouvelle fois, le dialogue franco-allemand a préservé l'Europe.

Malgré tout, je voudrais vous dire mon inquiétude au cas où la France, faute d'avoir pu redresser rapidement son économie, se retrouverait — ce qu'à Dieu ne plaise — dans une semblable situation. J'espère que tout serait encore fait pour sauvegarder un système dont nous connaissons les défauts, mais dont nous savons aussi qu'en l'abandonnant, non pas à la manière d'une sortie momentanée du serpent, mais en nous réfugiant dans un protectionnisme déjà souhaité par quelques-uns de vos partisans, nous ferions sauter un maillon indispensable d'une construction européenne encore fragile. Nous entrerions dans un engrenage qui compromettrait une Communauté sans laquelle aucun avenir ne peut être envisagé pour notre vieux continent.

Voici donc trois interrogations qui me paraissent significatives : Fidel Castro invité ou non en France ; la réussite de la négociation sur les euromissiles ou son échec et l'installation progressive des missiles américains ; le maintien ou non de la France dans le S. M. E.

Mais avant d'en terminer, je voudrais vous dire mes préoccupations sur trois points qui conditionnent les moyens de notre politique étrangère, car que vaut celle-ci si nous ne disposons pas des possibilités de réaliser ses objectifs ? Ils sont les suivants : l'instrument diplomatique, la défense et l'économie.

Sur plusieurs plans, en effet, monsieur le ministre, nous éprouvons de l'inquiétude quant au devenir de cet instrument essentiel de notre politique qu'est notre corps diplomatique. Vous nous avez expliqué, de manière d'ailleurs fort convaincante, voilà quelques mois, quel était votre objectif en changeant la dénomination du ministère des affaires étrangères en ministère des relations extérieures. Mais nous avons aujourd'hui l'impression que « qui trop embrasse mal étire ». Les réformes qui, apparemment, n'ont pas été suffisamment étudiées, de la direction générale des relations culturelles et du ministère de la coopération et du développement ont laissé ces deux organes essentiels de notre action extérieure désarticulés, leurs agents désemparés, les syndicats eux-mêmes désappointés, les actions ralenties ou retardées.

Les objectifs ambitieux dont on nous parlait voilà peu de temps, comme celui du 0,7 p. 100 du P.N.B. pour l'aide et celui du grand projet culturel extérieur, souffrent d'ores et déjà de retards. Les dotations budgétaires de certains services ont été mal gérées : on me dit que les crédits d'investissement sont tellement obérés que, pratiquement, aucune construction nouvelle d'ambassade, de lycée français ou de centre culturel ne peut être lancée... (M. le ministre fait un signe de dénégation) ... que les loyers ne sont plus payés dans certains cas depuis quelques mois ; que les notes téléphoniques ou télégraphiques de certaines ambassades restent en souffrance, au point qu'elles en sont réduites aux dépêches d'autrefois pendant les derniers mois de l'année ; que certaines opérations culturelles de prestige empêchent d'engager d'autres actions plus modestes mais à plus long terme.

Toutes ces informations ne laissent pas de nous inquiéter. Si elles étaient inexactes, monsieur le ministre, j'en serais heureux.

De même, nous inquiètent les préoccupations de notre corps diplomatique, dont la qualité et la fidélité n'ont jamais été mises en cause dans le passé ; les nombreuses nominations de personnalités extérieures — oh ! toujours éminentes — aussi bien dans des ambassades prestigieuses que dans des postes de direction au Quai d'Orsay même ont fini par troubler sa sérénité. Ce d'autant plus que le Gouvernement vient de présenter au Sénat un projet de loi ouvrant le corps des ministres plénipotentiaires à des non-fonctionnaires, dont les qualités, là encore, ne sont pas en cause : hauts fonctionnaires internationaux, experts de coopération, dirigeants de syndicats, responsables d'associations professionnelles ou culturelles.

L'idée d'ouvrir notre haute fonction publique à ces éminentes personnalités n'a pas été retenue au Sénat — je m'en réjouis — mais l'Assemblée nationale ne manquera pas de revenir à votre projet. Nous posons alors une nouvelle question : pourquoi faire du corps diplomatique le champ d'expérience unique de ces intégrations ? L'éminent financier qui aura dirigé pendant vingt années les budgets des Nations unies ou celui de la Communauté européenne, le spécialiste incontesté de la peste bovine en Afrique sahélienne ne seraient-ils pas mieux à leur place à l'inspection des finances ou dans le corps des ingénieurs agronomes plutôt que comme ministres plénipotentiaires ?

Je serais curieux de savoir comment l'inspection des finances accepterait la titularisation sans concours de personnalités extérieures, non fonctionnaires, cette décision étant finalement due au bon vouloir politique.

Les préoccupations des diplomates français ont aujourd'hui franchi les murs du Quai d'Orsay et il est temps de réagir si nous ne voulons pas voir se dégrader petite à petite le corps et l'esprit de cette administration qui comptait parmi les meilleurs.

Le Gouvernement nous a présenté un nouveau programme militaire et nous serions tentés, d'abord, de nous sentir en plein accord avec lui. Mais nous constatons aussi que notre effort militaire s'essouffle et que nous ne parvenons pas au seuil de 4 p. 100 du P.I.B. à réserver à la défense. Peut-on vraiment faire mieux en diminuant les dépenses ? Les hypothèses économiques à partir desquelles a été bâti le programme ne sont-elles pas trop optimistes ?

Certes, pour faire face à une conjoncture financière difficile, il est arrivé dans le passé, même au général de Gaulle, de réduire les crédits militaires, mais, aujourd'hui, alors que la situation internationale est grave, nos énormes difficultés ne vous inviteraient-elles pas, demain, comme ce fut malheureusement le cas l'année dernière, à faire des économies dans un domaine essentiel ?

Finalement, toute la question est de savoir si nous allons pouvoir, sur le plan économique, reprendre notre marche en avant. Nous l'espérons pour la France, mais nous pouvons sérieusement en douter.

Avec des prélèvements sociaux et fiscaux qui atteignent un volume égal à près de la moitié de la production — plus de 46 p. 100 du P.I.B. — comment, non seulement toutes nos entreprises, mais toute notre économie ne seraient-elles pas entravées ?

Une bureaucratie envahissante multiplie les règlements qui ne font que réduire les capacités de dynamisme des entreprises et des citoyens dans un pays où le génie des textes se retourne sans cesse davantage contre ceux qu'on prétend défendre.

Nos investissements industriels chutent. Le chômage n'est stabilisé que dans les statistiques puisque le nombre de nos emplois productifs diminue. Le franc reste miné par l'inflation.

Nos déficits s'ajoutent les uns aux autres ; le plus grave est celui de notre balance des paiements qui provoque un endettement qui grève l'avenir. Or, nous savons d'expérience qu'un pays endetté peut devenir un pays dépendant.

Depuis un an, le Gouvernement fait face aux difficultés d'une manière plus réaliste. Depuis quelques semaines, il fait de grands efforts pour mieux les surmonter. C'est vrai et c'est tant mieux !

De la conférence de Williamsburg qui vient de se terminer, vous nous aviez dit que vous n'attendiez rien de très nouveau dans l'immédiat. Pourtant, à vous entendre aujourd'hui, elle a paru finalement plus positive que vous ne vous le prévoyiez. Peut-être mieux que d'autres, et avant eux, aviez-vous compris que le marché des changes est par essence en perpétuel mouvement, qu'il est le reflet de la réalité telle qu'elle est ou telle qu'on croit qu'elle va l'être.

En tout cas, la politique d'un pays forme un tout. Notre politique extérieure — et ce sera ma conclusion — prend sa force dans la France telle qu'elle est.

Il faut avoir les moyens de sa politique. Les paroles, le talent dans l'exposition, l'assurance partisane ne peuvent les remplacer. Au Sénat, plus qu'ailleurs, nous le savons. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourguine.

**M. Raymond Bourguine.** Monsieur le ministre, durant votre discours, j'ai eu à plusieurs reprises la tentation de vous applaudir parce que, selon un mot de Plutarque que vous connaissez, « il n'y a pas de bonheur sans liberté et pas de liberté sans courage ».

Le Gouvernement a eu le courage de dire ce qu'il fallait quant à la défense de la France en face de la menace soviétique.

Nous avons tous enregistré que votre associé au sein du Gouvernement, le parti communiste, n'a pas voté l'article 1<sup>er</sup> de la loi de programmation militaire où, très clairement, le Gouvernement a posé le problème de notre sécurité.

De votre côté, monsieur le ministre, vous avez, dans le numéro du *Wall Street Journal* du 25 février dernier, publié un article d'une grande limpidité, dans lequel vous avez averti les Américains du danger que l'ensemble du monde libre courrait dans le cas où ils renonceraient à leur puissance militaire, qui est la puissance de la sécurité. Dans cet article — je vous cite de mémoire mais je crois le faire presque exactement — vous avez écrit, ce que vous avez répété tout à l'heure, qu'il fallait ancrer l'Allemagne dans le monde de la sécurité et que cette Allemagne voulait se sentir, comme les autres Etats européens, protégée, garantie. Mais elle ne l'est pas par nous, elle ne l'est que par la capacité de dissuasion des Etats-Unis.

Or cette capacité de dissuasion est minée, à l'intérieur même de ce pays, par des forces qui se disent pacifiques ou pacifistes et qui, en réalité, compromettent la paix, laquelle, comme vous l'avez dit excellemment, repose sur l'équilibre.

Des manifestations nombreuses se sont notamment produites demandant aux Etats-Unis le gel nucléaire. Et, dans votre article, vous avez très opportunément fait remarquer combien ces propositions, si bien intentionnées soient-elles, sont dangereuses. Car le gel nucléaire ou la dissuasion minimale signifieraient que, finalement, les Etats-Unis seraient contraints à se cantonner sur leur continent et que la voie serait libre en Europe.

Le débat sur les fusées Pershing est d'actualité, c'est en tout cas le débat de demain. C'est d'ailleurs la déclaration soviétique du 28 mai qui vous a décidé à contresigner la déclaration que vous appelez « narrative » de Williamsburg. Le gouvernement soviétique a déclaré très clairement que, si les fusées Pershing étaient installées en Europe, l'Union soviétique déploierait des fusées pouvant atteindre le territoire américain aussi vite que les Pershing. Comme vous l'avez très justement noté dans votre discours, cela signifierait qu'elles seraient situées hors d'Europe, c'est-à-dire en Amérique.

Si je vous ai fait tant de compliments, il me faut tout de même vous faire part de mon étonnement au sujet d'un problème que je connais mal, je l'avoue, celui de l'Amérique centrale. Je constate que, dans cette partie du monde où les Américains se croient en état de légitime défense, vous exhortez toutes les parties en présence à aboutir à la paix par la concertation, par la conversation. Mais encore faut-il, pour converser, pour faire la paix, être deux et, quand une volonté extérieure veut installer dans cette région des bases de fusées qui menaceraient directement le territoire américain, on comprend très bien que les Etats-Unis aient une conception du problème différente de la nôtre.

D'ailleurs, la déclaration du gouvernement soviétique est tout à fait dans la ligne de ce qu'avait dit M. Leonid Brejnev lorsqu'il avait déclaré, en novembre dernier, qu'il placerait les Etats-Unis dans ce qu'il a appelé une « position analogue » si le déploiement des Pershing et des Cruise avait finalement lieu. Ce qui revient à dire que le problème de l'Amérique centrale n'était pas dissociable de celui de la sécurité de l'Europe.

Le parti communiste nous a fait savoir, à l'instant, par la voix du sénateur Boucheny que, dans sa volonté d'aboutir à la paix, lui aussi, il demandait tout simplement que les Pershing ne soient pas installées en Europe afin d'éviter une nouvelle escalade. En fait, comme vous l'avez toujours dit, monsieur le ministre, ce sont les SS 20 qui ont été installées les premières.

Naturellement l'idéal serait l'option zéro, option dans laquelle les SS 20 étant retirées, les Pershing et Cruise n'auraient plus de raison d'être. Mais si les SS 20 sont conservées par l'Union soviétique, pointées vers nous, sous le prétexte qu'il y a une force autonome en France — alors que cette force, comme vous l'avez très bien écrit, monsieur le ministre, dans votre article destiné au public américain, ne saurait menacer l'Union soviétique — cela montrerait la volonté de Moscou de garder le territoire européen sous le contrôle d'une force de chantage atomique éventuel, d'autant plus redoutable, voire irrésistible à la fin, dans le cas où les Etats-Unis, ayant « jeté l'éponge », n'assumeraient plus leur rôle dissuasif et renonceraient à la notion de première frappe.

Sur cette notion de première frappe, qui est un débat technique, j'émetts quelques réserves, mais elles sont secondaires au regard de l'objectif essentiel sur lequel j'exprime mon entier accord avec vous, monsieur le ministre. L'essentiel, c'est effectivement de dissuader l'agression et vous avez insisté pour que les Etats-Unis ne renoncent pas à l'emploi éventuel, en premier, des armes nucléaires pour le cas où cet emploi serait destiné à protéger l'Europe contre une invasion militaire extérieure.

Monsieur le ministre, vous avez parlé au nom de tout le Gouvernement, j'ai même noté votre insistance à le dire, ce qui, si j'ai bien compris votre pensée, signifiait que les ministres communistes sont contraints à assumer entièrement la déclaration que vous avez faite et, par conséquent, sont à contre-pied par rapport à l'article de *L'Humanité* que M. Jean Lecanuet a si opportunément cité.

Une politique étrangère formé un tout. Quand vous vous êtes rendu à Williamsburg, vous avez placé initialement le problème monétaire international au centre de vos préoccupations.

Vous m'avez dit, à une autre occasion, que M. le Président de la République n'avait pas parlé de « monnaie fixe ». J'avais cru l'entendre cependant dans sa déclaration à l'O.C.D.E. le 9 mai dernier, mais, « pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes, ils peuvent se tromper comme les autres hommes » et il est possible que M. François Mitterrand, lorsqu'il a parlé de « monnaie fixe », n'avait pas en vue un système monétaire international de taux de change fixes.

En effet, ce procès que vous faites aux Etats-Unis est techniquement contradictoire. Le Gouvernement français accuse les Américains de faire monter le cours du dollar parce que les Etats-Unis auraient un déficit de 200 milliards de dollars. Par conséquent, ils seraient de gros emprunteurs de dollars, ce qui, en même temps, ferait monter les taux d'intérêt américains et attirerait les capitaux vers les Etats-Unis.

Un de nos amis allemands, M. Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, avait observé que la première victime du dollar trop cher — tous les experts sont d'accord pour estimer que son cours actuel est trop cher — c'est l'industrie américaine, c'est l'économie américaine tout entière.

En effet, qui est le plus gros emprunteur du monde en dollars ? C'est évidemment l'ensemble des entreprises américaines qui empruntent des dollars américains à des prêteurs américains, et qui ont à payer ces taux d'intérêt élevés. Or ces taux élevés ont, sur les entreprises, un effet de purge, c'est-à-dire que les plus fragiles sont obligées de disparaître, de faire faillite et de mettre leur personnel au chômage.

Mais les Etats-Unis sont victimes du dollar trop cher d'un autre point de vue encore. C'est que leur industrie n'est plus compétitive en face de celles de l'Allemagne et du Japon. Sur les marchés internationaux, là où ils sont en concurrence, les produits américains sont éliminés par les produits allemands et japonais. Il en résulte un déficit de la balance commerciale américaine estimé par M. Ronald Regan, dans l'article que vous avez cité, à 60 milliards de dollars, prévision qui est celle, je crois, de tous les experts.

Que demandons-nous exactement ? De faire baisser le cours du dollar, de faire baisser les taux d'intérêt d'une façon artificielle ? Comment peut-on y parvenir ? Pouvons-nous demander aux Américains de fabriquer des dollars, de créer de l'inflation, de vendre des dollars afin, par une action dite « coordonnée », d'agir sur les marchés des changes ? Je ne crois pas que l'on puisse intervenir sur un marché des changes lorsque les sommes en cause sont énormes.

D'où viennent les demandes de dollars ? Monsieur le ministre, si la grande demande ou la « surdemande » de dollars appelle, en effet, une action internationale concertée, c'est que la cause principale de cette demande de dollars tient au fait qu'au cours des sept dernières années les grandes banques internationales,

dont les nôtres, ont procédé au recyclage des pétrodollars excédentaires. Cela a consisté à prêter les dépôts de dollars qui étaient faits chez elle sous une forme ou sous une autre, à un certain nombre de pays du tiers monde.

Vous avez rappelé que le montant de cette dette est de 630 milliards de dollars et j'ose soutenir que, dans l'état actuel des choses — j'attends la démonstration contraire — cette dette est irrécupérable.

Je citerai l'exemple du Brésil qui est le pays le plus avancé parmi les pays débiteurs. Il doit 83 milliards de dollars. Le service de cette dette — c'est-à-dire le remboursement du capital et le paiement des intérêts — est de 16 milliards de dollars par an ; il n'y a donc aucune chance que le Brésil puisse faire face à ses échéances puisque le montant total de ses exportations est de l'ordre de 20 à 23 milliards de dollars. Autrement dit, le Brésil ne peut « s'en sortir » qu'en réempruntant ce qu'il rembourse et même plus. Il sera demandeur de 10 à 15 milliards de dollars supplémentaires cette année.

Il en va de même de l'ensemble des pays du tiers monde débiteurs. Leur demande de dollars sera, en 1983, de l'ordre de 100 milliards.

Nous-mêmes sommes des demandeurs de dollars et, par conséquent, nous contribuons par là même à la hausse du cours du dollar.

Vous avez demandé — et on le comprend très bien, on ne peut que l'approuver en tant que Français — à nos associés allemands de contribuer au redressement de l'économie européenne en procédant à une relance de leur économie.

Mais là encore, monsieur le ministre, il y a contradiction : en effet, l'un des facteurs de la relance de l'économie allemande tient précisément à la trop grande cherté du dollar qui permet aux producteurs allemands d'enlever des marchés aux Américains, partout où ils sont en concurrence avec eux, grâce à l'avantage de prix dont ils disposent ainsi.

Vous avez dit que dans cette concertation mondiale, souhaitable à tous égards, l'aide que nous devrions apporter aux pays du tiers monde ne devrait pas porter atteinte à leur liberté de gestion. Si je me souviens bien, selon vous, ils doivent assurer « leur développement tel qu'ils le conçoivent ».

Il est important d'attirer l'attention du tiers monde, comme il est important d'attirer notre propre attention sur le fait que chacun, finalement, doit compter sur ses propres forces.

Ces 630 milliards de dollars représentent, en effet, à peu près dix fois le plan Marshall : celui-ci fut, vous le savez, de l'ordre de 15 à 17 milliards de dollars dans les années 1945-1947 ; pour tenir compte de la dépréciation du dollar, il convient de multiplier ce chiffre par trois ou par quatre, ce qui donne environ 70 milliards de dollars. Les crédits accordés au tiers monde — dont je disais tout à l'heure que je les tiens pour irrécupérables — constituent une aide effective au tiers monde égale à près de dix fois le plan Marshall.

Cependant, le plan Marshall était assorti d'une disposition extrêmement intéressante : c'était une aide — un don — liée aux investissements. Or les crédits que nous avons apportés au tiers monde n'ont pas été liés aux investissements, ils n'ont pas été liés à la capacité future des pays concernés de les rembourser. Une grande partie d'entre eux, nous l'avons constaté, est allée à de la dépense, à de la consommation, c'est-à-dire que l'instrument du remboursement n'a pas été constitué.

Comme vous le savez, chaque fois que le fonds monétaire international — dont vous demandez le renforcement par la voie d'une extension des droits de tirage spéciaux — intervient, il le fait d'une façon incontestablement contraignante ; il met des conditions à son aide ; il intervient dans la gestion des affaires intérieures du pays ; il recommande, il impose même des réductions budgétaires qui sont extrêmement pénibles.

Ces D.T.S., monsieur le ministre, constituent d'ailleurs, à mes yeux, un procédé un peu artificiel.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Raymond Bourguin**. Volontiers.

**M. le président**. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. J'écoute vos observations avec beaucoup d'intérêt, mon cher collègue, et je les approuve. Mais vous savez bien que, jamais, aucun gouvernement français — ni celui-ci ni les précédents — n'a assorti notre politique d'aide de conditions impératives de contrôle. La commission des finances l'a demandé à plusieurs reprises, mais elle n'a jamais été entendue.

Vous avez cité le plan Marshall. Sur ce sujet aussi, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais nous qui sommes un pays industriel tout de même important, nous avons accepté des contrôles que nous n'imposons pas aux pays du tiers monde auxquels nous accordons des prêts.

Nous pouvons indéfiniment octroyer des prêts ; si nous ne sommes pas en mesure d'imposer un certain nombre de conditions de contrôle, nos observations de ce jour — les vôtres et les miennes — demeureront valables et nous verrons se creuser ce trou béant de l'endettement international. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**M. Geoffroy de Montalembert.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Bourguine.

**M. Raymond Bourguine.** Je craignais d'être interrompu pour une contradiction qui, venant de vous, eût été redoutable !

Je comprends très bien que les aides ne soient moralement pas liées, mais, techniquement, elles le sont nécessairement, car prêter à un Etat qui ne pourra pas rembourser, ce n'est ni lui rendre service ni nous rendre service. En définitive, qui paie ? Certainement pas la France, qui est elle-même emprunteur.

Vous souhaitez, dites-vous, que le monde industrialisé donne 0,7 p. 100 de son P.N.B. au tiers monde. Mais, actuellement, nous, nous sommes les concurrents du tiers monde en tant que demandeurs de dollars — et c'est là où les affaires étrangères rejoignent les affaires intérieures.

Nous sommes économiquement vulnérables.

M. Bettencourt, tout à l'heure — il me permettra d'être en désaccord avec lui — s'est félicité du fait que les conseillers de M. le Président de la République aient triomphé en le dissuadant de quitter le système monétaire européen. Pour ma part, je le regrette profondément. Le système monétaire européen, en effet, établit une relation quasi fixe entre les monnaies de pays dont les taux d'inflation sont profondément différents ; autrement dit, la contrainte dont on parle porte exclusivement sur les industries et sur les industriels français lorsqu'ils sont en concurrence avec les industriels des pays qui connaissent une faible inflation ; c'est le cas notamment de la République fédérale d'Allemagne, admirablement gérée financièrement et dont l'inflation est aujourd'hui si basse que l'on peut la considérer comme quasi nulle. Nous, nous connaissons des coûts qui augmentent chaque année de 5 à 10 p. 100 de plus que les coûts allemands — et cela, j'en conviens bien volontiers, a commencé bien avant l'arrivée de votre gouvernement. Nos industriels subissent donc, à productivité égale, à qualité de marchandises égale, une perte de change qui, chaque année, s'aggrave et qui les élimine du marché. Il n'y a, en fait, aucune explication au déficit commercial de 38 milliards de dollars qui est apparu en 1982 entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

J'ajouterai que nos amis allemands, parce qu'ils sont, au sein de l'Europe, nos associés, ont un intérêt majeur à ce que cette situation ne se perpétue pas, car nous deviendrions à notre tour, à la longue, un débiteur insolvable. Est-il bien avantageux de vendre à un pays qui, à la longue, se fermera ?

Certes, le S.M.E. pourrait être, en soi, une excellente chose. Je suis, comme tout le monde, pour les monnaies stables. Mais il est facile d'avoir une monnaie stable, la recette est toute simple : il suffit d'avoir le même taux d'inflation que celui de ses principaux concurrents. On ne décrète pas la valeur d'une monnaie, on la constate. Or la force d'une monnaie est en fonction inverse de son taux d'inflation. On en revient encore à la gestion des affaires intérieures.

**M. André Bettencourt.** Le franc dégringolera plus vite s'il sort du S.M.E.

**M. Raymond Bourguine.** La « dégringolade » du franc dont vous parlez, monsieur Bettencourt, serait le résultat de la loi de l'offre et de la demande. Le bon taux de change est celui qui reflète le rapport réel des prix entre produits français et allemands, c'est le taux qui égalise les niveaux de prix permettant à nos industriels de reconquérir des marchés et de réduire le chômage.

Le système dans lequel nous sommes tue notre industrie. En effet — et vous me faites anticiper quelque peu sur la conclusion de mon discours — le sort des entrepreneurs et celui des travailleurs d'un même pays sont indissociablement liés : lorsqu'un entrepreneur fait faillite, c'est le chômage pour son personnel. Or, on organise un système dans lequel l'industrie française subit le choc d'une inflation beaucoup plus forte que l'industrie allemande. Lorsque vous demandez un franc fort malgré une inflation forte, vous êtes dans une contradiction. Un franc artificiellement fort permet la consommation facile, l'importation à bon marché, c'est un franc « anti-austérité ». Ce que je demande, c'est un franc vrai, c'est l'austérité également dans le domaine monétaire.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, évoquer devant vous un problème à la fois monétaire et international dont on parle très peu dans notre pays, celui qui est posé par nos dépôts à vue.

Nous avons, pendant sept ans, attiré dans notre pays, au nom du recyclage, de très importants dépôts de l'Arabie saoudite, des pays pétroliers en général. Ces dépôts très importants sont intervenus d'une façon discrète, comme toujours lorsqu'il s'agit d'opérations bancaires. Ils témoignaient, certes, d'une confiance dans notre pays, ils étaient aussi attirés par des taux d'intérêt élevés qui étaient toujours et constamment doubles des taux d'intérêt allemands — ce qui est une autre pénalisation, dirai-je, infligée à l'industrie française par rapport à sa concurrente allemande. Ces dépôts à vue très importants, nous avons commis l'imprudence d'en reprêter une grande partie. Ils sont actuellement gelés sous la forme de prêts français, au Brésil, au Mexique, en Argentine et ailleurs. Ces dépôts étrangers, vous ne les évoquez jamais. Et cependant ils sont une des causes de la boulimie d'emprunts en dollars dont notre pays fait preuve. Il est bien vrai que les emprunts que vous contractez à l'extérieur couvrent en partie le déficit commercial dû à toutes les causes que nous avons vues tout à l'heure, notamment au fait que les Français consomment plus qu'ils ne produisent, qu'ils importent plus qu'ils n'exportent. Mais une autre partie de ces emprunts — il faut bien le dire — est rendue nécessaire par le fait que nos grands déposants, du fait du retournement du marché pétrolier, retirent aujourd'hui leurs dépôts. L'Arabie saoudite elle-même a un budget désormais en déficit. Alors qu'elle connaissait, voilà deux ans, de gros excédents, de l'ordre de 30 milliards à 40 milliards de dollars par an, cette année, pour la première fois, son budget est en déficit de 10 milliards de dollars ; elle dispose encore, certes, de réserves importantes, mais elle les entame. Voilà encore qui accroît le flux en direction du dollar : les réserves des pays pétroliers tendent à se déplacer vers cette monnaie, les Etats-Unis, grâce à leur effort militaire, offrant, dans l'esprit de certains déposants, une plus grande sécurité que les pays d'Europe.

Alors, monsieur le ministre, je ne crois pas que nous puissions nous en sortir simplement en faisant le procès du budget américain et de son déficit. Car le budget américain, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des dépenses militaires, et vous êtes le dernier à en demander la réduction puisque, dans vos déclarations antérieures, vous avez souligné le devoir qu'ont les Etats-Unis de garder pied devant le danger soviétique. Vous ne voulez donc pas la réduction du budget militaire américain. Alors, celle de son budget civil ou de son budget social ? Il me paraît très difficile qu'une autorité étrangère, qu'elle soit française, allemande, européenne ou japonaise, vienne décider pour les membres du Congrès américain du niveau de protection sociale qu'ils doivent à leur population. Nous avons une sécurité sociale. Comment réagirions-nous si les Américains venaient nous dire qu'il faut réduire notre couverture sociale de 10, 15 ou 20 p. 100 ?

Faire porter le débat international sur le budget américain est donc, à mon avis, une impasse. Il faut nous en remettre à nous-mêmes, compter sur nos propres forces, ce qui m'amène à vous dire que la politique étrangère dépend de la politique économique intérieure.

M. Jacques Delors a fait observer, dans une autre enceinte, que tout le drame tenait au fait que les Français consommaient 103 quand ils produisent 100 ; j'ajouterais qu'il faudrait qu'ils ne consomment que 97, attendu qu'ils devraient dégager une marge pour rééquilibrer leur commerce extérieur, pour s'affranchir de la dette extérieure. En effet, comme il a été très bien dit avant moi, quand on s'endette, il faut bien, à la longue, passer sous les fourches caudines du prêteur, qu'il s'agisse du F.M.I. ou d'un autre organisme.

M. Mauroy, après la victoire socialiste aux élections, nous avait dit que le gouvernement de la gauche présenterait au moins le grand avantage d'apporter l'intelligence économique et la paix sociale à l'ensemble de notre population.

Je constate que la paix sociale n'est pas toujours ce qu'elle devrait être et que la conscience de notre devoir, qui est de produire plus que nous consommons, n'est pas enracinée dans l'esprit des Français ; or, tant qu'il n'en sera pas ainsi, votre politique étrangère aura comme faiblesse intime — comme l'a dit si bien M. Bettencourt — la faiblesse de notre économie. Nous n'aurons pas le pouvoir de défendre nos intérêts si nous sommes des demandeurs, c'est-à-dire des quémandeurs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cantegrit.

**M. Jean-Pierre Cantegrit.** Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, mes chers collègues, la politique africaine de la France depuis le 10 mai 1981 fera l'objet de mon propos.

Représentant les Français établis hors de France, plus particulièrement les 300 000 Français qui vivent en Afrique, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions sur cette politique.

Je constate tout d'abord — et je m'en félicite — que les structures mises en place par le général de Gaulle, qui ont fonctionné sous les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, ont été scrupuleusement maintenues, à savoir, la direction des affaires africaines et malgaches au sein du ministère des relations extérieures, le ministère de la coopération et la structure existant à l'Elysée avec un conseiller du président pour les affaires africaines.

Dès son arrivée à l'Elysée, le président Mitterrand a souhaité, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, inspirer et mener la politique africaine de la France. M. Guy Penne était chargé par le président de suivre cette politique. N'étant pas de ceux qui ont critiqué en termes acerbes le rôle joué par Jacques Foccart sous les présidents de Gaulle et Pompidou, ni le rôle joué par René Journiac et Martin Kirsch sous le Président Giscard d'Estaing, je comprends que le Président de la République entende suivre la politique menée par la France en Afrique et ne vois aucun inconvénient à ce que M. Penne et ses proches collaborateurs aient rouvert l'hôtel particulier de la rue de l'Elysée qu'occupait M. Foccart et soient sortis du placard où MM. Journiac et Kirsch recevaient les ministres africains.

Mais dépassons ces problèmes de structures et de forme et voyons quelle politique ont menée notre président et votre gouvernement depuis votre arrivée au pouvoir.

Cette politique, nous l'attendions avec une certaine inquiétude. En effet, je me souvenais d'un certain nombre de prises de position, de déclarations faites par des membres éminents du parti socialiste quand ils étaient dans l'opposition et j'avais quelques craintes pour nos ressortissants, pour leur sécurité et pour leurs biens.

Je ne peux oublier vos prises de position en faveur du Polisario, car je suis allé sur place, alors que ces mêmes Sahraouis avaient tué et enlevé certains de nos compatriotes à Zouérate.

Je ne peux oublier non plus vos déclarations au moment de l'affaire de Kolwezi au Zaïre où la détermination du président Giscard d'Estaing et de son gouvernement, de ses conseillers et, bien entendu de nos militaires a permis de sauver des Français, des Belges soumis aux exactions les plus graves de la part de prétendus gendarmes katangais entraînés et dirigés par l'Angola.

Ces prises de position et déclarations nous avaient mis en éveil et nous suivions avec attention vos débuts.

Fort heureusement, les dures réalités du pouvoir vous ont amené à un examen beaucoup plus réaliste, à une politique beaucoup plus pragmatique et le sénateur des Français de l'étranger que je suis s'en félicite pour les Français installés en Afrique.

Il est vrai que les liens que le Président Mitterrand avait en Afrique avec de nombreux chefs d'Etats, qui pour certains avaient siégé avec lui dans les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République, ont facilité votre tâche.

Le président Houphouët-Boigny, le président Senghor, le président Ahidjo étaient heureux de renouer avec leur ancien collègue et des rapports confiants s'installèrent au début du septennat avec de nombreux pays d'Afrique francophones.

Ce capital de confiance et d'amitié devait malheureusement être entamé, d'une part, par les contradictions internes à votre propre mouvement et, d'autre part, par le comportement du ministre de la coopération de l'époque, M. Jean-Pierre Cot, et de son cabinet.

Des contradictions internes étaient provoquées par des visites de Régis Debray en Angola, pays marxiste-léniniste, proche des Soviétiques, occupé par un corps d'expédition cubain. Cela, bien entendu, a créé une large méfiance de certains pays africains voisins et de leurs dirigeants, je pense notamment au président Bongo du Gabon.

En ce qui concerne le ministre de la coopération, outre la déception de nos coopérants devant les mesures prises ou l'absence de certaines mesures, il apparaît que la politique suivie par M. Jean-Pierre Cot n'était pas en harmonie avec celle de l'Elysée. Voyageant toute l'année en Afrique, j'étais le témoin de ces contradictions.

Fort heureusement, un nouveau ministre de la coopération, M. Nucci, plus prudent dans ses entreprises et plus proche de l'Elysée, anime maintenant le ministère de la coopération. Même si son expérience africaine paraît bien légère, on ne peut que se féliciter de sa venue.

Mes chers collègues, la France a, en effet, en Afrique un capital ancien d'amitiés, de relations qu'il nous faut sauvegarder. Ce capital me paraît s'effriter au fil des jours parce que

notre image de marque dans le monde se dégrade pour des raisons économiques, d'abord. Quand on est Africain, que l'on appartient à la zone franc et que l'on est l'objet de trois dévaluations en moins de deux ans, cela veut dire que les importations, notamment la facture énergétique, coûtent plus cher.

Conduisant au Sénégal, voilà un an, une délégation sénatoriale, le Premier ministre de l'époque s'en était ouvert auprès de nous en termes très vifs.

Notre influence en Afrique s'est effritée par la rivalité des deux superpuissances. Les Etats-Unis sont beaucoup plus actifs, surtout sur la côte ouest, depuis l'arrivée du président Reagan — son prédécesseur, le président Carter, était étrangement désintéressé de l'Afrique. Mais surtout l'U. R. S. S. avance ses pions, tisse une toile qui va de la Lybie à l'Ethiopie, à la Tanzanie, au Mozambique, à l'Angola, au Congo, au Bénin, à la Guinée-Bissau, au Ghana. Habilement, grâce à ses alliés Cubains et Lybiens, elle gagne du terrain et combat l'influence de la France.

Alors j'avoue ne pas comprendre comment on peut être en France attaché à l'alliance atlantique, s'affirmer un loyal allié des Etats-Unis, condamner l'intervention soviétique en Afghanistan et en Afrique, faire des risettes à l'Angola où se trouvent des dizaines de milliers de Cubains occupant ce pays contre le gré de la population.

Ces mêmes contradictions vous font prononcer des paroles aimables pour le Viet-nam, pays d'oppression où des dizaines de milliers de braves gens quittent ce pays sur des bateaux de fortune au risque de leur vie, pays qui occupe un Etat voisin : le Cambodge. J'ai été heureux, monsieur le ministre, de vous entendre tout à l'heure condamner cette occupation.

Ces mêmes contradictions vous font aider le Nicaragua dont l'évolution ne trompe personne, c'est-à-dire un dérapage vers les thèses soviétiques où l'absence de liberté est de plus en plus flagrante.

Vous qui êtes prompts à condamner l'absence des libertés en Amérique latine, au Chili, en Argentine, en Uruguay — et vous avez raison de le faire — pourquoi êtes-vous muets pour les mêmes absences de liberté au Viet-Nam, au Nicaragua, en Angola, en Ethiopie ?

**M. James Marson.** C'est vous qui êtes muet sur le Chili !

**M. Jean-Pierre Cantegrit.** Je viens de dire, mais je pense que vous ne m'avez pas écouté, que je condamnais, moi aussi, cette absence de liberté au Chili. Je ne comprends donc pas du tout votre propos, mon cher collègue.

Cet aveuglement, ou plutôt cette discrétion volontaire de votre part m'inquiète. Dans ces régimes dictatoriaux de droite que vous condamnez avec violence — et avec raison — je conserve un espoir de voir un jour la démocratie, la liberté revenir. L'Espagne, le Portugal et combien d'autres pays d'Amérique latine en sont un exemple. En revanche, dans les pays où les Soviétiques ou leurs alliés ont pris pied, je ne connais pas de cas de retour en arrière : les démocraties populaires en sont le meilleur exemple.

Alors, de grâce, ayez de la modération dans les condamnations que vous prononcez pour certains et un peu plus de résolution pour d'autres.

Alors, pour cette Afrique qui nous est chère, soyez résolu et abandonnez vos contradictions. Reconnaissez quels sont vos alliés, vos amis et quels sont vos adversaires. Vous avez bien dû, tout récemment, faire ce choix en Haute-Volta. Les mises en garde, qui vous ont été adressées sur le dérapage libyen du Premier ministre, M. Sankara, ne semblaient pas vous avoir alerté. La réalité des faits vous a pourtant amené à réagir et vous avez bien fait.

J'aurais beau jeu, sénateur de l'opposition, de vous interroger sur la présence de M. Nucci, ministre de la coopération, et de M. Penne à Ouagadougou, avant la reprise en main par l'armée et par le président Jean-Baptiste Ouedraogo de la situation. Je ne ferai pas de procès d'intention.

La Haute-Volta est amie de la France ; 3 713 Français vivent dans ce pays. Nos liens économiques sont importants. Je me félicite donc du récent développement des événements, qui est un échec pour le président Khadafi. Mais ce dernier, poursuivant son entreprise de déstabilisation de l'Occident et des pays qui lui sont proches, tente de nouveau d'intervenir au Tchad.

C'est ainsi qu'il maintient en activité un front au Nord du pays en poussant l'ex-président Goukouni-Oueddei dont il a entraîné l'armée et payé les partisans, mais aussi en tentant d'ouvrir un second front à la frontière nigérienne.

Il nous appartient d'être d'une extrême vigilance et d'une totale détermination dans le soutien à apporter au Président Hissène Habré pour la défense du Tchad. Nous avons depuis des années commis erreur après erreur dans ce pays. Votre Gouvernement, en soutenant le président Goukouni Oueddei, alors qu'il était discrédité, a retardé la réconciliation nécessaire de notre pays avec le président Habré.

Montrez votre résolution pour que ce pays puisse retrouver sa stabilité. Pensez aux pays voisins, notamment au Niger, qui est l'un de nos principaux fournisseurs d'uranium. Ce pays, comme ses voisins, regarde avec inquiétude le développement de l'affaire tchadienne.

Nous avons passé avec un certain nombre de pays africains des accords d'assistance. Beaucoup s'interrogent sur la capacité de votre Gouvernement à les aider face à des entreprises de déstabilisation, comme celle de la Lybie.

Il vous appartient de redonner confiance à ces Etats. Faute de quoi, ils se tourneront vers des amis plus résolus et plus déterminés.

L'Afrique traverse actuellement de très graves difficultés économiques. Les deux géants de l'Afrique, le Nigeria riche en pétrole et le Zaïre riche en minerais, sont soumis à des programmes d'austérité et au contrôle du Fonds monétaire international.

Dans cette période de crise, il vous faut faire un choix et, tout naturellement, c'est vers nos anciens amis francophones d'Afrique qu'il vous faut porter votre attention et vos efforts.

En Côte-d'Ivoire, où vivent près de 50 000 Français, de récents développements nous ont donné quelques inquiétudes. Il faut aider le président Houphouët-Boigny qui doit, lui aussi, comme l'a fait le président Senghor, préparer sa succession.

Il me paraît temps que des initiatives soient prises par notre Président de la République, par votre Gouvernement, par vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, pour resserrer les liens qui nous unissent avec les pays d'Afrique, particulièrement avec les pays francophones.

C'est à cette tâche impérieuse qu'il vous faut vous employer plutôt qu'à interdire à l'équipe française de rugby de se rendre en Afrique du Sud. Cette erreur que vos prédécesseurs avaient commise, vous la poursuivez.

Bien sûr, comme vous, nous condamnons la politique d'apartheid en Afrique du Sud, mais ce n'est pas en mêlant le sport à la politique que vous ferez évoluer le régime sud-africain. Si vous croyez satisfaire nos amis africains, une profonde connaissance de l'Afrique vous en aurait dissuadé. Les joueurs de golf sud-africains sont les invités, à Yamoussoukro, du président de la Côte-d'Ivoire. J'ai d'autres exemples à vous citer.

Alors que j'en arrive à ma conclusion et que je fais le bilan de ces deux années de politique de la France en Afrique, je constate que vous avez su, pour l'essentiel, poursuivre la politique menée pendant des années par vos prédécesseurs en Afrique, et que vous avez su oublier les grandes théories qui nous auraient coupés de la plupart de nos amis d'Afrique, sans pour autant nous faire gagner de nouveaux partenaires. Alors, de grâce ! faites taire certains de vos amis qui se croient à l'époque des croisades, ou plutôt en 1789, et compromettent par leurs paroles vos efforts.

Les jeunes Etats d'Afrique attendent de la France une politique sérieuse, responsable et coordonnée. Ils espèrent aussi de notre pays une aide pour leur développement.

Il vous appartient de le faire pour l'Afrique proche de notre continent, important fournisseur de matières premières de notre pays. En le faisant, vous contribuez à la stabilité de ces Etats, au maintien de l'influence française et à la présence des 300 000 Français que je représente ici. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pontillon.

**M. Robert Pontillon.** Le groupe socialiste a pris acte, avec intérêt, de votre déclaration, monsieur le ministre. Il en a apprécié le ton et l'inspiration.

Nous n'avons pas, pour notre part, d'incertitude métaphysique sur les grandes orientations de notre politique étrangère et la pratique qui en découle sous votre direction.

Nous pensons qu'elles sont, l'une et l'autre, conformes aux engagements du Président de la République, et cohérentes avec les exigences de l'intérêt national et de notre rayonnement dans le monde. Le souci de l'intérêt national prime, chez nous, en tout cas la satisfaction morose et passagère d'une revendication partisane.

C'est dans cet esprit que nous avons apprécié les résultats de la conférence des sept pays industrialisés, qui vient de se tenir à Williamsburg, et la relation que vous en avez faite.

J'observe que les documents conclusifs, indépendamment des aspects méthodologiques, empruntent largement aux préoccupations françaises, sur la sécurité d'abord, c'est-à-dire sur la volonté commune de l'alliance occidentale de marquer que l'équilibre des forces n'est pas négociable et que, loin d'être un obstacle à la négociation, il en est peut-être la condition préalable, en tout cas nécessaire.

A cet égard, l'évolution positive, pour discrète qu'elle soit, de la négociation de Madrid à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe montre bien que la fermeté des comportements ne bloque pas la voie à des progrès pour la sécurité, la coopération, le désarmement et peut-être à la réunion de la conférence pour le désarmement en Europe, cette année. Il n'y a donc là rien qui innove, qui doive surprendre ou inquiéter. Le Président de la République avait dit la même chose et mieux même devant le Bundestag en février dernier.

Quant aux problèmes de l'ordre, ou plutôt du désordre économique et monétaire, et la façon d'y remédier, moins que les pétitions formelles de principe, c'est l'émergence d'une ébauche de réactions communes et solidaires des pays européens, ce que vous appeliez tout à l'heure vous-même, monsieur le ministre, cette parfaite coordination et conjonction d'actions contre les excès et les dangers de la politique monétariste américaine — à laquelle même le Japon a paru se rallier — qui marquera peut-être durablement la rencontre de Williamsburg.

Certes, nous n'attendons pas de ces sommets qu'ils résolvent les problèmes du monde, et certainement pas les nôtres en particulier.

Nous n'avons pas la paternité de ces réunions. Nous ne les tenons pas pour autant négligeables, dès lors qu'elles restent dans la limite de ce pour quoi elles ont été conçues, c'est-à-dire une structure souple de concertation et d'information mutuelles, à la limite une instance d'incitation pour prendre selon des procédures appropriées et dans le cadre des institutions qui conviennent des mesures propres à surmonter les difficultés conjoncturelles ou à réagir aux problèmes que peuvent susciter ici et là les comportements abusifs de tel ou tel partenaire.

Pour autant, les socialistes ne souhaitent pas aller au-delà, et certainement pas vers quelque forme d'institutionnalisation que ce soit.

Concertation, oui. Recherche pour surmonter en commun, également et solidairement, les moyens de résoudre la crise internationale, oui encore. Assujettissement à des impératifs étrangers fondés ou inspirés par une volonté de domination — le directoire dont rêvait M. Kissinger hier ou je ne sais quelle C. A. E. F. — non !

Vous l'avez dit clairement tout à l'heure, monsieur le ministre, et les sénateurs socialistes enregistrent votre propos avec satisfaction.

La vraie question, en vérité, que pose pour nous Williamsburg est de savoir si les pays européens pourront, voudront, sauront s'affirmer durablement comme une force autonome au-delà de la rencontre momentanée dans l'élaboration d'un communiqué, ou s'ils se résigneront à la décadence, donc, inexorablement, à la dépendance.

C'est à cette interrogation que je bornerai mon commentaire et solliciterai le vôtre, monsieur le ministre, encore que, pour certains aspects que je vais évoquer maintenant, vous ayez déjà répondu par anticipation dans votre intervention liminaire.

L'Europe a peut-être parlé d'une seule voix à Williamsburg, mais pas tout à fait de la même voix. Cette Europe-là peut être volontariste l'espace d'un instant, elle ne l'est guère dans sa démarche face à la crise, et peu s'en faudrait pour que la tentation d'un renforcement du G. A. T. T. l'emporte sur la solidarité européenne.

Reconstruire l'ordre monétaire international est un vœu pieux si les comportements restent sous-tendus par l'acceptation d'un système gouverné, selon la formule de François Mitterrand, par la main invisible d'un marché qui a souvent cessé d'être libre sans le dire et détermine pourtant notre avenir commun.

La Communauté européenne d'aujourd'hui n'a ni cohésion interne réelle ni identité commune profonde vis-à-vis de l'extérieur.

Faute de cette cohésion, elle se présente comme une addition d'Etats isolés. Faute de cette identité, elle précipite le Marché commun dans les bourbiers d'une vague zone de libre-échange.

Où en est-on ? Où en est, dès lors, la construction européenne et comment allons-nous répondre aux défis du xx<sup>e</sup> siècle ?

L'Europe des Dix est de moins en moins communautaire, avec de moins en moins d'actions communes. Elle est de moins en moins solidaire dès lors que chacun n'attend plus de l'ensemble que la restitution de ses apports propres.

Crise d'identité, mais aussi crise structurelle : un Parlement qui a manqué sa vocation, qui se comporte comme un parlement national qui aurait en face de lui un gouvernement national, ce qu'il n'est pas et ce que n'est pas davantage la Commission ; une Commission faible pour des raisons qui lui sont extérieures, mais aussi pour des raisons qui lui sont propres ; un Conseil, enfin, qui ne décide de rien et qui renvoie ses décisions au Coreper dont la vocation n'est pas de décider, mais de négocier. Or, quand on change de niveau, on change nécessairement de nature.

Bref, où allons-nous ? Que veulent nos partenaires ? Ont-ils abdiqué toute ambition de peser d'un poids propre dans le destin du monde, ou s'abandonnent-ils déjà aux séductions de l'isolement, prélude à la vassalisation ?

Existe-t-il à votre avis, monsieur le ministre, à dix, à six, voire à deux, une chance quelconque de retrouver un consensus sur la construction européenne à un moment où les déséquilibres commerciaux affectent ou modifient les termes de l'accord sur lequel a été fondé jadis le traité de Rome ?

Le prochain conseil de Stuttgart sera-t-il réellement en mesure de définir une approche commune sur quelques-unes des questions majeures que soulève l'actualité ?

Entres autres, je citerai d'abord la réforme de la politique agricole commune qui, seule, permettra de limiter l'évolution des dépenses agricoles à un rythme qui ne soit pas supérieur à celui des ressources propres ; puis la réforme des mécanismes « agri-monnaies » ; enfin, la poursuite des travaux déjà engagés en vue de la mise en œuvre de nouvelles politiques communes, sans qu'il en résulte obligatoirement un engagement financier de la Communauté.

Tout cela pose implicitement le problème de la révision des modes de financement de la Communauté. Cette révision peut être obtenue soit par l'augmentation des ressources propres, soit par la correction des déséquilibres budgétaires entre les Etats, soit encore par une modification de la procédure budgétaire.

Nous souhaiterions être assurés, monsieur le ministre, que cette réforme constitue pour le Gouvernement français un double préalable : préalable à l'élargissement de la Communauté ; préalable à l'accord pour une nouvelle compensation budgétaire en faveur du Royaume uni.

De l'élargissement, je dirai seulement que le seul progrès évident enregistré ces derniers mois, alors qu'on attendait beaucoup de la présidence allemande, c'est précisément que Madrid ne peut plus, aujourd'hui, rendre Paris responsable des lenteurs de la négociation. Il reste qu'il est urgent d'ouvrir maintenant la négociation agricole avec l'Espagne.

Quand, dès lors, peut-on espérer voir adopter les nouveaux règlements portant réforme de l'acquis communautaire pour les fruits et légumes et l'huile d'olive ?

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des interrogations, globales ou précises, que soulève pour nous la crise actuelle du système européen.

Il resterait à évoquer bien des sujets de préoccupation extérieurs à la zone, en particulier ceux qui concernent l'évolution vers un monde plus solidaire pour les démunis de la planète.

Peut-être vous sera-t-il possible tout à l'heure, monsieur le ministre, de nous dire quelles mesures de relance vous paraissent possibles, et dans quel cadre, pour la négociation Nord-Sud ?

L'échec de la négociation globale, la régression brutale de l'aide multilatérale au développement ne laissent pas, à cet égard, de nous préoccuper, tout autant que l'étrange silence fait à Williamsburg sur ce problème dominant des relations internationales et pourtant déterminant pour la paix et le progrès du monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Maurice Schumann.*)

#### PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons le débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement.

La parole est à M. Genton.

**M. Jacques Genton.** Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, mes chers collègues, nous avons vérifié cet après-midi que le débat de politique étrangère de ce jour, organisé au lendemain d'un sommet occidental et à la veille d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe des Dix, ne manquait pas d'intérêt. Il nous fournit l'occasion opportune de nous pencher quelques instants sur l'état de la Communauté européenne dans un monde incertain où montent les tensions. L'exercice est salutaire ; en tout cas, il n'est guère réconfortant, monsieur le ministre, et je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, partageant votre analyse presque en tous points.

Je veux dire à mon tour sans emphase, mais avec gravité les craintes très sérieuses que m'inspire l'évolution récente de l'Europe communautaire. Le fait que M. Gaston Thorn, président de la commission des Communautés européennes, ait été convié à Williamsburg démontre bien que les affaires de l'Europe communautaire, sans être des affaires étrangères, pour nous, relèvent globalement de la politique internationale.

A un an, presque jour pour jour, des secondes élections directes au Parlement européen, fixées au 17 juin 1984, que constatons-nous ? L'Europe offre l'affligeant spectacle d'un « bateau ivre », d'un navire parti à la dérive et qui fait progressivement eau de toutes parts. De fait, tout progrès paraît exclu et l'acquis communautaire s'effrite insensiblement. Demain peut-être, si rien n'est fait, connaissons-nous la « désintégration européenne », c'est-à-dire la cessation des paiements, la remise en cause de l'Europe verte, voire la dislocation du Marché commun et le repli frileux sur des positions étroitement nationales. Perspective manifestement suicidaire, scénario proprement inacceptable ! Mais, devant la persistance de la crise, les gouvernements ne seront-ils pas tentés de privilégier de plus en plus l'intérêt national à court terme, au détriment de l'intérêt communautaire, situé, lui, à moyen terme ? La question est au cœur du débat européen.

Pour ma part, pas plus qu'à la fatalité de l'Europe je ne crois à la fatalité du déclin de l'Europe. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin », dit-on. Il reste cependant peu de temps pour trouver la voie évitant l'enlisement irréversible de la construction européenne, pour lever les hypothèques qui paralysent toute progression et tenter de redéfinir le « contrat européen » qui lie les Etats membres.

Il est évident que, dans un débat de cette nature et traitant du même sujet, nous sommes obligés de reprendre certains points déjà évoqués. Je vais essayer de les conforter par une série d'arguments.

Le plus urgent me paraît être de lever les trois hypothèques majeures qui pèsent sur le développement, voire sur l'existence même de la construction européenne.

La première de ces menaces est de nature financière ; vous ne l'avez pas caché cet après-midi. Longtemps masquée par une conjoncture agricole très favorable, au moins sur un plan général, l'asphyxie financière de la Communauté ne constitue plus une hypothèse d'école, mais un risque réel. L'envolée récente des dépenses agricoles consécutive à un retournement de tendance sur les marchés mondiaux conduit l'Europe des Dix à l'épuisement de ses ressources propres en 1984, sinon déjà en 1983. Mes chers collègues, il faut savoir, en effet, que pour l'exercice en cours la Commission va devoir présenter un budget supplémentaire qui consommera la plus grande partie de la marge de recettes encore disponible. Dès cette année, il faudra trouver 300 millions d'ECU — 2 milliards de francs — dans d'autres chapitres du budget pour financer le soutien des marchés agricoles. Pour 1984, il ne pourra être fait face aux dépenses agricoles qu'au détriment des crédits destinés aux politiques régionales, sociale, énergétique, sans parler des politiques nouvelles. L'avant-projet de budget présenté tout récemment par la Commission prévoit un taux d'utilisation de la T.V.A. de 0,95 p. 100, compte non tenu des augmentations que le Parlement européen pourrait décider : avant même d'avoir été discuté, ce budget n'est plus crédible.

Il faut donc, sans attendre, reprendre le dossier des ressources propres là où il avait été laissé en 1970 et s'accorder sur l'allocation de nouvelles recettes financières à la Communauté. A cet égard, un déflaconnement limité de la T.V.A. apparaît indispensable. Ne nous leurrions pas cependant : certains de nos partenaires n'accepteront cet accroissement des ressources propres qu'à la condition qu'il s'accompagne d'une remise en ordre des finances communautaires caractérisées par un certain laxisme dans leur conception, leur gestion et leur contrôle.

Une réforme des finances de l'Europe s'impose donc, qui devrait s'articuler autour de trois axes.

Tout d'abord, un réexamen des dépenses dites à finalité structurelle : les actions en matière régionale, sociale ou d'énergie ont connu ces dernières années une « explosion » sur le plan de leur enveloppe budgétaire, mais elles masquent trop souvent — nous le savons bien — de simples transferts de crédits des Etats les plus prospères vers les Etats les moins riches ; il faut donc veiller à ce que ces dépenses financent désormais, de manière solidaire, des politiques ou des actions réellement communes arrêtées par le Conseil en vue de renforcer la cohésion de l'ensemble de la Communauté.

Parallèlement, la politique agricole commune, dont les principes demeurent tout à fait valables, mais dont certains mécanismes ont vieilli, doit faire l'objet d'une rénovation. Refuser cette adaptation et ce rééquilibrage reviendrait à la condamner soit à une renationalisation rampante, soit à un plafonnement arbitraire de son coût budgétaire.

Le « paramètre agricole » imaginé par la Commission pour moduler à l'avenir les contributions des Etats agricoles les plus prospères, en imposant une majoration particulière du reversement de T. V. A. aux pays réputés bénéficiaires de la politique agricole commune, constitue un expédient. Il ne saurait, en tout état de cause, tenir lieu d'aménagement dynamique à cette politique agricole après les profondes transformations qu'a connues l'Europe verte depuis vingt ans, même s'il devait être un moyen transitoire de protéger cette politique agricole commune.

Enfin, la procédure budgétaire des Communautés européennes pourrait utilement faire l'objet d'une clarification définitive, afin de garantir la prévisibilité et, partant, la maîtrise des dépenses annuelles du budget général.

L'accord passé voilà bientôt un an entre le président de l'Assemblée européenne, le président du conseil des ministres et le président de la Commission ne semble avoir été qu'un feu de paille.

Sur ce point, monsieur le ministre, je ne crois pas avoir beaucoup contredit les arguments que vous avez vous-même exposés. Peut-être les ai-je présentés avec plus d'esprit critique, mais c'est le rôle du Parlement, rôle plus aisé à jouer que celui du Gouvernement dans une affaire comme celle-là.

Voilà pour l'hypothèque financière. Il s'y ajoute une hypothèque de nature politique. Elle a trait au rôle et à la place du Royaume-Uni au sein de la Communauté. Sans chercher un « bouc émissaire » à nos difficultés, comment ne pas constater qu'avec l'entrée du Royaume-Uni l'Europe a comme changé de visage ? Certes, le premier élargissement a coïncidé avec le premier choc pétrolier. Mais il est frappant de noter la rupture de rythme dans les réalisations communautaires entre la période antérieure et la période postérieure à l'adhésion. En réalité, n'en déplaise aux zéloteurs de l'élargissement septentrional, l'Angleterre n'a jamais eu la moindre notion de ce qu'était la Communauté dans l'esprit des Etats fondateurs, à savoir la mise en commun de certaines compétences qui ne peuvent plus être exercées efficacement au niveau national. Nous sommes un certain nombre à nous souvenir des difficiles négociations de 1955-1956.

Pour dire les choses encore plus crûment, reconnaissons que le Royaume-Uni n'est pas venu pour renforcer la Communauté, mais qu'il y est entré lorsqu'il a compris qu'il y avait, pour lui, moins d'inconvénient d'être à l'intérieur qu'à l'extérieur. D'où ses prétentions permanentes au « juste retour », ses demandes incessantes de dérogations aux règles communes et son plaidoyer récurrent en faveur d'une zone européenne de libre-échange. Lever l'hypothèque britannique, c'est donc clarifier une fois pour toutes les conditions de l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ou bien les Anglais se reconnaissent comme membres à part entière de la Communauté — ce que nous leur avons proposé en 1971 ! — et, dans ce cas, ils renoncent notamment à exiger des compensations financières manifestement contraires à l'esprit du traité, ou bien ils s'estiment insatisfaits des conditions d'adhésion qui leur ont été faites et, dans ce cas, il faudra reconsidérer le principe et les modalités de leur participation aux travaux communautaires.

A cet égard je déplore, pour ma part, que les récentes propositions relatives au financement futur de la Communauté aient été élaborées par la Commission en fonction d'un objectif plus national que communautaire, à savoir la diminution de la contribution britannique et, simultanément, celle de la République fédérale d'Allemagne. Si ce devait être le prix à payer pour obtenir le déflafonnement de la T. V. A., avouons qu'il serait bien élevé au plan des principes comme en termes financiers.

Troisième et dernière hypothèse : les institutions. Ce point est trop connu pour que je m'y attarde longuement, mais trop essentiel pour que je ne le signale pas d'un mot. L'une des plus grandes faiblesses de la Communauté actuellement est qu'elle n'est pas gouvernée. Quelle organisation internationale intégrée, regroupant plus de 270 millions d'habitants, pourrait fonctionner avec des institutions d'une lourdeur et d'une fragilité, pour ne pas dire d'une débilite, aussi patentes que celles de l'Europe des Dix.

Aucune des institutions ne remplit, de manière satisfaisante, la mission que lui assigne le traité. C'est vrai non seulement de la commission, mais aussi, hélas ! de l'assemblée parlementaire européenne dont le statut est pour le moins ambigu dans le contexte actuel. Et ce l'est plus encore du conseil des ministres, omnipotent et impuissant, bloqué par un usage abusif d'un prétendu droit de veto, lorsque des intérêts vitaux sont en jeu.

De toute évidence, l'Europe des Dix, et *a fortiori* demain celle des douze, ne peut plus se satisfaire de règles qui sont celles des organisations internationales de type classique. Il est temps de renoncer aux procédures du congrès de Vienne. Il lui

faut redécouvrir la lettre et l'esprit des traités en renonçant au principe non écrit de l'unanimité, principe que équivaut à la paralysie totale de toute organisation politique et entraîne fatalement avec lui les compromis les plus bâtarde et les marchandages les plus malhonnêtes, comme s'exprimait déjà, en 1945, notre éminent professeur, Georges Scelle, qui a formé un grand nombre d'entre nous.

Sur ces trois questions fondamentales — le financement de l'Europe, l'égalité de droits, mais aussi de devoirs de tous les Etats membres, l'efficacité des mécanismes décisionnels — nous voudrions pouvoir espérer que le prochain conseil européen définira des orientations suffisamment claires pour permettre aux institutions communautaires d'arrêter des décisions formelles avant la fin de l'année.

Simultanément, il est devenu indispensable de voir redéfinir le « contrat européen » qui lie les Etats membres. De fait, la Communauté de demain devra se développer dans un contexte géographique, économique et stratégique très différent de celui dans lequel elle avait été conçue.

Je vois trois orientations majeures à donner à la construction européenne : un caractère plus solidaire dans un cadre géographique élargi ; une attitude plus offensive dans la « guerre » économique mondiale ; un comportement plus autonome en matière de sécurité.

Voyons, tout d'abord, l'affirmation de la solidarité dans la perspective et dans le cadre futur du nouvel élargissement méridional. Vous avez eu raison de rappeler ce point cet après-midi, monsieur le ministre. Il faut bien y faire allusion, car en cette matière, la Communauté ne peut plus se permettre de temporiser : il y va de sa crédibilité. Peut-on laisser dans l'impasse les négociations d'adhésion de l'Espagne et du Portugal encore longtemps ? Cela milite bien évidemment en faveur de l'augmentation rapide du plafond de 1 p. 100 de la T. V. A., mais implique aussi bien d'autres progrès.

Au plan interne, cela appelle la refonte des organisations communes de marchés des produits méditerranéens — fruits et légumes, huile d'olive — et la mise en œuvre rapide d'un plan de développement efficace des régions méditerranéennes qui auront à subir le « choc » de l'élargissement. Je vous renvoie, mes chers collègues, aux conclusions élaborées par la délégation du Sénat pour les communautés européennes sur ces deux sujets par nos collègues MM. Barbier et Josy Moinet.

Au plan externe, cela impose la redéfinition de la politique de la Communauté dans le bassin méditerranéen : à cet égard, ne sous-estimons pas l'appréhension qui se fait jour dans les pays du Maghreb, au Maroc notamment. Sachons que si ces partenaires privilégiés ne trouvaient plus dans la Communauté leurs débouchés traditionnels, ils ne manqueraient pas de se tourner vers d'autres marchés comme ceux de l'Europe de l'Est, ce que nous ne pouvons souhaiter. Et je répons là également aux préoccupations de nos collègues MM. Croze et Mossion qui rentrent d'une mission au Maroc.

Il est clair que le coût financier et économique de l'élargissement méridional sera considérable. Il serait inconcevable qu'il fût supporté exclusivement par la France, l'Italie et la Grèce. Si le concept de communauté a encore un sens, c'est bien à l'élargissement qu'il doit s'appliquer, avec la mise en œuvre de la solidarité entre l'Europe septentrionale et l'Europe méridionale.

Il ne faut toutefois pas dissimuler aux nouveaux adhérents éventuels les difficultés qu'ils auront à surmonter. Et souvenons-nous des regrets de la Grande-Bretagne quelques années après son adhésion, voire de la position prise récemment par la Grèce à qui cependant nous avons dit bien des fois que son entrée dans le Marché commun n'irait pas sans lui poser des problèmes.

Reste qu'avec l'entrée des deux nouveaux partenaires, l'espace économique européen, dont la cohésion est déjà mise à rude épreuve dans le cadre de l'Europe des Dix, connaîtra des tensions encore plus redoutables. D'importants transferts financiers seront nécessaires ; on peut se demander s'ils seront suffisants pour éviter l'arrivée d'une Europe à deux vitesses dont le noyau dur serait capable de conserver l'acquis communautaire tout en permettant de progresser dans d'autres domaines. Cette solution ne doit plus, à mon sens, être écartée.

L'élargissement de la Communauté devrait, en toute hypothèse, s'accompagner d'un approfondissement de la coopération. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que nous vivons dans un contexte de « guerre » économique mondiale qui double le risque de guerres militaires. Et il n'est pas besoin d'insister sur le fait que de nouveaux défis voient le jour, dont le plus récent est l'apparition, « à l'est du monde », d'une sorte de communauté du Pacifique qui, s'il n'y était pris garde, pourrait rejeter l'Europe dans le passé.

Face à cette menace de basculement du monde, la Communauté européenne se doit d'adopter une attitude plus offensive dans les secteurs qu'elle n'a fait, jusqu'ici, qu'effleurer. Je pense à l'industrie et à la recherche. L'enjeu n'en est pas la préservation des emplois d'hier, mais la création des emplois de demain, liés à la troisième révolution industrielle.

Sans se substituer aux Etats membres, la Communauté peut jouer un rôle de catalyseur : un exemple très probant en est fourni actuellement par le programme de recherche sur les technologies de l'information — E.S.P.R.I.T. — qui est élaboré en association étroite avec les représentants de l'industrie, en consultation avec les Etats membres et les milieux intéressés, notamment les petites et moyennes entreprises et les milieux universitaires et de recherche publique.

C'est dans le cadre européen, et simplement dans ce cadre, que nos Etats-nations peuvent éviter une faillite industrielle globale qui les relèguerait au rang de sous-traitants. Ce cadre européen doit-il obligatoirement être communautaire ?

J'ai, dans l'instant, présentée à l'esprit la proposition du Président de la République Française lors du dernier conseil européen de Bruxelles.

La question se pose, suite à la suggestion française, de développer la coopération, notamment industrielle, selon des formules souples par la création d'agences spécialisées financées hors budget et j'ai bien retenu vos propos de cet après-midi, monsieur le ministre, sur ce sujet.

Cette proposition hétérodoxe n'a pas manqué de provoquer un tollé parmi les « intégristes » de l'intégration européenne. Pour ma part, et sous réserve d'un examen plus approfondi du projet du Gouvernement français, je pense qu'il ne faut pas accueillir avec défaveur cette nouvelle méthode de coopération pragmatique, apparemment adaptée à une Europe à douze mais qui, en tout état de cause, ne saurait être généralisée sans vider de son contenu le concept de Communauté économique européenne.

J'ai lu avec attention et intérêt l'excellente allocution prononcée par M. le ministre délégué chargé des affaires européennes devant le cercle Edouard Herriot le 30 avril dernier. J'ai également entendu ses réponses aux questions orales de nos collègues devant le Sénat le vendredi 27 mai. Cet après-midi, je le répète, vous avez effleuré ce sujet et les nouvelles précisions que vous pourriez nous donner, monsieur le ministre, nous sembleraient fort utiles.

Devenue plus compétitive, l'industrie communautaire doit être aussi mieux armée dans l'impitoyable guerre commerciale que se livrent les principaux acteurs du jeu économique mondial. A cet égard, nous ne pouvons qu'approuver les demandes françaises tendant à un renforcement des instruments de la politique commerciale commune pour lutter rapidement, et donc efficacement, contre toutes les formes déloyales de concurrence. Mais il faudra aller plus loin et assurer, comme le font nos principaux rivaux, une protection adéquate des industries européennes naissantes : il est grand temps d'appliquer à l'échelle communautaire la théorie du « protectionnisme de conquête » développée, en son temps, par l'économiste Frédéric List, dont on peut évoquer les excellents résultats qu'elle eut alors pour l'Allemagne et qui n'a rien perdu de son actualité. Ne nous cachons pas cependant que convaincre nos partenaires allemands et britanniques de cette nécessité ne sera pas chose aisée.

Tout aussi indispensable me paraît être la prise de conscience par l'Europe de ses obligations propres en matière de sécurité.

L'année 1983 — celle de l'application de la double décision de l'O.T.A.N., déploiement de Pershing à défaut de retrait des SS 20 — constitue une circonstance favorable à la manifestation d'une certaine solidarité européenne en matière de sécurité : le discours du Président de la République française devant le Bundestag en janvier dernier semble en porter témoignage, au moins selon l'interprétation que nous lui avons donnée jusqu'à ce jour, étant entendu que notre propre indépendance en matière de défense, fondée sur la dissuasion, reste respectée. Ce discours, je l'ai relu très attentivement, j'ai suivi les commentaires des émissions de radio et des journaux ; je me suis même reporté au texte, je le tiens ici près de mes notes.

Toutefois, si l'on veut vraiment aller plus avant, il convient de considérer que la mise en place d'une entité politique européenne serait seule capable d'apporter une solution réaliste aux problèmes posés par la défense de l'Europe.

Je ne m'aventurerai pas plus loin sur cette voie à laquelle nous devons inévitablement faire allusion lors de l'examen de la loi de programmation militaire, que j'aurai l'honneur de rapporter prochainement devant le Sénat.

Cette Europe politique permettrait d'ailleurs une normalisation des relations transatlantiques, en particulier monétaires et commerciales.

Dans une certaine mesure, le sort réservé au projet Genscher-Colombo d'approfondissement de la coopération politique servira de révélateur de la volonté ou de l'absence de volonté des Etats membres de prendre une part plus grande à leur sécurité.

Mais je me demande quel est l'Etat de la Communauté des Dix qui bénéficie à l'heure actuelle d'une autorité suffisante pour être le nouveau moteur d'une telle relance européenne ?

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, chers collègues, les réflexions que je souhaitais présenter au cours de ce débat de politique étrangère, dans lequel nous sommes bien obligés de traiter de l'Europe, bien qu'elle ne doive plus à mes yeux être considérée comme une terre étrangère.

Le programme de relance que j'ai esquissé peut paraître ambitieux, coûteux et contraignant. Mais c'est celui qu'impose la concomitance de défis extérieurs redoutables et d'échéances internes trop longtemps différées. Jamais la mention « débat d'urgence » ne m'a paru aussi bien appliquée. Pastichant un aphorisme célèbre, je suis tenté de déclarer pour conclure et, en pensant à l'Europe : « Nous autres, institutions européennes, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »

Puisse tous les chefs d'Etat ou de gouvernement avoir ensemble une claire conscience de leurs responsabilités au travers de l'histoire lorsqu'ils se réuniront d'ici à quelques jours dans la capitale régionale du pays de Bade. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Perlican.

**Mme Rolande Perlican.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, mon intervention se limitera aux problèmes posés par la situation des pays en voie de développement, aux rapports avec eux et à la gestion des moyens susceptibles d'ouvrir le chemin vers un nouvel ordre économique mondial.

Ces questions, nous les examinons au moment où la crise s'approfondit, crise dans les pays capitalistes avancés, aux Etats-Unis, dans les pays de la Communauté économique européenne comme dans les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique. La coopération et le tiers monde sont gravement atteints par la crise du monde capitaliste, par les dérèglements monétaires et commerciaux qui marquent les relations internationales.

Les Etats-Unis qui s'efforcent, par l'utilisation agressive de leur pouvoir économique, monétaire et financier, sans parler de l'aspect militaire, par une véritable guerre économique, de faire payer le coût de leurs propres difficultés aux autres, portent une responsabilité particulière dans l'aggravation de l'état de la coopération et de la situation des pays du tiers monde. Les Etats-Unis réduisent à la portion congrue la part de l'aide qu'ils consacrent aux pays les plus pauvres.

Si, à l'issue du sommet de Williamsburg, les Américains ont dû faire quelques concessions concernant le dialogue Nord-Sud — je reviendrai plus loin sur le communiqué — il faut cependant rappeler qu'à la réunion de l'O.C.D.E., au début du mois de mai à Paris, les représentants américains s'étaient une fois de plus refusés à modifier quoi que ce soit à leur politique et avaient même demandé aux pays européens de prendre modèle sur eux.

Or la baisse générale du pouvoir d'achat des exportations de matières premières, alors que les pays du tiers monde importent toujours plus cher les produits manufacturés, le poids de leurs dettes, qui ne cesse de s'alourdir avec la hausse du dollar et des taux d'intérêt, la contraction des ventes aux pays capitalistes, affaiblissent considérablement leur économie. On peut rappeler, par exemple, qu'en deux ans les prix de produits de base qu'ils exportent ont baissé de 28 p. 100 et sont à peine à leur niveau de 1945. La Tanzanie a dû vendre, en 1981, dix fois plus de tabac, quatre fois plus de coton et trois fois plus de café qu'en 1979 pour acheter un camion du même modèle.

Les programmes mis en place par le F.M.I. en contrepartie des aides octroyées à ces nations qui croulent sous l'endettement — 630 milliards de francs, soit deux fois plus qu'en 1979 — ne sont ni plus ni moins que des plans d'austérité renforcés avec tout ce que cela veut dire pour des peuples déjà frappés par la misère et par la famine. Les organismes internationaux n'hésitent d'ailleurs pas à utiliser l'arme alimentaire à l'égard de pays comme le Viet-Nam, qui a pourtant payé si cher le prix de son indépendance.

La faim et la sous-alimentation, qui constituent le plus grave problème, sont un drame sans nom ; 47 000 enfants en meurent chaque jour et l'on sait que la *Food and agriculture organisation* — F.A.O. — prévoit que 700 millions de personnes seraient sous-alimentées en l'an 2000 si les choses continuaient leur cours.

La solution n'est pas, contrairement à ce qu'a avancé voilà quinze jours le directeur du F.M.I. sous la pression des experts américains, de continuer à faire massivement appel aux banques privées qui travaillent pour le compte des multinationales, ni à renforcer le « tout à l'exportation » de ces pays, les soumettant ainsi toujours plus aux politiques des pays capitalistes développés, aux retombées de la crise que connaissent ces derniers à l'endettement. Cela, c'est la voie de la faillite et non pas celle du redressement.

L'aide du Nord au Sud s'est réduite, selon l'O.C.D.E., de 4 p. 100 en 1981 et ne s'est élevée qu'à 130 milliards de dollars en un an. C'est ainsi qu'en 1982, nombre de pays comme le Zaïre, le Bangladesh, la Zambie, le Costa-Rica, la Tanzanie et bien d'autres se sont vu suspendre l'octroi de l'aide qu'ils demandaient.

La crise profonde qui affecte les relations internationales bloque la transformation du système économique et financier, perpétue l'inégalité entre les nations et empêche l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

Cette situation appelle donc à mieux coopérer pour trouver des solutions de fond, pour dégager le chemin d'un ordre économique mondial nouveau qui est devenu une telle exigence de notre époque qu'au-delà du « groupe des 77 », à Buenos Aires, ou des non-alignés, à New Delhi, où elle s'est fortement exprimée, elle trouve un écho grandissant dans les pays industrialisés.

Nous avons bien conscience qu'aider les pays du tiers monde à sortir de la crise, à trouver le chemin d'un nouvel ordre économique mondial est tout autant de l'intérêt de notre propre pays. D'ailleurs, le Président de la République, dans son allocution d'ouverture de la conférence de l'O.C.D.E., a insisté sur l'interdépendance fondamentale, économique et politique, du Nord et du Sud, sur le lien entre nos intérêts et celui des pays en voie de développement, et sur la nécessité de refondre l'ordre économique et monétaire si l'on veut favoriser la reprise internationale. Nous approuvons tout à fait cette position.

La France, par son rayonnement international, par l'espoir qu'a suscité dans le monde la victoire de la gauche, a des responsabilités particulières pour aider à résoudre les problèmes posés, pour ouvrir le chemin vers un nouvel ordre économique mondial. Elle a aussi des atouts qu'elle peut utiliser.

Depuis mai 1981, les voyages du Président de la République, ainsi que les vôtres, monsieur le ministre, et ceux de plusieurs autres ministres, en Algérie, en Inde, en Chine, au Viet-Nam, au Népal, en Grèce, à Cuba, les accords passés à l'issue de ces voyages, en cours ou à explorer, confirment qu'un vaste champ de coopération dans les domaines les plus divers — industrie, technologie, transports, télécommunications, énergie nucléaire, aéronautique, automobile, agro-alimentaire, médecine, culture — est ouvert. La France peut développer de façon plus importante encore ses propres échanges bilatéraux, les accords d'Etat à Etat, passer des contrats de coopération mutuellement avantageux.

Par exemple, si les échanges ont progressé depuis deux ans avec la Chine — la France se place au septième rang de ses fournisseurs — notre commerce extérieur avec ce pays représente moins de 1 p. 100 de nos importations et de nos exportations. Il est donc urgent — le voyage du Président de la République a montré que cela est souhaité de part et d'autre — de relancer nos échanges, de parvenir à un meilleur équilibre du commerce bilatéral. Des accords bilatéraux de coopération à moyen et long terme permettraient d'accorder des conditions de financement plus favorables à ces pays et donneraient à notre pays des débouchés importants pour nos propres productions et notre technologie.

Le rééquilibrage de nos échanges extérieurs, de nouvelles coopérations sont, en effet, nécessaires à notre économie, mais elles seront aussi fructueuses pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

Le Gouvernement de gauche de la France peut également jouer un rôle efficace dans les institutions internationales pour que soient adoptées des orientations nouvelles qui permettent de lever les obstacles, de faire avancer les négociations, le dialogue avec les pays en voie de développement pour rechercher des solutions d'intérêt mutuel et ouvrir le chemin vers le nouvel ordre.

Nous soutenons la démarche que le Président de la République a développée à plusieurs reprises, notamment à l'occasion du sommet de Williamsburg, en faveur de la relance du système monétaire international, et ses propositions visant à aider les pays en voie de développement, par exemple la demande que les études préalables à la conférence monétaire traitent des sujets cruciaux comme le montant des crédits internationaux, leur répartition et leur utilisation, ce qui impose d'ailleurs d'associer effectivement les pays du tiers monde aux travaux engagés.

Je veux aborder ici certains aspects de la conférence internationale de Williamsburg. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, ont dû être pris en compte dans les déclarations communes : la proposition française concernant l'amélioration du système monétaire international et le principe d'une conférence monétaire en temps utile ; l'une des principales préoccupations manifestées par le président français concernant les problèmes cruciaux des pays en voie de développement et la nécessité de restaurer une croissance économique de ces pays. En ce qui concerne les taux d'intérêt, le fait que les U.S.A. se soient trouvés assez isolés a abouti à recommander leur abaissement et l'accentuation de la stabilité des taux de change. Cela montre que certaines exigences, comme celles de la reprise de la croissance, ont fait un peu de chemin et ne peuvent plus être ignorées.

Quoi qu'il en soit, rien n'est aujourd'hui réglé. On est loin des déclarations d'intention du président Reagan. Il faut bien constater que le dollar continue de s'envoler et que, pour les prochains mois, les tendances profondes — je veux parler de l'énorme déficit budgétaire des Etats-Unis, du placement massif de capitaux aux Etats-Unis — entraînant des taux d'intérêt élevés, demeureront. Ceux-ci viennent d'ailleurs de passer de 8,5 p. 100 à 9 p. 100.

A peine le rideau baissé à Williamsburg, la guerre économique repart de plus belle. Les déclarations du secrétaire d'Etat américain au Trésor, dès le lendemain du sommet, d'après lesquelles le communiqué commun n'obligeait les Etats-Unis à ne rien faire de nouveau ou de différent, confirment le refus déterminé des U.S.A. de modifier en quoi que ce soit leur politique monétaire et économique. Ils veulent en fait continuer à faire combler par les autres le gouffre de leur déficit budgétaire. La France, faut-il le rappeler, a été ainsi rançonnée en un an de 28 milliards de francs. Cela n'est pas acceptable et suppose une réplique. D'où l'urgence pour la France d'agir à l'intérieur et à l'extérieur, en particulier à l'échelon de l'Europe, de jouer un rôle offensif en s'attaquant aux problèmes de fond posés par la domination du dollar et les taux d'intérêt élevés, en faisant reculer la politique agressive des U.S.A. et en soulageant d'urgence les pays en développement.

Nous pensons en effet que, pour travailler à ouvrir le chemin à un nouvel ordre économique mondial, il faut avoir pour objectif d'aller vers de profonds changements. Nous savons, bien entendu, que cela ne se fera pas d'un coup, qu'il faudra du temps. Il faut donc procéder pas à pas en recherchant par le dialogue des convergences nécessaires concernant les négociations internationales.

La réforme du système monétaire international et la stabilité des rapports de changes de monnaie sont indispensables à terme. Aussi faut-il chercher dès maintenant des stabilités. S'il est évident que des ajustements resteront inévitables, ils doivent exclure des méthodes de domination.

Nous pensons qu'il est essentiel de s'attaquer au déséquilibre de paiement provoqué par la guerre économique, l'accumulation financière, la spéculation, le poids du dollar, et de financer efficacement les relances.

Les pays en voie de développement et les pays socialistes devraient être parties prenantes de ces réformes. De nouveaux instruments monétaires qui ne seraient ni le dollar, ni une autre monnaie nationale doivent être utilisés.

Les nouveaux crédits aux pays en voie de développement et l'allègement de leur dette peuvent intervenir sur la base de prélèvements opérés sur les immenses avoirs financiers et monétaires des euromonnaies, et les pays concernés doivent pouvoir gérer eux-mêmes ces fonds.

Dans l'immédiat, nous pensons qu'on pourrait modifier le système monétaire européen et développer le rôle de l'E.C.U., sans subordination à la politique d'un Etat ou d'une monnaie comme le mark, ce qui permettrait de se protéger contre la loi du dollar.

A la fin de ce mois, se tiendra à Belgrade la sixième conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. Nous verrons si un geste concret est fait sur le prix des matières premières et dans la voie d'accords de stabilisation par produit.

Vous avez confirmé cet après-midi, monsieur le ministre, que la France insisterait à cette occasion sur la baisse des taux d'intérêts réels, sur la nécessité d'un effort concerté sur les taux de change, et sur une plus grande régularité des flux d'exportation. La France peut peser par son action sur les décisions qui y seront prises, et nous approuvons cette orientation.

De même, elle peut œuvrer efficacement pour le développement de la coopération entre les pays de la Communauté économique européenne et les pays A.C.P., et pour l'approfondissement des recommandations de Lomé-II dans les négociations en vue de Lomé-III.

Je souhaite dire un mot du système de régularisation des recettes d'exportation. Dans le contexte actuel, le Stabex est bon dans son principe bien que limité. Or, après l'échec du récent conseil des ministres de l'Europe et des pays A. C. P., la situation semble bloquée de ce côté.

J'aimerais, monsieur le président, que vous me disiez si le Gouvernement pense prendre des initiatives en vue de développer le rôle du Stabex.

Enfin, nous sommes partisans d'une modification du fonctionnement du F.M.I. pour le démocratiser, pour étendre les concours en droits de tirages spéciaux aux pays en voie de développement, sans imposer les conditions actuelles qui obligent ces pays à accroître l'austérité et à renoncer au développement.

Je dirai, en conclusion, que notre pays a, à notre avis, les moyens de relever le défi du dollar et d'assurer son indépendance.

La bataille que la France doit et peut mener pour le redressement de son économie rejoint le combat à mener pour le désarmement et pour la paix. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pasqua.

**M. Charles Pasqua.** Monsieur le ministre, le gouvernement auquel vous appartenez a hérité, en 1981, d'une France forte, indépendante et qui, malgré les chocs pétroliers, était restée prospère.

Une France qui était le quatrième pays industriel et le troisième exportateur du monde. Un pays doté d'une monnaie forte et d'un commerce extérieur florissant. Un pays qui, en vingt-cinq ans, s'était totalement transformé, modernisant ses infrastructures, développant son potentiel industriel, menant à bien nombre de grands projets — nucléaire, aérospatiale, Airbus, T.G.V., etc. — qu'il vous arrive encore aujourd'hui d'inaugurer.

Un pays qui avait su se donner les moyens de son indépendance grâce à une défense solide, fondée sur cette force de dissuasion dont vous n'avez accepté le principe qu'à regret.

Bref, une France qui, grâce à sa politique économique, industrielle et militaire, était respectée partout dans le monde et pouvait ainsi jouer pleinement son rôle au service de la justice et de la paix.

Lorsque, voilà deux ans, vous avez accédé au pouvoir, vous avez commencé par nier ce bilan positif, glosant sur l'« héritage catastrophique », au moins jusqu'à la publication du rapport Bloch-Lainé...

A vous entendre, rien ou presque de ce qui avait été entrepris avant vous ne méritait d'être sauvé. Vous étiez partisans d'un changement radical dans tous les domaines.

Cependant, il est juste de reconnaître qu'en matière de politique internationale le contact des réalités vous a fait revenir très vite sur l'attitude qui avait été la vôtre dans l'opposition : la « continuité améliorée » l'a emporté sur le changement.

Continuité dans la forme : après avoir condamné sur tous les tons la notion de « domaine réservé », l'actuel Président de la République s'est empressé, aussitôt en place, de prendre personnellement en main les affaires importantes de notre diplomatie.

Continuité sur le fond : votre Gouvernement n'a pas tardé à se rallier aux orientations essentielles de la politique étrangère définie et mise en place par le général de Gaulle et ses successeurs : indépendance nationale appuyée sur la dissuasion, construction européenne et solidarité atlantique, coopération avec le tiers monde, rayonnement culturel de la France dans le monde.

Mais continuité « améliorée », selon vous, en ce que vous exprimiez l'ambition de faire une France plus généreuse, plus ouverte, plus active sur toutes les scènes de la politique internationale.

Nous, gaullistes, ne pouvions que souhaiter votre réussite : comment aurions-nous pu désapprouver cette volonté d'aller plus loin et plus vite encore sur la voie tracée depuis vingt-cinq ans par les présidents de la V<sup>e</sup> République ?

Il ne semble pas, hélas ! que cette volonté ait été jusqu'à présent suivie d'effet.

Dès lors, si nous ne remettons pas en cause les objectifs de votre politique, puisqu'ils furent les nôtres, comment ne pas s'interroger sur son efficacité ?

Voilà deux ans que vous êtes en charge de la politique étrangère de la France, monsieur le ministre. Je saisis l'occasion de ce débat pour vous poser la question : où en sont les grands desseins qui étaient les vôtres, les grands défis que vous vous faisiez fort de relever, les grandes actions qui devaient imprimer sur le monde la marque de votre Gouvernement ?

Nous avons, certes, entendu de beaux, d'excellents discours sur tous les grands sujets qui préoccupent la communauté internationale : sur les rapports Est-Ouest au Bundestag, sur les droits de l'homme et la coopération à Cancun, sur le Proche-Orient à la Knesseth ou au Caire, sur l'espace social européen à Paris, sur l'ordre économique international à Versailles et ailleurs...

Mais quand, à quel moment, ces discours ont-ils débouché sur la réalité ? En deux années de politique étrangère socialiste, pouvez-vous citer une seule initiative prise par la France qui ait eu une suite ?

En matière d'organisation économique mondiale — le Président de la République y est très attaché, à juste titre d'ailleurs — pouvez-vous dire au Sénat, monsieur le ministre, ce que la France a rapporté du sommet de Williamsburg ?

Au début du mois dernier, M. François Mitterrand avait fait un certain nombre de grandes propositions à ce sujet. Qu'en est-il advenu ? Si j'ai bien compris, les Etats-Unis, sans rejeter totalement l'idée d'une conférence internationale dans la lignée de Bretton-Woods, l'estimerait prématurée et donc inutile dans les circonstances actuelles. A ce stade, votre diplomatie dispose-t-elle d'une nouvelle stratégie pour amener les autres pays industriels à prendre en considération ses idées ?

En ce qui concerne la coopération, votre intention affirmée était de donner un nouveau souffle à la politique française d'aide aux « pays moins avancés ». Ce ne sont certes pas les héritiers politiques du général de Gaulle, qui le premier a montré la voie du droit des peuples et, notamment de l'indépendance de l'Afrique, qui contesteraient une telle orientation. Mais depuis deux ans, qu'avez-vous fait de concret pour ce tiers monde qui, lorsque vous étiez dans l'opposition, était votre cheval de bataille ?

Le mois dernier, le Président de la République a bien voulu annoncer la mise en chantier d'un plan d'urgence pour l'Afrique. Depuis, nous n'avons pu recueillir aucun élément d'information nouveau à ce sujet. La Haute Assemblée souhaiterait vivement être éclairée sur la nature et les dispositions principales de ce projet, si toutefois il n'a pas été abandonné entre-temps !

Le principe nous en paraît excellent : il est vrai que l'Afrique va mal et que, alliée privilégiée de la France, elle est en droit d'attendre de celle-ci une aide à la mesure de ses moyens. Mais, précisément, quels sont ces moyens aujourd'hui et, le cas échéant, quel type de financement envisageriez-vous pour ce plan ?

Quel que soit notre désir de coopérer avec nos amis africains — à cet égard, le passé parle pour nous — nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question : la France est-elle en mesure de se lancer dans une entreprise d'aide à l'extérieur quand sa situation intérieure est si mauvaise qu'elle doit emprunter à la Communauté économique européenne ?

Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti socialiste s'était fait une « spécialité-maison » de la défense des droits de l'homme. Il existe même, depuis cette époque, un « club des droits socialistes de l'homme ». On aimerait en connaître la liste exacte, d'ailleurs, pour la comparer à celle des droits républicains. Les différences pourraient être instructives !

Mais depuis que vous êtes aux affaires, monsieur le ministre, en quoi, où et comment avez-vous fait progresser les droits de l'homme dans le monde ?

En Afghanistan ? Au mois d'avril 1980, à l'Assemblée nationale, M. François Mitterrand interpellait votre prédécesseur, à l'occasion d'un débat semblable à celui-ci, en lui demandant : « Qu'allons-nous faire ? Bien entendu, il n'incombe pas à la France de déterminer par ses seuls moyens le sort de cette région du monde. Mais nous pouvons peser sur la décision des autres, et même y contribuer ».

Alors je vous demande, monsieur le ministre, ce que vous avez fait depuis deux ans pour peser sur la décision inacceptable de Moscou dans l'affaire afghane ; l'action de la France a-t-elle contribué à retirer du territoire afghan un seul char, un seul soldat soviétique ? Que faites-vous pour le docteur Augoyard, condamné à huit ans de prison pour son action humanitaire ?

Vous êtes allé à Moscou, monsieur Cheysson, et vous en êtes revenu apparemment satisfait ; mais le docteur Augoyard est toujours en prison et l'armée rouge campe toujours à Kaboul. A quoi a servi votre voyage ?

Qu'avez-vous fait pour la Pologne ? Je le sais, la question est vaine, puisque dès le lendemain du coup d'Etat du 13 décembre 1981 vous proclamiez votre détermination de ne rien faire du tout. Voilà au moins une promesse tenue !

Pensez-vous avoir contribué à la défense des droits de l'homme au Viet-Nam et au Cambodge par ces surprenantes déclarations où vous vous faisiez comptable de l'horreur pour établir de subtils distinguos entre les différents degrés du totalitarisme ?

Au-delà des incantations et des balancements oratoires, quelles actions concrètes la France a-t-elle entreprises pour aider le Proche-Orient à retrouver les voies de la paix ?

Que faites-vous pour le Chili, monsieur le ministre, à part défrayer la chronique par des prises de position fracassantes qui n'améliorent sûrement pas la situation sur place ? En quoi avez-vous fait progresser la condition des victimes de la répression ? Et quel crédit accorder aux indignations d'un Gouvernement qui, au nom des mêmes « droits de l'homme », « maudit » Pinochet et « respecte » Castro ?

De toute façon, vos malédictions ne seront guère prises au sérieux par la junte chilienne tant que vous continuerez, entre deux imprécations, à lui vendre les armes qu'elle réclame.

A cet égard, qu'en est-il du coup d'arrêt qui devait être porté aux ventes d'armes ? Les avions désarmés lors du Salon aéronautique de 1981 ont vite retrouvé leurs armes et tous les programmes de vente ont, semble-t-il, été confirmés.

C'est ainsi que le commerce d'armes, qui devait être « moralisé » et sévèrement limité, est devenu, avec 23 p. 100 d'augmentation en 1982, l'un des facteurs essentiels de la lutte contre le déficit commercial et, sans doute, — c'est paradoxal — l'une des réussites les plus indiscutables, sinon les moins discutables, de notre politique extérieure !

J'en viens à l'Europe, monsieur le ministre, qui est certainement l'une de vos principales préoccupations personnelles. Dans l'opposition, les socialistes aimaient donner à tous des « leçons d'Europe ». Qu'ont-ils fait, en deux années de pouvoir, pour faire progresser la construction européenne ? Quel souffle nouveau avez-vous apporté à cette grande entreprise ?

Pendant vingt-cinq ans, les gouvernements précédents avaient tous agi pour l'Europe : le traité d'amitié franco-allemand, le Conseil européen, le système monétaire européen, le démantèlement des montants compensatoires monétaires, entre autres, sont des initiatives françaises. Elles ont contribué à faire progresser constamment, tant bien que mal, la Communauté européenne au cours de ce dernier quart de siècle.

Aujourd'hui, l'Europe semble en panne et aucune initiative française ne vient la relancer. Ses structures de décision sont paralysées. La concertation politique se limite à l'émission de vœux pieux qui ne permettent pas à la Communauté d'intervenir efficacement dans les affaires du monde. Les « Eurocrates » font, non de la politique européenne, mais seulement de l'administration : à coups de règlements, ils construisent l'Europe de Courteline et de Kafka. Il faudrait, au contraire, prendre des initiatives qui donnent au corps européen une voix et une âme en dépoussiérant ses institutions et, d'abord, le Traité de Rome. Ne serait-ce pas là le rôle de la France, monsieur le ministre ?

Vous étiez hier de chauds partisans de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun ; vous devriez l'être plus encore à présent que l'Espagne est devenue socialiste. Pourquoi ne vous entend-on plus sur ce sujet ? Qu'en pense le député d'un département producteur de fruits et de légumes dont vous avez fait votre ambassadeur à Madrid ?

A ce propos, monsieur le ministre, je vous ai posé voilà trois mois une question écrite sur le procédé étrange qui consiste à nommer ambassadeur un parlementaire en mission, au risque de provoquer une fâcheuse confusion des pouvoirs législatif et exécutif.

**M. François Collet.** Très bien !

**M. Charles Pasqua.** A ce jour, je n'ai pas encore reçu de réponse, j'ose espérer que vous profiterez du débat de ce soir pour combler cette lacune.

En ce qui concerne la défense de l'agriculture et de l'espace économique européens, quelles initiatives avez-vous prises ? En vous prononçant pour la sauvegarde du marché intérieur de la Communauté face aux grands blocs commerciaux et de la politique agricole commune face aux Etats-Unis, vous n'avez fait que reprendre à votre compte la position constante de la France depuis vingt ans.

Mais pour défendre efficacement la cohésion économique de l'Europe contre ses tendances centrifuges, il faudrait coordonner ses politiques budgétaires et monétaires, étendre le champ de ses politiques communes en matière agricole, commerciale, industrielle. Qu'avez-vous entrepris dans ce sens ?

Quelle est, d'ailleurs, la crédibilité d'une France championne du libre échange à l'intérieur de la Communauté quand elle a, hélas ! une balance commerciale gravement déficitaire et qu'elle prend, comme l'an dernier, des mesures protectionnistes ?

Face aux dangers politiques et militaires qui la menacent, l'Europe doit renforcer sa solidarité. Elle doit définir clairement une attitude commune vis-à-vis du reste du monde et accroître son effort militaire pour faire face aux évolutions possibles de la situation : confirmation de la supériorité soviétique, risques de désengagement américain.

A cet égard, la France devrait prendre l'initiative d'une réflexion commune sur les problèmes de sécurité européenne et sur l'exploration des voies d'une défense de l'Europe par elle-même. Mais la France peut-elle montrer la voie de la solidarité européenne alors que la logique de ses choix économiques l'éloigne de ses partenaires et l'entraîne sur la pente de l'isolement ?

En matière de relations Est-Ouest, la politique que vous poursuivez depuis deux ans à l'égard des Etats-Unis et de l'Union soviétique ne nous apparaît pas non plus clairement ; il en est de même de la stratégie qui l'inspire. Il y a trop d'ambiguïtés et de contradictions apparentes dans la position française.

Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, le parti socialiste avait vigoureusement condamné les conversations de Varsovie qui firent suite à l'invasion de l'Afghanistan que, pour notre part, nous continuons à juger inacceptable. Malheureusement, les initiatives que vous avez certainement prises depuis lors pour mettre fin à cette agression sont restées sans suite.

Pourquoi a-t-il fallu, en outre, que, au lendemain du coup d'Etat du 13 décembre 1981 en Pologne, votre Gouvernement signe, comme si de rien n'était, un contrat gazier qui fait dépendre notre approvisionnement en gaz de l'U.R.S.S. à 35 p. 100 pour les trente prochaines années ?

Que restet-il donc de la fermeté, de l'inflexibilité qui étaient les vôtres du temps où vous étiez dans l'opposition ?

La grande querelle sur la mission internationale de la France, que vous aviez engagée alors, n'était-elle donc qu'une petite querelle électorale ? Quelle déception !

Dans ce contexte, comment ne pas voir dans l'expulsion spectaculaire de quarante-sept diplomates soviétiques un geste publicitaire ? Isolée, prise en dehors de toute stratégie cohérente, cette décision ne saurait avoir d'autre utilité que de politique intérieure : celle de rassurer l'opinion publique par une démonstration d'apparente fermeté.

De graves ambiguïtés planent aussi sur la politique d'alliance de la France. Peut-on être à la fois l'allié modèle des Etats-Unis sur le théâtre européen et le complice de ses adversaires déclarés ailleurs dans le monde ? Est-il cohérent, lorsqu'on passe pour le meilleure élève de la classe atlantique, de s'acharner à rendre les Américains responsables de tous nos maux économiques, sociaux et culturels ? Peut-on à la fois réclamer l'aide des Etats-Unis en Europe contre les entreprises de l'hégémonie soviétique et encourager ces mêmes entreprises en Amérique centrale en fournissant des armes à la subversion ?

En vérité, la notion d'alliance ne souffre pas les incohérences dans lesquelles semble se complaire le Gouvernement de la France.

Mais sans doute est-ce nous qui sommes bien naïfs de croire que l'on peut conduire une politique claire d'alliance face au mouvement communiste international, quand on a dans son Gouvernement certains de ses plus éminents représentants.

Comment, par exemple, concilier votre soutien actif au déploiement des Pershing et la campagne organisée par votre allié communiste, précisément pour empêcher ce déploiement, sous couvert de pacifisme ?

Au lendemain de Williamsburg, monsieur le ministre, êtes-vous sûr que vos collègues communistes soient solidaires du point de vue exprimé par la France sur l'installation des fusées américaines ? Souvenez-vous : à la fin de 1979, quand Georges Marchais a justifié à la télévision française, en direct de Moscou, l'invasion soviétique en Afghanistan, ces mêmes hommes qui siègent aujourd'hui avec vous ne l'ont nullement désavoué !

En résumé, monsieur le ministre, vous avez tout en main pour mener la politique étrangère que vous souhaitez pour la France. Vous avez la confiance du Président de la République — il l'a dit lui-même à la télévision — vous avez une majorité introuvable à l'Assemblée nationale, vous êtes même débarrassé maintenant de vos collègues « à problèmes » : finis les états d'âme de M. Cot, l'humeur noire contagieuse de M. Jobert, les « fulgurances » léninistes de M. Chevènement, qui ont pu un temps entraver votre action. Vous passez votre temps à sillonner le monde pour y représenter la France et y porter sa parole.

D'où vient, alors, que notre diplomatie apparaisse si chaotique et cahoteuse, qu'elle continue de progresser, d'hésitations en à-coups, au rythme d'un pas en avant et de deux pas en arrière ? Que vous manque-t-il, monsieur le ministre, pour mener une véritable politique étrangère, efficace et cohérente ?

Je vous pose la question, mais il me semble bien que je connais la réponse.

Notre diplomatie manque de cohérence parce qu'elle est caractérisée par un va-et-vient permanent entre l'idéologie et la réalité, qui, sur presque tous les dossiers, lui fait suivre une politique contradictoire. Chacune de vos tentatives de *realpolitik* vient très vite se briser sur le roc du dogmatisme socialiste.

Notre diplomatie manque d'efficacité parce qu'en deux ans de socialisme la France a perdu une grande partie de sa crédibilité dans le monde. Elle est privée des moyens de son action extérieure par son mauvais état intérieur, car l'influence d'une nation dans le monde ne se décrète pas, elle se construit sur les bases d'une économie saine et d'une défense solide.

Or notre économie est aujourd'hui fragilisée par trois dévaluations successives, un déficit extérieur énorme — malgré les lignes Maginot dérisoires construites à Poitiers et ailleurs — un recours constant à l'étranger pour soutenir le franc et, au bout du compte, une perte de confiance générale dans l'économie française à l'intérieur comme à l'extérieur. En outre, la réduction masquée mais réelle des crédits budgétaires de défense risque de faire peser, à terme, un doute sur notre capacité et notre volonté de nous défendre.

Au total, cette diplomatie qui accumule voyages, déclarations, conférences et grands projets reste sans prise sur l'événement. Deux ans après son inauguration, elle en est toujours au stade des promesses.

Votre échec, nous le déplorons, même si, à nos yeux, il était inscrit dans la nature hybride de ce Gouvernement et dans les contradictions internes de sa démarche. Mais cette grande politique étrangère que vous n'avez pas les moyens de faire, eh bien, nous, un jour, nous la ferons, lorsque le peuple français souverain nous rendra le pouvoir.

**M. Pierre Matraja.** Ce n'est pas pour demain !

**M. Charles Pasqua.** Nous reprendrons l'œuvre là où elle avait été interrompue et nous poursuivrons avec volontarisme dans la voie tracée par le général de Gaulle et ses successeurs pendant les vingt-trois premières années de la V<sup>e</sup> République.

La voie d'une France forte, qui sache payer le prix de son indépendance pour conserver la maîtrise de son destin, mais aussi d'une France ouverte et généreuse, en faveur de la justice et de la paix.

La voie d'une solidarité atlantique sans faille, dans laquelle chacun des deux partenaires, Etats-Unis et Europe, saura clairement qu'il peut compter sur l'autre.

La voie d'une véritable coopération avec le tiers monde prenant la forme non pas de simples aumônes, mais d'une alliance pour le développement telle que l'a proposée Jacques Chirac, qui permettra aux pays moins avancés de construire eux-mêmes leur modèle de développement.

La voie, enfin, d'un nouvel ordre économique et monétaire international, garantissant le monde contre l'instabilité des taux de change, la hausse inconsidérée des taux d'intérêts, le déferlement des protectionnismes commerciaux, et créant ainsi les conditions d'une reprise de l'expansion économique. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**M. Paul d'Ornano.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici quelques jours, dans le cadre de mes fonctions, je suis allé en Amérique centrale, pour rencontrer une nouvelle fois les Français de cette région, m'entretenir avec eux, m'informer, entendre leurs doléances, leurs désirs, leurs craintes et leurs espoirs, partager enfin, ne serait-ce qu'un moment, les dangers éventuels auxquels ils sont exposés.

Environ deux mille de nos compatriotes — pour ne parler que de ceux qui sont immatriculés dans nos services consulaires ou connus de nos ambassades — se trouvent aujourd'hui dans les six pays d'Amérique centrale : populations d'origine, d'âge et d'opinions fort divers, où se remarquent les représentants des grandes banques françaises et des compagnies de navigation à Panama, les techniciens des sociétés d'hydraulique, d'électricité, des transports routiers et aériens au Costa-Rica, les commerçants et les constructeurs d'un port au Salvador, des spécialistes du développement agricole, de produits pharmaceutiques et d'engins mécaniques au Honduras, des ingénieurs des mines, des recherches pétrolières et des textiles au Guatemala, enfin, des médecins, des experts en économie rurale, des coopérants de toute nature au Nicaragua ; partout, bien sûr, des restaurateurs, des cuisiniers français ; et, surtout, beaucoup d'enseignants : il existe une école, un collège français ou un lycée franco-étranger dans chacune des six capitales, avec des effectifs variant de 120 à 750 élèves, ainsi que des centres fort actifs de l'Alliance française.

Il faut rendre hommage à ces Français qui, chacun avec ses opinions et son optique particulières, travaillent avec conscience et, je dois le dire, avec courage lorsqu'ils se trouvent dans les conditions difficiles que vous devinez, un courage évidemment non dénué, en quelques cas bien compréhensibles, d'une certaine anxiété.

L'Amérique centrale, en effet, se trouve aujourd'hui au cœur d'un conflit qui reflète, hélas, la lutte à laquelle se livrent, sur le plan mondial, les deux superpuissances. Le Salvador et le Nicaragua sont devenus champs de bataille. C'est à leur propos que je voulais faire, dans le cadre de ce débat, quelques brèves remarques.

Le Nicaragua d'abord, où je me trouvais voici exactement quinze jours : lorsqu'en 1979 la révolution sandiniste triompha de l'odieuse régime de Somoza, un grand espoir se fit jour dans ce pays comme à l'extérieur ; un gouvernement apparemment pluraliste, comprenant plusieurs tendances démocratiques, s'était installé à Managua. La France considéra ce gouvernement avec une particulière bienveillance, surtout à partir de juin 1981. Après votre visite, monsieur le ministre, dans ce pays, l'été de cette année-là, nous avons, en octobre, conclu un accord de coopération, puis, en décembre 1981, signé deux protocoles d'aide d'urgence : aide alimentaire de 10 000 tonnes de céréales, plusieurs fois renouvelée depuis, et aide à la balance des paiements ; le 21 décembre 1981 — cela est plus grave — nous avons promis la fourniture de matériels aéronautiques et militaires pour un montant de 10 millions de francs ; enfin, en juillet 1982, le commandant de la junte, Daniel Ortega, a été reçu en visite officielle à Paris.

Notre engagement, accentué par certaines déclarations officielles, a donc été des plus nets. Et pourtant, nul ne peut ignorer aujourd'hui que, depuis deux ans, le régime sandiniste n'a cessé d'évoluer vers l'autoritarisme et le parti unique. Aucune élection n'a eu lieu, aucune assemblée nationale n'a été réunie. Les éléments démocratiques ont été chassés du gouvernement, arrestations et condamnations se sont succédées...

**M. Serge Boucheny.** C'était comment avant ?

**M. Jacques Habert.** ... les effectifs de l'armée et de la milice, armées par Cuba et les pays de l'Est, ont été considérablement accrus, l'état de siège a été proclamé le 15 août 1982, la guerre civile s'est partout installée.

Aux frontières du Honduras d'abord, où opère un « front démocratique national », formé d'ex-gardes somozistes, mais aussi le « front armé révolutionnaire » de M. Fernando Chamorro ; au nord-est ensuite, où les Indiens Misquitos, que l'on avait maladroitement essayé d'alphabétiser et d'endoctriner, sont entrés en rébellion ; au sud-est, plus récemment, où l'un des chefs les plus audacieux et les plus populaires de la révolution sandiniste, Eden Pastora, ancien vice-ministre de la défense, tout en se réclamant du projet initial sandiniste, a constitué une « alliance démocratique nationale » et établi des maquis proches du Costa-Rica ; enfin, un autre ancien membre de la junte, M. Alfonso Robelo, a formé en exil un parti d'opposition...

Vous n'ignorez rien, monsieur le ministre, de cette situation, puisque, dans une réponse que vous avez faite le 26 mai dernier à une question écrite posée par notre collègue M. Pierre-Christian Taittinger, vous déclariez : « L'activité de ces mouvements, implantés dans les pays voisins, s'exerce désormais à l'intérieur même du Nicaragua où, depuis janvier-février 1983, des groupes armés en importance croissante ont réussi à s'implanter ». C'est d'ailleurs en plein centre du pays qu'a été tué, voici quelques semaines, notre malheureux compatriote le docteur Grosjean.

A ces soulèvements armés s'ajoute la résistance de l'église catholique, conduite par l'archevêque de Managua, Mgr Obando Bravo, à qui son passé d'antisomoziste permet de parler haut de la défense des droits de l'homme. L'aval qu'est venu lui donner récemment le pape Jean-Paul II a encore accru son autorité vis-à-vis des Nicaraguayens et de cette « église populaire » que la junte sandiniste et les prêtres « progressistes » qui y figurent ont cherché à opposer au culte traditionnel.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que le gouvernement de Managua se soit durci et de plus en plus radicalisé et qu'il ait évolué vers un marxisme-léninisme bien éloigné non seulement de la démocratie libérale mais aussi de l'idéal socialiste.

Pour subsister, de même que les mouvements armés reçoivent certainement une aide des Américains, ce gouvernement a largement fait appel à ses amis : à Cuba, à l'Union soviétique et à d'autres pays de l'Est, et aussi à la Libye. Des soldats et officiers cubains, au nombre de plusieurs milliers, sont visiblement présents. Les autres fournissent armes, matériels, ravitaillement et crédits, sans parler des conseillers. Jusqu'à présent, on s'est borné, de part et d'autre, aux armes légères. Mais toutes les conditions d'un plus grave affrontement se trouvent réunies.

Alors, quelle peut être aujourd'hui la position de la France ?

Notre pays doit d'abord, monsieur le ministre — et, vraiment, je vous en conjure ! — montrer la plus grande réserve dans le domaine militaire. Si l'accord dont j'ai parlé devait, par exemple, conduire à la fourniture de fusées air-sol dont seraient

équipés les hélicoptères que nous avons fournis, il ne fait guère de doute que les maquisards opposants au régime recevraient bientôt des engins sol-air. Ce serait l'escalade, qu'il faut à tout prix éviter. De même, que penser de l'éventuelle livraison de deux vedettes? Quel en serait l'effet, non seulement sur les théâtres d'opérations locaux, mais aussi sur l'opinion mondiale?

Dans l'état actuel des choses, nous devons nous garder de tout ce qui pourrait apparaître comme une intervention sur le plan militaire. Trop de puissances déjà ne s'en occupent que trop.

Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, dans votre discours liminaire, « notre politique est de tenter d'abord de limiter le champ des conflits, de ne pas laisser prendre des greffes, que l'on tente à tout moment, du conflit Est-Ouest ». Il serait d'ailleurs étrange, voire paradoxal, qu'en Amérique centrale nous nous trouvions du côté de l'Est, alors qu'en Europe et ailleurs nous nous proclamons à l'Ouest avec tant de fermeté.

Notre aide, en revanche, est tout à fait louable sur le plan humanitaire. Il est bien que des médecins, des personnels de santé puissent aider à lutter contre les maladies et atténuer les souffrances.

Nos livraisons de blé ont été également très appréciées dans un pays où l'on manque aujourd'hui de tout, et notamment des denrées alimentaires les plus élémentaires, où la situation économique est catastrophique et où la monnaie, le cordoba, a été dévaluée en trois ans de 700 p. 100. Tout au plus peut-on regretter en passant que nos céréales arrivent là-bas, faute de navires français, sur les bateaux russes, ce qui occulte parfois la nationalité des donateurs — mais cela est un autre problème.

On peut regretter aussi que le Nicaragua soit seul à profiter de cette aide alimentaire. La population du Salvador, par exemple, en aurait bien besoin, elle aussi.

N'est-il pas dommage, comme on en a l'impression là-bas, que notre aide humanitaire soit fonction du degré de sympathie que l'on éprouve pour tel ou tel gouvernement?

On remarque, à San Salvador, que le gouvernement en place est pourtant issu d'élections générales, qui ont eu lieu, démocratiquement, assure-t-on, le 27 mars 1982, avec, en tout cas, une très large participation populaire. Était-il judicieux, monsieur le ministre, de garder une attitude aussi glaciale vis-à-vis de ce gouvernement — certes allié des Etats-Unis — et de continuer à n'être représenté à San Salvador, où se trouve l'une des clefs du drame centre-américain, que par un simple secrétaire de Chancellerie, une femme, qui, d'ailleurs, accomplit remarquablement bien sa tâche? On peut s'interroger sur ce point.

Ce qui est certain, c'est qu'aux yeux du peuple salvadorien l'image de la France aurait été grandie si elle avait pu, en dehors de toute considération politique, lui apporter quelques secours dans un simple souci d'humanité.

Sur le plan culturel, notre action doit être poursuivie et même renforcée dans les deux pays. Il existe à San Salvador un lycée français tout neuf bâti par les Français de ce pays et des Salvadoriens fervents de notre culture, sans aucune subvention du ministère des relations extérieures et avec un simple emprunt de l'association nationale des écoles françaises de l'étranger. Ce lycée fonctionne bien et accueille 482 élèves.

A Managua, en revanche, le lycée franco-nicaraguayen rencontre de grandes difficultés. De nouveaux programmes, très politisés, ont été imposés dans la section nicaraguayenne, et notre ministère de l'éducation nationale a cessé de reconnaître cet établissement. Le budget est impossible à équilibrer normalement. Pour 667 élèves, on ne compte que deux enseignants français détachés. De même à l'Alliance française, il n'existe qu'un seul poste budgétaire de professeur. Un effort devra être fait sur ces points.

Mais, enfin, pour revenir aux préoccupations d'ordre général, c'est évidemment sur le plan diplomatique que la France a un rôle important à jouer en Amérique centrale, un rôle peu différent, je crois, de celui qu'elle a assumé au cours de ces deux dernières années.

Le Nicaragua se trouve au centre de cette région et au cœur du débat. Si l'on a pu rêver qu'il serait un foyer de justice, si l'on a pu espérer qu'il montrerait le chemin d'une « troisième voie », l'illusion n'est malheureusement plus possible. On ne peut parler du Nicaragua, et encore moins de Cuba, bien sûr, malgré l'obstination de certains de nos amis, comme des exemples de démocratie. La vérité est tout autre, elle est même à l'inverse : les droits de l'homme y sont bafoués, les libertés les plus élémentaires n'y sont pas respectées. Tous ceux qui se rendent dans ces pays sont bien obligés de le constater.

Nous devons donc savoir ce que sont vraiment les régimes de ces pays et, le reconnaissant, avoir une attitude plus proche des réalités et plus crédible, aussi, aux yeux de tous les pays

d'Amérique latine notamment, qui ont été étonnés par certaines de nos prises de position dans un passé récent.

Cela étant établi, les distances étant prises, nous pourrions, espérons-le, faire entendre notre voix avec plus d'autorité et appuyer fermement tous les efforts de règlement pacifique comme ceux, vous l'avez mentionné, monsieur le ministre, du groupe de Cantadora.

Comme vous, nous pensons que les conflits qui ont surgi en Amérique centrale ne se régleront pas par les armes, mais par un dialogue entre toutes les forces politiques impliquées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces pays.

Nous espérons que, dans une totale fidélité aux principes de démocratie et de liberté, la France pourra participer activement à la recherche de cette paix à laquelle aspirent tous les peuples. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet.

**M. Henri Caillavet.** Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous poser une question quant à votre propos liminaire. Je crois vous avoir compris. Vous avez déclaré cet après-midi que, quelles que soient les conclusions que nous puissions tirer de la conférence de Williamsburg, la position de la France, au plan de la défense nationale, n'avait pas été modifiée.

**M. Claude Cheysson,** *ministre des relations extérieures.* C'est exact.

**M. Henri Caillavet.** Mais, quelle soit l'inclusion du Japon dans une stratégie globale, il est certain que nous n'irons pas à Genève débattre du désarmement. Nous ne sommes pas concernés par un tel débat. Si nous allions à Genève, nous pourrions considérer indirectement que les Soviétiques prennent en compte notre armement nucléaire lors de la discussion d'un désarmement simultané.

Je vais maintenant vous interroger au sujet de Chypre, pays auquel je porte une grande affection. Je suis d'ailleurs président du groupe d'amitié sénatorial France-Chypre.

Chypre, c'est une guerre oubliée dans la Méditerranée; un peuple meurtri; un pays envahi par une armée étrangère; un territoire occupé à plus de 40 p. 100; 2 000 disparus et torturés dont Ankara refuse de donner la liste et d'indiquer les lieux de détention et de sépulture; une ville, la capitale Nicosie, qui est coupée en deux par un mur comme à Berlin, un mur de la honte; des fils de barbelés qui sillonnent les plaines et les montagnes, parfois hérissées d'un mirador, et qui interdisent le libre passage d'un peuple dans une autre région où il avait cependant sa société.

Je ne parle même pas des réfugiés. Cependant Ankara n'hésite pas à arracher des Chypriotes Turcs à leur patrie pour les remplacer, après les avoir déportés, par des Turcs venant d'Anatolie et de Cappadoce, lesquels s'installent dans les villages et s'emparent des propriétés.

Bref, les oubliettes! Et pour ce peuple bouleversé, meurtri dans sa chair et dans son esprit, dans sa dignité de peuple libre, une Europe qui semble avoir tout oublié.

Nous avons reçu dernièrement — M. le Président de la République a eu un long entretien avec lui — M. Kyprianou. Vous m'avez fait l'honneur, monsieur le ministre, de m'inviter à un déjeuner de travail. Vous avez parlé en anglais, mais je pense vous avoir bien compris. Vous avez dit que l'attitude de la Turquie était inacceptable. De fait, elle est inacceptable. Alors, je me tourne vers vous, monsieur le ministre, puisque vous avez la responsabilité de notre diplomatie et qu'au demeurant, personnellement, je connais votre patriotisme. Qu'allons-nous faire pour aider le peuple chypriote à recouvrer son indépendance, sa dignité, sa liberté?

M. le secrétaire général de l'O.N.U. a le souci d'amorcer un débat. Quelle procédure la France mettra-t-elle en œuvre pour favoriser la conclusion de celui-ci? Il ne suffit pas de protester, il faut aussi agir.

Les hommes de ma génération qui ont fait la guerre, qui ont libéré notre pays grâce à leur volonté sont en droit de s'étonner que la France, respectueuse des droits des minorités, ne puisse pas accomplir là le geste de loyauté qu'elle doit envers un peuple particulièrement généreux et dont nous sommes les fils. En tout cas, nous, les Provençaux, nous ne pouvons pas oublier ce que nous devons à la vieille civilisation de l'olivier et de la vigne.

Qu'allez-vous faire, qu'allez-vous entreprendre, monsieur le ministre?

Telles sont les questions que je vous pose dans l'intérêt de mes amis chypriotes, dans l'intérêt de la paix et de la liberté. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratie et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Matraja.

**M. Pierre Matraja.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'étant pas un stratège de haute volée en politique extérieure comme certains orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, mon propos sera bref et traitera notamment de la paix et du désarmement.

Vous savez tous que l'Europe vit dans une paix surarmée depuis plus de trente-cinq ans. C'est une situation paradoxale si l'on songe que notre continent représente par sa situation géographique et son économie l'enjeu majeur de la confrontation entre les deux superpuissances qui ont entrepris un potentiel de destruction sans équivalent dans l'histoire et qui n'ont pas hésité à s'affronter indirectement sur d'autres théâtres, notamment dans le tiers monde.

Si cette paix a pu être préservée, c'est par la claire perception qu'a faite chacune des deux superpuissances de l'impossibilité d'obtenir en Europe un avantage par des voies militaires, sans s'exposer à des représailles insupportables, malgré un déséquilibre déjà ancien entre les forces conventionnelles du pacte de Varsovie et celles de l'Alliance atlantique.

Oui vraiment, comme le soulignait M. le Président de la République, le 20 janvier dernier, devant le Bundestag, l'arme nucléaire, instrument de cette dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix dès lors qu'il existe un équilibre des forces. Or, cet équilibre global semble de plus en plus incertain, voire menacé.

La parité stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique que l'U.R.S.S. a acquise voilà une dizaine d'années en « sanctuarisant » les territoires des deux pays a conduit une partie de l'opinion ouest-européenne à s'interroger sur la crédibilité du « parapluie nucléaire » américain.

Le déploiement par l'U.R.S.S. de quelque 350 S.S. 20, ainsi que des fusées nucléaires tactiques S.S. 21, S.S. 22 et S.S. 23 qui sont plus petites, mais beaucoup plus mobiles et pointées sur les seuls continents européen et asiatique sans qu'existent en face des systèmes d'armes d'une précision comparable renforce l'impression que l'objectif poursuivi par les Soviétiques est le découplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis.

En l'absence d'une défense européenne commune, qui n'est d'ailleurs envisageable qu'en présence d'une unité politique, les pays non nucléaires de l'Europe occidentale ne peuvent assurer eux-mêmes leur sécurité. Ainsi la garantie américaine demeure pour eux une nécessité vitale.

C'est la raison pour laquelle notre pays a appuyé la double décision adoptée par l'O.T.A.N., en 1979, sur le déploiement des missiles de croisière et des fusées Pershing II en cas d'échec des négociations de Genève.

Il est de la plus haute importance pour la sécurité des peuples européens que cette négociation soit menée dans un esprit de sérieux, avec la volonté réelle d'aboutir. Il est également important, à un moment ou à un autre, de procéder à la réunification de ces négociations et de celles qui portent sur les systèmes centraux des grandes puissances.

Fondamentalement, elles visent le même objectif ; tout découplage entre elles serait perçu comme symbolique d'un découplage entre les forces de l'alliance de part et d'autre de l'océan Atlantique dont j'ai précédemment indiqué le caractère destabilisateur.

Il importe donc que les grandes puissances cessent de considérer Genève comme une tribune pour leurs campagnes en direction de l'opinion publique occidentale, seule en mesure de peser réellement sur l'attitude de ses dirigeants.

Des opérations à caractère spectaculaire, telles que la proposition d'un pacte de non-agression, ne permettront pas de restaurer la confiance dans un monde surarmé. Bien sûr, nous, parce que nous sommes socialistes par vocation, nous condamnons la logique infernale de la course aux armements.

Les propositions concrètes, telles que celles que vous avez renouvelées, monsieur le ministre, devant la deuxième session extraordinaire des nations unies sur le désarmement, en faveur d'une conférence de désarmement en Europe, suscitent notre approbation sans réserve.

Nous pensons, avec Jaurès, que « l'humanité est vraiment maudite si, pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement ». Oui, tout ce qui est en mesure de contribuer à réduire les tensions et à rétablir l'équilibre au niveau le plus bas possible doit être tenté inlassablement. Mais, pour autant, les propositions qui tendent à comptabiliser nos forces nucléaires indépendantes dans les négociations soviéto-américaines, nous semblent largement irrecevables. Nous sommes un Etat souverain, et les Etats-Unis n'ont pas un droit de regard sur nos forces.

Notre puissance stratégique constitue notre ultime recours face à une éventuelle menace à l'encontre de notre indépendance nationale. Si nous ne pouvons nous désintéresser de celle de nos voisins, notre doctrine d'emploi reste strictement

nationale. Tel est le sens de notre retrait de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. en 1966, décision sur laquelle vous n'envisagez pas de revenir, avez-vous déclaré, monsieur le ministre.

Notre pays ne saurait prétendre à l'équivalence globale avec le dispositif que possède l'une ou l'autre des deux grandes puissances. Notre stratégie reste celle d'une dissuasion du faible au fort, mais elle a le devoir de préserver le seuil de crédibilité de son arsenal. Vous y veillez d'ailleurs, monsieur le ministre, en relation étroite avec notre ministre de la défense. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point lors du débat sur le projet de loi de programmation militaire.

Il me semble injustifié que l'U.R.S.S. prétende constituer un ensemble de forces équivalent à la somme de celles de tous les autres pays, car cela constituerait un privilège particulièrement exorbitant. Nos forces de dissuasion autonomes ne peuvent, chacun le comprend, être confondues avec celles des Etats-Unis d'Amérique. C'est la raison pour laquelle nous approuvons, monsieur le ministre, votre refus de les voir comptabiliser dans les négociations de Genève.

Il appartient d'abord aux deux grandes puissances, surarmées et engagées dans une course folle au développement technique qui risque de compromettre la crédibilité de la dissuasion nucléaire, de commencer par négocier sincèrement et sans arrière-pensée. Si ces puissances parvenaient à un accord non seulement de limitation, mais également de réduction de leurs capacités de destruction, si l'équilibre venait à être restauré à un niveau acceptable, alors il appartiendrait à la France de s'intégrer dans un processus de désescalade.

C'est l'issue que nous appelons de tous nos vœux, parce que nous sommes socialistes et parce que nous pensons que les crédits dépensés chaque année sur notre planète pour perfectionner de nouveaux engins de mort seraient plus utilement employés à donner à manger à tous les enfants des hommes.

Et vous, monsieur le ministre, qui avez le privilège d'approcher les grands de ce monde, dites-leur, oui, dites-leur sans relâche que ce que nous voulons, nous, peuple de France, c'est que, comme le disait un de nos anciens, les hommes et les femmes puissent, le soir, après une dure journée de travail, poser leur tête encolorie sur un oreiller tranquille.

Monsieur le ministre, au cours de cet après-midi et même ce soir, les procureurs de la droite sénatoriale, qui supportent si mal notre accession aux affaires, se sont lamentés avec des trémolos dans la voix sur le sort de la France, un peu comme le font, dans mon île natale, les pleureuses au chevet d'un mourant.

Le président de la commission de affaires étrangères n'a vu, monsieur le ministre, que du flou dans vos expressions, que du flottement dans votre politique, que la recherche d'un alibi de vos échecs. Avec une certitude de mage, il a affirmé qu'il n'y avait plus de majorité présidentielle sur la politique extérieure de la France. Un autre, tout à l'heure, a parlé d'ambiguïté et de faux-fuyants.

Que ne se rappellent-ils le temps où un premier ministre quittait Matignon en expliquant que l'Elysée ne lui donnait pas les moyens de réussir sa politique ! Ah ! Que ne se rappellent-ils ce jour où un président de la République, revenant de Varsovie, déclarait que l'U.R.S.S. lui avait promis le retrait d'une division en Afghanistan ! Ah ! Que ne se rappellent-ils un passé pas tellement éloigné où un Premier ministre nous disait tranquillement que l'on était au sortir du tunnel alors que nous étions en plein dedans !

Monsieur le ministre, dans votre action, vous le savez, vous avez un long chemin à parcourir, mais il faut que vous ayez en vous l'invincible espoir. Et si je voulais paraphraser un peu Kipling, je vous dirais simplement : Oui, essayez, essayez toujours et encore ! Continuez à agir pour la paix qui est le fondement même de notre doctrine, et, à travers vos rencontres, rappelez-vous la phrase qui était chère à Léon Blum et dites autour de vous que ce que nous voulons, nous les Français, c'est que cesse enfin la grande insomnie du monde ! (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, en examinant objectivement l'évolution du monde actuel, au-delà des clichés et des propos partisans, force est de constater qu'il est un problème qui domine les préoccupations de milliards d'êtres humains : il s'agit d'une aspiration forte et grandissante, qui s'exprime dans des conditions différentes et sous des formes multiples, à en finir avec une vie de souffrance, de misère, d'injustice et d'exploitation.

Le capitalisme en crise est incapable de répondre à l'évolution nécessaire de notre société vers un monde nouveau. La courbe montante du chômage dans les pays capitalistes développés, en Europe et au Japon, les 31 millions d'habitants des U.S.A.

qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, les 700 millions d'hommes et de femmes qui souffrent de la faim ou de la malnutrition témoignent d'une crise qui s'aggrave et dont les retombées sont dramatiques pour des milliards d'hommes.

Et s'il est des points chauds dans le monde, ils résultent précisément de l'approfondissement de cette crise, de la crainte du capitalisme devant les progrès de la société nouvelle, devant la montée des luttes sociales et politique devant l'affirmation des aspirations nationales, la volonté des peuples de vivre et de décider souverainement, de refuser la dépendance économique et politique que veulent leur imposer les Etats-Unis d'Amérique.

N'est-ce pas ce qui se produit dans plusieurs régions du monde dont vous avez fait état, monsieur le ministre, dans votre exposé ?

Prenon le cas de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale. Quoi de plus naturel, monsieur le ministre, que souhaiter, comme vous l'avez dit, le retour de la paix civile au Salvador par l'instauration du dialogue proposé par le Front de libération au lieu de s'enfermer dans la politique de vietnamisation conduite dans ce pays ?

Comme vous l'avez déclaré vous-même à cette tribune au cours de la séance du 19 mai à propos du rétablissement de la « paix civile » dans cette région : « cela implique, ne l'oublions pas, que les problèmes fondamentaux soient abordés, c'est-à-dire ceux de l'injustice sociale, foncière, souvent législative, de la discrimination entre les races, entre ceux qui sont riches et ceux qui sont pauvres, de la domination par la fortune et par la menace. »

Ces problèmes de fond concernent, il est vrai, un grand nombre de ces pays. Et comment ne pas se réjouir lorsque le peuple du Nicaragua, après un demi-siècle de dictature, se donne, au prix d'énormes sacrifices, un gouvernement répondant à la solution des problèmes fondamentaux, un gouvernement assurant, par exemple, la gratuité de la santé et de l'enseignement, ramenant le taux d'analphabètes de 50 p. 100 à guère plus de 10 p. 100, mettant en œuvre une réforme agraire et garantissant l'exercice de toutes les libertés !

La campagne de presse sur le thème de la « révolution confisquée » n'empêchera pas que le gouvernement légitime de ce pays, gouvernement pluraliste et appartenant au mouvement des pays non-alignés, continue son œuvre utile.

Je me félicite, monsieur le ministre, que le gouvernement de la France condamne tout acte de déstabilisation venu de l'extérieur.

Vous l'avez dit, chaque pays doit affirmer son identité. En effet, le Nicaragua est victime d'interventions étrangères venant du Honduras et du Costa Rica avec l'aide des Etats-Unis d'Amérique qui font une référence nouvelle à la formule des « frontières glissantes ». Notre compatriote, le docteur Grosjean, a été précisément victime d'une telle action.

Les déclarations publiques de M. Reagan mettant en cause la légitimité du gouvernement nicaraguayen, l'autorisation de créer en territoire hondurien de nouveaux camps d'entraînement pour les commandos contre-révolutionnaires, l'envoi de cent conseillers militaires supplémentaires ainsi que les sanctions économiques en violation des règles du commerce international soulignent la politique agressive des Etats-Unis.

Cette agressivité s'exprime dans toute cette région du monde comme en d'autres. Elle a été rappelée opportunément par plus de cinq cents religieux réunis à Mexico à l'occasion de la première conférence latino-américaine des personnalités chrétiennes pour la souveraineté et la dignité. Le Gouvernement des U.S.A., en agressant les peuples, en déstabilisant les gouvernements populaires et en intervenant dans la région, est, en fait, le seul terroriste, déclarait cette conférence.

Il est heureux, d'ailleurs, que cette politique rencontre une opposition aux Etats-Unis même, et en réaffirmant notre solidarité au peuple et au gouvernement du Nicaragua, nous souhaitons un engagement résolu de l'opinion internationale et des gouvernements démocratiques aux côtés de ce pays.

Dans cet esprit, nous saluons les initiatives des pays dits du « groupe de Contadora » — Panama, Venezuela, Colombie, Mexique — pour trouver une solution politique et de paix dans cette région, initiative appuyée par le Gouvernement français et approuvée par le conseil de sécurité des Nations unies.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que la France agisse dans ce mouvement de solidarité dans l'esprit du discours du Président de la République à Mexico et de la déclaration franco-mexicaine d'août 1981, tant en ce qui concerne le Salvador que le Nicaragua.

Par ailleurs, je veux me féliciter des relations satisfaisantes établies entre la France et Cuba, relations qui pourraient, pensons-nous, se développer avec la visite que vous projetez de faire dans ce pays qui se veut être notre ami.

Ce mouvement pour plus de bien-être, pour la justice et la liberté, se fraiera tôt ou tard un chemin dans de nombreux autres pays. Ainsi en est-il au Chili où, en 1973, la dictature du

général Pinochet s'instaure avec la connivence des Etats-Unis, renversant le gouvernement d'unité populaire, pourtant constitutionnellement élu. Aujourd'hui, ce peuple montre à l'opinion mondiale, par un essor de ses luttes, que le régime dictatorial est rejeté par la majorité des Chiliens.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que la France doit prendre des dispositions à l'égard de cette dictature afin que soient libérés tous les détenus et les délégués politiques et syndicaux, que soit garanti le droit au retour dans leur pays de tous les exilés sans discrimination et que la restauration des libertés démocratiques soit enfin assurée.

Nous estimons que la France devrait proposer à ses partenaires européens de prendre les sanctions appropriées et qu'elle devrait saisir la commission des droits de l'homme des Nations unies afin que des mesures soient prises pour que cesse au Chili la violence de la répression et pour que soient respectés les droits de l'homme et les libertés.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué d'autres points de tension dans le monde, notamment en Asie, où nous souhaitons un règlement politique négocié des conflits, en Afrique australe et au Proche-Orient.

S'il se perpétuait, le problème namibien menacerait gravement la paix dans cette région du monde. Les pays voisins du régime de l'apartheid — l'Afrique du sud — pays qui ont accédé depuis peu à l'indépendance, soutiennent naturellement l'action du peuple namibien et sont, à ce titre, l'objet d'agressions permanentes.

Dans la recherche de la solution de ce problème, la conférence internationale de soutien au peuple namibien, réunie sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. en présence des représentants de 136 pays, a estimé que la politique dite « d'engagement constructif » des Etats-Unis vis-à-vis du régime d'apartheid a encouragé ce régime à intensifier sa répression à l'encontre des peuples sud-africain et namibien.

Nous nous félicitons du rôle positif tenu par la France dans la voie tendant à trouver le moyen de faire appliquer le plan de paix élaboré par l'O.N.U. et qui prévoit les modalités de l'accès du peuple namibien à l'indépendance.

En ce qui concerne le Proche-Orient, où la paix est à nouveau menacée un an après l'agression israélienne contre le Liban, nous voulons rappeler notre volonté du retrait inconditionnel des troupes israéliennes du Liban, conformément aux résolutions 508 et 509 votées unanimement par le Conseil de sécurité de l'O.N.U. Cela constituerait, à notre sens, un premier pas vers le rétablissement d'un Liban uni, indépendant et souverain et permettrait le retour de l'autorité du gouvernement sur tout le territoire, après négociation du retrait de tous les éléments armés du Liban.

Alors que les Etats-Unis et Israël se refusent absolument à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, les propositions de l'O.N.U., acceptées d'ailleurs par l'Organisation de libération de la Palestine — retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, droit du peuple palestinien à un Etat, droit à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël et le futur Etat palestinien — devraient permettre de ramener la paix dans cette région.

Certains orateurs ont évoqué à leur manière les points de tension dans le monde, notamment les atteintes aux droits de l'homme. J'ai tenu, pour ma part, à en évoquer quelques-uns dans cette brève intervention.

Je voudrais souligner que nous avons, nous, communistes, une conception qui n'est ni étriquée, ni partielle, ni partisane des droits de l'homme. Ces droits comportent notamment le droit de vivre en paix, le droit de manger à sa faim, le droit à un emploi stable et qualifié, à la liberté syndicale et politique, enfin le droit à un nouvel ordre économique et mondial. Tous ces droits, et bien d'autres, sont mis en cause par des régimes fondés sur la domination, l'oppression et la négation des droits de l'homme.

Nous n'ignorons pas, en disant cela, les problèmes touchant aux libertés et aux droits de l'homme dans les pays qui construisent le socialisme. Ces problèmes existent et nous n'essayons pas de les éliminer. Mais la réalité est là ; elle est fournie, comme le disait récemment Georges Marchais au nom du comité de défense des libertés et des droits de l'homme, par le rapport pour 1982 d'*Amnesty international*. Si ce rapport, qui porte sur 121 pays, souligne qu'il y a dans certains pays socialistes des cas d'emprisonnement pour délit d'opinion, des cas de mauvais traitements, d'arbitraire — c'est inadmissible à nos yeux — ce qui apparaît surtout, à la lecture de ce rapport, c'est bien l'ampleur des crimes commis par les dirigeants américains et par les régimes à leur dévotion en matière de droits de l'homme.

En effet, où a-t-on, selon ce rapport, pendu 96 personnes, sinon en Afrique du sud et non dans un pays socialiste ? Où y a-t-il des tueries de femmes et d'enfants sinon au Salvador ou l'assassinat d'au moins 3 200 femmes sinon au Guatemala ?

Où existe-t-il des tribunaux militaires sommaires envoyant à la mort plusieurs centaines d'accusés sinon au Pakistan ? Où, en deux ans, 500 personnes ont-elles été condamnées à mort et 21 exécutées sinon en Turquie, pays membre de l'O.T.A.N., pays qui massacre des centaines de civils kurdes ? Nous pourrions, bien sûr, évoquer les assassinats de Sabra et Chatila, les assassinats en Iran et ailleurs.

Cette brève énumération, monsieur le ministre, mes chers collègues, me conduit à renouveler la volonté du groupe communiste de travailler à l'instauration d'un monde de paix, de justice et de liberté, selon les vœux de notre peuple. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul d'Ornano.

**M. Paul d'Ornano.** Mon propos sera très bref. En effet, mon intervention, monsieur le ministre, m'amène à revenir sur des événements qui ont quelque peu perdu de leur actualité. Au moment des faits, je vous avais interrogé, mais votre emploi du temps ne vous a pas permis, à cette époque, de venir au Sénat me répondre.

Je saisis donc l'occasion de ce débat de politique étrangère pour vous soumettre à nouveau un problème qui, en fin de compte, constitue une donnée permanente de la diplomatie soviétique et garde donc encore aujourd'hui tout son intérêt.

Les faits auxquels je faisais allusion voilà un instant sont relatifs à l'expulsion de quarante-sept diplomates soviétiques en poste à Paris ; à cette occasion, ont été révélées un certain nombre de situations où il apparaissait que des diplomates soviétiques disposaient, sur le territoire français, d'une liberté d'action et de mouvement dont jamais un diplomate français ne bénéficierait à Moscou.

Comme n'importe quel citoyen français, les diplomates soviétiques peuvent se déplacer où bon leur semble et quand ils le désirent sur la totalité du territoire français, à l'exclusion, bien entendu, d'un certain nombre de lieux interdits à toute visite pour des raisons d'évidence.

En revanche, les diplomates français en poste à Moscou ne peuvent circuler librement qu'à l'intérieur d'un périmètre très étroit et doivent obtenir une autorisation pour voyager au-delà.

Il y a là, incontestablement, une première différence de traitement, mais il en est une autre qui peut paraître encore plus choquante. J'ai, en effet, appris, toujours à l'occasion de cet incident diplomatique, qu'un diplomate russe avait pris l'habitude de sillonner la France, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, pour porter à la population française la bonne parole de son gouvernement.

Là encore, je ne vois rien à redire à ce qu'un diplomate voyage pour expliquer la politique de son pays. Mais je crois qu'il serait conforme aux intérêts de la France, monsieur le ministre, qu'un de nos diplomates à Moscou soit particulièrement chargé d'expliquer à la population soviétique, aux journalistes ou dans les universités, la politique de la France, les choix et les raisons des options du Gouvernement français.

A défaut de voir mon souhait exaucé, je serais intéressé de connaître la réaction de votre homologue russe si, d'aventure, vous lui soumettez cette demande.

De la faculté de déplacement dont jouissent chez nous les diplomates soviétiques, je passe maintenant à la liberté d'éditer, dont ne se privent pas les Soviétiques dans notre pays. En effet, depuis l'expulsion de ces diplomates, j'ai parcouru avec quelque curiosité la littérature officielle dont l'ambassade d'U.R.S.S. abreuve les parlementaires. C'est ainsi que j'ai découvert une revue qui mérite d'être citée : l'hebdomadaire *Actualités soviétiques*.

A la page 6 du numéro 345 du 4 mai 1983 de cet hebdomadaire d'un genre quelque peu particulier, vous pourrez lire avec intérêt, monsieur le ministre, tout un paragraphe démontrant que la France a définitivement rejoint l'O.T.A.N.

Mais l'auteur de cet article ne procède pas toujours par démonstration ; il utilise aussi le procédé de l'insinuation assez mensongère. Notamment à la page 6 de ce même numéro, il est écrit que la France se trouve être parmi les instigateurs de la course aux armements.

Article dont je ne résiste pas à vous lire les dernières lignes : « N'y a-t-il pas de la part de la France un abandon de sa politique traditionnelle d'indépendance qui, durant de longues années, contribua à renforcer son autorité et son influence dans l'arène internationale ? ».

Quoi qu'il en soit, je continue de penser qu'il serait bon pour la France de pouvoir jouir en U.R.S.S. de la même liberté d'édition que les Soviétiques chez nous.

Pendant que l'ambassade d'U.R.S.S. nous noie sous un flot de littérature, Moscou se permet de refuser l'accréditation d'un journaliste d'un grand quotidien français, alors même que l'U.R.S.S. compte trois fois plus de journalistes soviétiques accrédités à Paris que la France n'en compte à Moscou.

Dans le même ordre d'idée, est-il admissible que le personnel de l'ambassade de France, qui était mal à l'aise dans des locaux trop exigus, ait dû attendre, pour s'agrandir, que l'ambassade d'U.R.S.S. ait elle-même décidé d'agrandir ses propres locaux parisiens ?

Si Moscou met la réciprocité comme condition à l'agrandissement des locaux de l'ambassade de France, pourquoi ne mettons-nous pas la réciprocité comme condition à l'édition de revues par l'ambassade d'U.R.S.S. ?

En la matière, le bon exemple vient des Etats-Unis et je vous cite une anecdote à l'appui : pour la énième fois, un haut fonctionnaire soviétique venait aux Etats-Unis pour une prétendue visite universitaire, visite au cours de laquelle il avait l'habitude de rencontrer tous les journalistes qui comptent aux Etats-Unis, à l'exclusion de tout universitaire, et d'expliquer la position de son gouvernement.

Lorsque, le 19 avril dernier, ce haut fonctionnaire a présenté une demande de visa pour un nouveau voyage, celui-ci lui a été refusé tant qu'un porte-parole américain n'obtiendrait pas la possibilité de se déplacer où bon lui semble en U.R.S.S. et de rencontrer qui il désire dans ce pays pour expliquer la politique de son gouvernement.

A travers tous ces exemples, monsieur le ministre, j'ai voulu montrer qu'il se pose entre l'U.R.S.S. et la France un problème fondamental de réciprocité et de déséquilibre des facilités accordées par chacun des Etats à l'autre, déséquilibre que le Gouvernement se doit de rétablir au profit de la France.

Je sais bien que la France est une terre de liberté où les droits fondamentaux de la personne humaine sont respectés et que tel n'est pas le cas de l'U.R.S.S. C'est là l'honneur de notre pays.

Mais cette attitude de respect des droits de l'homme s'applique aux personnes privées et non aux représentants des Etats étrangers, qui, eux, bénéficient de la protection de leur pays et du privilège diplomatique.

L'intérêt de la France est d'accorder aux diplomates en poste chez nous les mêmes droits que ceux dont jouissent les diplomates français dans le pays concerné.

Or, en matière diplomatique, le Gouvernement français ne doit considérer que l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P., ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaud.

**M. Gérard Gaud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais intervenir sur les missions de coopération et de développement mises en œuvre par votre ministère, sujet qui n'a été que peu évoqué par les précédents orateurs.

Votre exposé, monsieur le ministre des relations extérieures, a confirmé la volonté du Gouvernement de continuer son effort d'aide et de solidarité vis-à-vis du tiers monde, notamment à l'égard des pays les moins avancés avec lesquels la France a signé des accords de coopération.

Les objectifs de cette politique ont été clairement définis par le Président de la République, qui, outre les grandes lignes d'intervention, a précisé l'aspect quantitatif de notre aide à court terme en fixant à 0,15 p. 100 le pourcentage de notre produit national brut à atteindre pour les pays les moins avancés. Les deux derniers budgets adoptés par le Parlement permettent d'espérer que ce but sera atteint sans décalage important dans le temps, le pourcentage de 0,52 p. 100 de notre produit national brut ayant été atteint en 1983 pour l'assistance au tiers monde.

La France aura ainsi montré son attachement profond à cette politique, historique pour elle, d'aide et de solidarité envers les pays les plus démunis. Le dialogue Nord-Sud passe ainsi pour elle des paroles aux actes. N'oublions pas cependant que c'est l'intérêt du monde occidental tout entier de chercher à atténuer un peu ces différences énormes entre les pays riches et les autres.

Le président Reagan dans une interview après le sommet de Williamsburg et parlant des pays en voie de développement a lui-même déclaré : « Leur prospérité est vitale pour nous comme la nôtre l'est pour eux. »

La stabilité du monde et de la paix dans de nombreux Etats sont tributaires de telles actions permanentes d'aide et de coopération, qui devraient encore être amplifiées dans l'avenir.

Les résultats obtenus par la France sont bons et significatifs, même s'ils sont parfois imparfaits. Le contexte général mondial est particulièrement détérioré avec les rivalités Est-Ouest et les turbulences économiques, commerciales et monétaires. Malgré nos difficultés, particulièrement notre déficit budgétaire et le déséquilibre de notre balance commerciale, nous continuons nos efforts en faveur du tiers monde. Souhaitons que tous les pays industrialisés en fassent de même et ne se retranchent pas dans un égoïsme national générateur à terme, et même à court terme, de mécanismes de blocages et donc de conflits larvés ou ouverts.

Au cours de récents voyages en Afrique, notamment en Afrique centrale, j'ai pu personnellement mesurer la détérioration générale des conditions de vie des Africains. Le problème majeur est souvent celui d'assurer la subsistance et la nourriture quotidienne de la population.

Nous ne pouvons donc qu'approuver l'action du ministère de la coopération et du développement en milieu rural, plus particulièrement les actions qui privilégient l'incitation au développement national et autonome des pays concernés. Toutes les initiatives tendant à favoriser l'auto-suffisance alimentaire de ces pays vont dans le bon sens et doivent constituer la base indispensable du développement ultérieur.

Dans ce domaine, souvent l'installation de points d'eau est vitale. Ce qui a été fait est bien ; si ce n'est pas toujours très spectaculaire, c'est du moins efficace et cela relève d'une urgence prioritaire.

Nous souhaiterions avoir dans ce domaine confirmation de la continuité et du renforcement, si c'est possible, de l'action gouvernementale.

A travers une philosophie plus générale des problèmes de coopération et de développement, on ressent parfois dans les milieux français non avertis une critique à l'encontre de ces crédits employés à l'extérieur, alors qu'au sein de l'Hexagone des besoins qualifiés d'urgents ne sont pas satisfaits. J'ai déjà dit mon sentiment à ce sujet et affirmé que l'équilibre minimal du monde tel qu'il existe aujourd'hui serait gravement affecté et perturbé par un désengagement des aides des pays industrialisés.

Mais je voudrais, messieurs les ministres, vous demander si vous ne pensez pas que la coopération est affaire de tous, notamment au niveau des collectivités territoriales françaises. La décentralisation en France ne devrait-elle pas permettre des contacts intéressants entre acteurs politiques et économiques Français et responsables des pays en voie de développement ? Ne pourrait-il pas y avoir, parallèlement à l'action gouvernementale, des rapprochements au niveau régional pour voir les complémentarités ou les échanges et les aides possibles ? Quelle serait alors la position du Gouvernement et aiderait-il de telles initiatives, et de quelle façon ?

Vous venez, monsieur le ministre de la coopération et du développement, de visiter un certain nombre de pays du Maghreb et du Sahel. Vous êtes arrivé hier du Mali. Il est incontestable que pour le Sahel, constitué par six pays où la France a joué un grand rôle dans le passé, des difficultés majeures existent en permanence, plus ou moins aggravées par les conditions climatiques selon les années.

Quels que soient les éléments positifs qu'une bonne année peut apporter, la situation économique de ces pays demeure précaire et aléatoire et leurs échanges avec l'extérieur très déséquilibrés.

Quels sentiments sont les vôtres après vos diverses visites et pouvez-vous nous dire si vous estimez qu'il devrait y avoir une inflexion ou une modification à la politique que la France suit à leur égard pour davantage coller aux besoins et aux nécessités ?

A cet égard, il semble que la Communauté européenne veuille, sans renier l'héritage des conventions de Yaoundé et de Lomé, donner la priorité au développement plutôt qu'à l'équipement, en d'autres termes, aux populations plutôt qu'aux outils. La convention de Lomé doit être renégociée à partir de septembre et il n'est pas inintéressant de connaître la position de principe de la Commission européenne, que prône en particulier Edgard Pisani. Correspond-elle à celle de la France ?

Enfin j'indiquerai que si les parlementaires connaissent assez bien, par les débats budgétaires, les lignes de force et les directions d'intervention du Gouvernement en matière de coopération et de développement, ils ne sont pas toujours en mesure d'en apprécier les résultats, d'autant moins que l'ensemble des crédits publics mis en œuvre par les divers rouages ou administra-

tions de plusieurs ministères ne figurent pas dans un document récapitulatif unique. Aussi, est-ce une dernière question d'intérêt et de curiosité que je vous poserai : pouvez-vous nous indiquer quelques actions de coopération parfaitement réussies, qu'elles soient petites ou grandes, notamment celles qui auraient abouti à un transfert de technologie et donc de responsabilité aux pays aidés ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Repiquet.

**M. Georges Repiquet.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, prenant la parole ce soir devant la Haute Assemblée, il me vient à l'esprit que bien avant d'avoir eu l'honneur de devenir membre de l'Assemblée de l'union française, puis sénateur de la Réunion, je suis né, peu avant la guerre de 1914 à Port-Vila, aux Nouvelles-Hébrides devenues depuis l'état indépendant du Vanuatu.

En m'adressant au ministre des relations extérieures, je ne puis m'empêcher de lui affirmer d'emblée mon profond attachement à l'unité nationale, à l'indépendance de la France et au rayonnement de notre patrie, notamment dans les zones où nous avons des départements et des territoires d'outre-mer.

J'ai été très souvent choqué, au cours de ma carrière politique, de voir combien certains idéologues étaient capables de semer le doute et le désarroi, en opposant les Françaises et les Français entre eux. Je suis préoccupé, monsieur le ministre, de voir combien l'appel constant à la lutte des classes porte des germes de division et de haine.

Je crains que nous ne soyons entrés dans une période où, malheureusement, un certain nombre de Français, notamment ceux qui vivent dans les départements et territoires d'outre-mer, se sentent peu à peu victimes du mécanisme conflictuel et diabolique qui a été mis en marche par des idéologues dont le sens de la responsabilité ne paraît pas être la qualité essentielle.

Là, monsieur le ministre, je souhaite en venir au fond même de mon propos : la France est une et indivisible. Le drapeau français, lorsqu'il flotte dans l'un de nos départements les plus éloignés de Paris, que ce soit dans la mer des Caraïbes, dans l'océan Indien ou dans le Pacifique, est toujours le drapeau de la France. C'est au service de cette France unique que la diplomatie que vous dirigez doit poursuivre son œuvre.

Certes, ça et là, s'élève la voix plus ou moins amplifiée d'indépendantistes, mais je veux croire que la volonté du Gouvernement de la France s'exprimera toujours avec la clarté et la force nécessaires pour défendre les intérêts de notre peuple et l'indépendance de notre patrie.

Pourquoi ne pas dire avec plus de fermeté à quel point la diplomatie de la France est profondément attachée à ce que les intérêts français soient respectés, notamment dans les départements d'outre-mer ?

Il ne suffit pas, pour ce faire, de psalmodier des incantations fort louables ou de clamer ce que nous souhaitons tous, c'est-à-dire une France forte. Il serait souhaitable, monsieur le ministre, qu'au-delà des incantations, notre diplomatie puisse faire parler la voix de la France suffisamment haut et fort pour qu'elle soit entendue.

Certes, une politique étrangère n'a des chances d'être écoutée et respectée que si elle est sous-tendue par une économie prospère, une situation politique intérieure stable et, sans doute, une monnaie solide. Bref, il faudrait que la France inspire confiance. Son commerce extérieur redeviendrait alors florissant.

Il n'est pas douteux que lorsque certains chantent bien haut les mérites de Cuba, ils incitent les Français des Antilles à en faire de même. Il n'est pas douteux non plus, monsieur le ministre, qu'en ne répugnant pas à soutenir la guérilla en Amérique centrale, le Gouvernement pourrait un jour être surpris par des effervescences internes d'une nature analogue, notamment en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

Un échantillon vient de vous en être fourni ces derniers jours. Il n'est plus simplement question de lutter contre le colonialisme, mais c'est bien la présence de la France que mettent en cause ces groupuscules indépendantistes.

De grâce, monsieur le ministre, soyez très vigilant : le rôle stratégique joué par les départements d'outre-mer, particulièrement par l'île de la Réunion, devrait ouvrir les yeux des doctrinaires les plus naïfs : c'est la place de la France dans le monde et sa sécurité qui sont en jeu.

Je crois que vous ne partagez pas le point de vue de ceux qui verraient facilement nos intérêts d'outre-mer bradés purement et simplement. Mais il faut que ceux-là sachent que le département de la Réunion n'est pas une colonie. Il est un départe-

tement français, découvert par des Français, habité par des Français. Ne laissez jamais, monsieur le ministre, accréditer l'idée que de tels départements pourraient être livrés à d'autres. De quels autres, d'ailleurs, pourrait-il s'agir ? Il faut se poser sérieusement la question.

Restons fidèles aux nôtres d'abord, à nos amis ensuite, parce qu'en les abandonnant, nous risquerions à jamais de les abandonner aux autres. Et je vous le demande, avec une certaine solennité, précipitons-nous toujours autant pour condamner les attentats en Afrique du Sud et les raids au Mozambique. Condamnons avec une même fermeté les ingérences extérieures, d'où qu'elles viennent.

Monsieur le ministre, la France et la V<sup>e</sup> République sont viscéralement attachés aux droits des hommes à disposer d'eux-mêmes. Mais nous gaullistes, comme beaucoup des membres de cette Haute Assemblée, nous sommes attachés aux droits de tous les hommes à disposer d'eux-mêmes. Il n'y a pas des droits de l'homme de gauche ou des droits de l'homme de droite. Il y a l'homme, et pour la France, la défense des droits de l'homme passe avant tout par le respect de l'unité nationale et par l'indépendance de la France dont le rayonnement culturel doit demeurer au service de la liberté, de la justice et de la paix.

(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Christian Nucci,** *ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.* Comme vous venez de le dire, il y a quelques instants monsieur le sénateur Gaud, je reviens du Mali, pays sahélien, pays enclavé, pays qui a connu, dans les tout derniers mois, une grande et longue sécheresse, bref un des pays les moins avancés parmi les pays les moins avancés. J'ai pu y voir à la fois le dénuement et la volonté d'en sortir. J'ai vu des projets que la France a aidé à mettre en œuvre, avec succès du reste. Aussi vos questions, monsieur le sénateur Gaud, sont-elles d'une actualité brûlante.

Je voudrais, tout d'abord, vous rassurer : l'action gouvernementale dans le domaine de la coopération sera maintenue et renforcée. En dépit de la crise, l'effort national en faveur du tiers monde se poursuit. C'est un devoir moral, mais c'est aussi la perception juste d'intérêts bien compris. Nous tenons à nos partenaires le langage de la vérité et je suis frappé de voir comme ce message est bien reçu : quand nous pouvons financer un projet soumis par nos partenaires, nous le faisons ; quand nous ne pouvons pas le financer, nous le disons.

Je voudrais à cet instant me faire une nouvelle fois l'écho de ceux que préoccupe l'avenir de l'Afrique et notamment de l'Afrique subsaharienne où se concentrent la plupart des pays les moins avancés.

L'Afrique est aujourd'hui en voie d'exclusion de l'économie mondiale : sa part dans la production et les échanges internationaux est en régression. Son produit national brut par habitant stagne depuis dix ans, son degré d'indépendance à l'égard des importations alimentaires et énergétiques s'accroît de jour en jour ; son endettement extérieur atteint un niveau et un coût déjà presque insurmontable. Pour certains, l'Afrique menace de devenir « le continent perdu du développement ».

Nous ne pouvons accepter qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi nous devons, avec l'ensemble des pays développés, mettre au point sans délai un « plan d'urgence pour l'Afrique », permettant d'apporter des solutions concrètes et adaptées aux problèmes immédiats auxquels elle se trouve confrontée. Un tel plan devrait, en outre, permettre de renforcer la cohérence et donc l'efficacité des moyens de coopération bilatéraux et multilatéraux qui sont déjà déployés ou qui vont l'être.

D'une manière plus générale, la coopération économique internationale ne pourra être renforcée sans que soit relancé le dialogue Nord-Sud qui lui sert de cadre. Le blocage actuel de ce dernier ne sert l'intérêt ni des pays développés ni du tiers monde.

Sans dialogue confiant et approfondi, il ne saurait y avoir de coopération efficace. Mutuellement avantageuses, les relations Nord-Sud ont besoin d'enceintes où les problèmes sont analysés en commun et les solutions esquissées d'une seule voix.

C'est la raison pour laquelle la France s'est à plusieurs reprises prononcée en faveur du lancement de négociations globales dans le cadre des Nations unies. De la même façon elle a préparé activement, en liaison avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, la sixième session de la C.N.U.C.E.D. qui va s'ouvrir dans les prochains jours à Belgrade.

Je distingue, dans l'ensemble de vos préoccupations et de vos questions, deux grands thèmes qui me paraissent fondamentaux : le problème de l'eau et la coopération régionale.

En ce qui concerne le problème de l'eau, dans le secteur hydraulique, l'aide française s'est principalement orientée vers deux types d'actions : d'une part, mettre l'eau potable à la disposition des populations en privilégiant les interventions dans le milieu rural, où se pose également le problème de l'abreuvement des troupeaux ; d'autre part, tirer parti des ressources hydrauliques pour améliorer la situation vivrière par le moyen de l'irrigation.

Quant à l'alimentation en eau des populations, il est maintenant prouvé que la réalisation d'importants programmes de construction de forages, notamment dans les villages de la zone sahélienne au sud du Sahara, réduit considérablement les effets néfastes des maladies hydriques et améliore les conditions de vie des femmes et des enfants.

Les techniques de forage appropriées, parfaitement au point, ont pratiquement réglé les problèmes d'alimentation des agglomérations rurales, même dans les zones où, il y a une dizaine d'années, les pourcentages d'échecs étaient très élevés.

Il existe maintenant des matériels d'exhaure de fabrication française susceptibles d'être réparés et entretenus par des artisans locaux formés à cet effet.

Le problème des charges récurrentes se règle progressivement par la prise en charge des frais de fonctionnement et de maintenance par les collectivités locales, sans avoir à recourir aux crédits des budgets nationaux.

Les programmes sont donc désormais préparés et réalisés en prévoyant les interventions suivantes : sensibilisation et information des populations concernées ; décisions de réalisations, après avoir obtenu l'accord d'une participation financière de la collectivité villageoise pour la maintenance des ouvrages ; formation aux réparations de responsables villageois et d'artisans locaux ; enfin, organisation d'un réseau de vente de pièces de rechange.

Il faut, d'autre part, vérifier que le type d'ouvrage réalisé correspond bien aux besoins exprimés, afin de ne pas réaliser des investissements trop importants, comme ce fut le cas dans certains Etats.

En ce qui concerne l'irrigation, l'accent est mis sur une plus grande participation des paysans et du secteur privé, sur la décentralisation des grandes sociétés de mise en valeur dont le rôle est à redéfinir en conséquence, sur la mise en place de politiques vivrières cohérentes et d'une politique des prix des produits tenant compte des contraintes qui pèsent sur le producteur et sur le consommateur.

D'une façon générale, sous réserve d'une garantie de la ressource en eau, la priorité est accordée aux projets entraînant les moindres charges récurrentes, notamment celles qui proviennent des frais de pompage et, dans tous les cas — grands ou petits périmètres — les actions de formation à la création de coopératives devront être privilégiées.

La deuxième de vos grandes préoccupations est la coopération régionale.

De multiples initiatives sont en cours depuis cinq à dix ans. Les plus significatives concernent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne et, à un moindre degré, bien sûr, les régions Alsace et Rhône-Alpes.

Ces initiatives sont à l'origine le fait d'associations qui désirent concrétiser dans des actions l'impératif de solidarité internationale ; valoriser une compétence sectorielle régionale, par exemple, la pêche pour Lorient en coopération avec l'Algérie ; valoriser une proximité géographique — citons Marseille-Alger ou Marseille-Bizerte — en lui donnant un contenu à la fois économique, administratif et culturel ; favoriser des mariages entre entreprises, les P.M.E. de la région française et de la région du pays partenaire.

Ces initiatives tendent maintenant à s'inscrire institutionnellement dans le cadre régional. L'un des derniers exemples est le projet d'agence méditerranéenne de coopération, à l'initiative du conseil régional de Provence-Côte d'Azur, initiative suivie avec intérêt par les ministères chargés du Plan, de l'intérieur et de la coopération.

Les avantages de ces coopérations décentralisées sont les suivants : les relations de coopération se nouent entre partenaires de même taille — entreprises, municipalités, conseils généraux — parlant le même langage ; ces relations s'inscrivent dans la durée, entre partenaires qui se sentent coresponsables des opérations de façon non éphémère ; elles conjuguent des actions de caractère « militant » à des opérations économiques ;

elles constituent une plus-value économique pour la région qui exporte — en les adaptant éventuellement — ses produits et ses technologies ; elles permettent de sensibiliser l'opinion française sur la nécessité d'une politique de coopération au service du développement.

Les services de coopération et de développement s'efforcent d'associer les régions et leurs entreprises à la réalisation des accords de coopération avec nos partenaires. Je citerai l'exemple de l'accord Habitat avec l'Algérie : nous avons demandé aux régions de solliciter leurs entreprises pour répondre à la demande algérienne de construction de 60 000 logements.

Je réponds enfin à votre dernière question. Les projets que nous finançons sont longuement étudiés avec nos partenaires du tiers monde. Certains sont de grandes réalisations impressionnantes, d'autres de modestes actions quotidiennes. Toutes sont utiles. Mais puisque vous me demandez quels sont les projets dont notre pays pourrait être particulièrement fier, je vous en citerai quelques-uns dans quatre secteurs différents.

Dans le secteur minier, je pense à la mine d'or de Poura, en Haute-Volta, que j'ai visitée voilà quelques semaines. Ce qui m'a le plus réjoui dans ce projet, c'est son volet formation, tant mécanique qu'électrique, qui permet de donner une qualification à de nombreux jeunes de la région. Si la mine fera travailler directement 800 personnes l'an prochain, quand elle aura atteint « sa vitesse de croisière », elle créera 25 000 emplois induits dans la région, freinant de façon efficace l'exode rural.

Dans le secteur de la santé, je pense à l'hôpital de Sokodé, au Togo. Avec un financement du fonds d'aide et de coopération de 21 millions de francs, un hôpital a été conçu de façon originale et tout à fait adaptée à l'Afrique. Il comprend sept bâtiments principaux reliés entre eux par des galeries ouvertes. Cet hôpital permet d'assurer la couverture hospitalière du Nord-Togo, évitant les évacuations vers Lomé, ainsi que la formation de personnel paramédical.

Dans le domaine de la pêche, la France a financé, pour un montant de 21 millions de francs, un projet satisfaisant de module de recherche océanographique en Mauritanie. Il s'agissait pour nos partenaires mauritaniens d'éviter le pillage de leurs ressources halieutiques. Le projet permet de recenser les stocks, d'évaluer la biomasse pélagique, d'étudier les espèces-cibles et enfin de former des chercheurs mauritaniens pour assurer la relève.

Dans le domaine de la production vivrière l'opération « Mali-Sud » a donné de bons résultats. Inscrit dans le plan quinquennal malien, ce projet, qui touche 1 600 000 personnes en milieu rural, permet d'assurer la satisfaction des besoins céréaliers de la région. Un excédent à destination des autres régions déficitaires en mil ou en maïs est même dégagé.

Les effets sur le milieu rural sont positifs : la culture attelée a fait de très grands progrès : 70 p. 100 des agriculteurs la pratiquent désormais dans la région. Les associations villageoises prennent en main elles-mêmes la commercialisation d'une bonne partie de la production.

Ces actions concrètes, qui ne nécessitent pas une présence durable de conseillers techniques, nous paraissent autant d'exemples de ce que l'on peut faire, de façon efficace, pour promouvoir une coopération bénéfique pour tous. Nous les développerons, tout en maintenant fermement notre ligne de conduite qui consiste à tenir avec ses amis et en toute circonstance le langage de la vérité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, bien des questions ont été posées, au cours de ces cinq heures de débat, par les dix-huit orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Je ne répondrai pas à chacune d'entre elles, me bornant à prendre les plus caractéristiques et celles qui sont revenues à plusieurs reprises.

Je traiterai tout d'abord des questions administratives posées notamment par M. Bettencourt. Celui-ci s'est inquiété des difficultés qui ont existé, en effet, au moment où un partage fonctionnel a remplacé le partage géographique qui prévalait autrefois dans le traitement des problèmes intéressant le tiers monde. Autrefois, le ministère de la coopération avait une compétence strictement limitée aux pays avec lesquels nous avons des accords préférentiels alors que, maintenant, le ministre délégué chargé de la coopération et du développement a une compétence générale sur l'ensemble des pays du tiers monde, priorité étant donnée à l'action sur les vingt-six pays couverts par le Fonds d'aide et de coopération, les services

qui dépendent de lui dans le cadre de ses responsabilités se partageant entre la direction culturelle et les services de coopération. Leur organisation est maintenant achevée et je crois pouvoir dire que les choses se dessinent bien.

Difficultés de fonctionnement de mon administration ? Pas en matière de constructions, comme je l'ai dit à M. Bettencourt tout à l'heure, puisque nous avons disposé, pour chacune des années 1982 et 1983, de 100 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement qui nous permettent d'avoir actuellement en chantier les ambassades de Washington, Rabat, Manama, New Delhi et Mascate — comme vous le voyez, c'est important — ainsi que des centres et établissements culturels, notamment l'Institut culturel de Lisbonne, le lycée français de Londres, des opérations de réfection complètes à l'étranger, en particulier à Beyrouth, Hanoï, Edimbourg, Tunis, Belgrade et Alger, ainsi que des constructions de logements pour les agents du département.

Difficultés, en revanche — et je remercie M. Bettencourt d'avoir appelé l'attention de la Haute Assemblée sur ce point — concernant certaines dépenses de fonctionnement pour lesquelles l'ajustement nécessaire, en raison de la variation des taux de change, a tardé, ce qui fait que quelques factures d'électricité sont en retard.

Quant aux questions posées sur le décret élargissant la possibilité de recrutements extérieurs dans le corps des ministres plénipotentiaires, je voudrais rappeler, d'une part, qu'un débat s'est déroulé sur ce sujet ici même il y a quarante-huit heures et, d'autre part, qu'il s'agit non pas d'augmenter le nombre des ministres plénipotentiaires recrutés à l'extérieur de la maison — la proportion restera de un recruté au tour extérieur pour sept choisis parmi les gens de la maison — mais d'élargir le champ dans lequel pourront être recrutés les agents choisis à l'extérieur à des Français qui auraient connu, dans des organisations internationales, une expérience intéressante.

Venons-en au fond des affaires. Je ne reprendrai pas l'ensemble de mon discours de tout à l'heure, qui était déjà trop long, mais seulement les principaux aspects.

Je voudrais d'abord — vous n'en serez pas surpris compte tenu de l'engagement du Gouvernement et du mien propre en matière de droits de l'homme — relever les propos de M. Pasqua qui a semblé mettre en doute cet engagement.

La première déclaration de ce gouvernement, dès le 25 mai 1981 au matin, a été une dénonciation de toutes les formes de discrimination. Nous n'avons pas cessé de marquer notre volonté totale sur ce plan, acceptant de prendre, je le reconnais, des risques en la matière et, je le reconnais aussi, d'en subir parfois les conséquences, en particulier dans le domaine commercial.

Toute discrimination est condamnée. Cela est répété sans cesse en France comme à l'étranger. Ce n'est pas nous qui attendons, lorsqu'un attentat est commis en France, pour nous rendre sur place, en condamner les auteurs et nous incliner devant les victimes. Ce n'est pas nous qui avons été ambigus dans un certain nombre de cas, en Afrique du Sud notamment. Ce n'est pas nous qui avons tenté parfois d'éluder des résolutions prises par les Nations unies en la matière. Ce n'est pas nous qui avons signé des contrats de vente de chars au Chili et de pièces détachées à d'autres pays également condamnables.

C'est nous, en revanche, qui avons dit ce que nous pensions de l'occupation de l'Afghanistan. C'est nous qui avons proclamé sans cesse que nous n'aurions pas de rapports politiques normaux avec l'Union soviétique — nous n'en avons pas encore et les rencontres que nous avons avec ce grand pays ne peuvent pas avoir le même caractère que si la situation était différente — tant que l'Afghanistan serait occupé.

Plusieurs centaines d'internés dans divers pays ont été libérés à la suite de notre action. J'éviterai de donner des précisions car si j'en donnais, ce serait le meilleur moyen de condamner les camarades en faveur de qui nous continuons d'intervenir. Je dirai seulement qu'il y en a eu du Viet-Nam, de Cuba, d'Argentine, d'Afrique du Sud, d'Iran, du Chili... Notre palmarès en la matière, si l'on peut utiliser ce mot dans un cas aussi grave, n'a pas d'égal que je sache.

Vis-à-vis de l'Europe de l'Est, notre position n'est pas moins claire. Permettez-moi de vous renvoyer à mon discours et à la condamnation, que j'ai répétée, de toutes les entraves à la liberté d'expression des peuples d'Europe de l'Est. J'en ai parlé à propos de la Pologne, plus particulièrement de son droit à la liberté, j'en ai parlé pour l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est — tous sans exception — et nos rapports avec eux marquent sans cesse notre orientation en ce domaine.

Nous avons eu avec l'Union soviétique des difficultés importantes car la France entend être respectée ; et ce n'était pas la respecter que d'avoir laissé s'organiser des réseaux dont les activités dépassaient ce qui est acceptable de la part d'agents diplomatiques, ou non diplomatiques d'ailleurs. Nous avons donc été amenés à intervenir. Ce n'est pas le genre d'affaires qui sont habituellement commentées en public, et je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Quant aux questions de M. d'Ornano sur la symétrie dans la limitation des mouvements, des déplacements, des facilités de communication pour les diplomates et pour les services culturels, je me ferai un plaisir de lui répondre avec des chiffres très précis, dont il serait trop long de donner le détail ce soir. Je lui dirai tout de même que nous sommes heureux de constater que la présence française en Union soviétique est comparable à celle de tout autre pays de notre alliance, qu'elle est même plus riche d'une certaine manière ; je pense en particulier à la présence de nos services culturels en Union soviétique.

Un certain nombre de questions ont porté sur le tiers monde, en partant des remarques que j'avais faites dans mon exposé liminaire sur l'insuffisance incontestable, et qui n'a pas été contestée, des propos tenus à Williamsburg à ce sujet, à une période où, comme l'a souligné Mme Perlican, il y a affaiblissement du tiers monde. Le ministre délégué chargé de la coopération et du développement l'a rappelé en termes très précis tout à l'heure. Comme d'autres orateurs, je souligne que cela est sérieux pour la France, car en dehors même de son engagement moral et politique aux côtés de ces pays, elle a avec ceux-ci une relation économique importante : 23 à 25 p. 100 de nos exportations sont faites vers le tiers monde.

Existe-t-il alors une chance, a demandé M. le sénateur Pontillon, pour ce tiers monde ? Eh bien, j'ose dire que oui. En effet, dans le monde entier, on se rend compte aujourd'hui du danger qu'il y a à laisser certains dans le tiers monde arriver au comble du désespoir, du danger également pour nos économies à laisser se détériorer la situation de régions du monde d'où vient une partie de nos matières premières, régions qui participent à la croissance globale et qui pourraient y participer mieux encore.

Il est frappant — Williamsburg aura peut-être eu ce mérite — de lire dans l'interview donnée hier par le Président Reagan une remarque sur la place du tiers monde dans la relance mondiale que nous n'aurions certainement pas entendue auparavant.

Certes les yeux américains s'ouvrent dans la mesure où les propres intérêts des Etats-Unis sont concernés, mais je m'en réjouis. Or les grandes banques américaines ont connu un frisson d'inquiétude, d'angoisse même, en constatant quel était l'état de détérioration du tiers monde. Cela a été, comme vous le savez, le point de départ d'actions financières qui porteront sur cinquante milliards à soixante-dix milliards de dollars, par mobilisation de moyens du Fonds monétaire international.

C'est bien, mais nous pensons que cela ne suffit pas ; maintenant, des sommes comparables devraient être rendues disponibles pour lancer de nouvelles actions en direction du tiers monde en recourant à nouveau au fonds monétaire international et en accroissant les moyens de la banque mondiale — j'en ai fait état dans mon discours tout à l'heure — ces deux institutions devant conjurer leurs actions.

Ce sera l'un des thèmes principaux développés par le ministre de l'économie et des finances à Belgrade, lors de la prochaine session de la C. N. U. C. E. D. Bien entendu, un sort particulier doit être réservé aux pays les moins avancés, notamment d'Afrique ; M. Nucci vient d'en parler.

Mais, sur ce plan — je me tourne vers M. Bettencourt qui prétendait que nous n'avions rien fait d'autre que des discours — la France a d'ores et déjà montré que l'engagement pris par le Président de la République nous liait, nous contraignait. Je le rappellerai en citant deux pourcentages : notre aide au tiers monde, telle qu'elle a été enregistrée par les organes compétents des Nations unies, était évaluée — hors D. O. M. - T. O. M., bien sûr — à 0,36 p. 100 de notre produit national brut pour l'année 1980 ; elle est évaluée pour l'année 1982 à 0,52 p. 100, soit 0,16 p. 100 de plus. Nous atteindrons l'objectif, qui a été fixé à 0,70 p. 100, avant la fin du septennat de François Mitterrand. Ce sont là des faits que personne ne peut nier.

J'ai rappelé dans mon discours liminaire quelques autres idées quant à l'action à mener en direction du tiers monde. J'y reviendrai d'autant moins que M. Nucci a explicité de manière fort précise et fort convaincante la forme particulière qu'elle revêt vis-à-vis des vingt-six pays qui bénéficient du fonds d'aide

et de coopération, le F. A. C. Ces vingt-six pays, monsieur Gaud, nous les soutiendrons. L'engagement est pris et il sera tenu. Ils se trouvent pour la plupart en Afrique, même s'il est vrai qu'il s'y ajoute quelques petits états des Caraïbes.

Prononcer le nom de ce continent et évoquer notre action particulière dans ces pays me conduit à faire part de la surprise que j'ai éprouvée en entendant certains propos de M. Cantegrit. En effet, c'est bien la première fois que j'entends dire que certains pays d'Afrique sont mécontents d'appartenir à la zone franc. Généralement, nous avons des demandes inverses qui nous sont adressées par ceux qui l'ont quittée et qui voudraient la réintégrer — je pense au Mali — ou par ceux qui sont anxieux de trouver un moyen de vivre, d'importer, d'exister alors que leur monnaie a peu de valeur.

La zone franc est probablement le mode d'action le plus utile, le plus original qui ait été offert à nos partenaires et, si nous ne fermions pas la porte, toute l'Afrique serait, demain, sans aucun doute dans la zone franc. Le Nigéria lui-même aimerait bien que sa monnaie ait la même cote sur le marché réel et sur le marché théorique.

D'autres remarques de M. Cantegrit ne m'ont pas moins surpris. Mais comment imaginez-vous, monsieur le sénateur, que nous agissons en Afrique ? Vous nous dites avec une discrétion « indiscrete » que vous ne poserez pas de question sur la visite de M. Nucci et de M. Penne à Ouagadougou. Comme si vous pouviez supposer que la visite d'un ministre de la République française et d'un conseiller du Président de la République serait liée à une opération intérieure de la nature de celle qui s'est produite !

Mais, monsieur le sénateur, que pensez-vous ? Quelle idée vous faites-vous de la France dans ses rapports avec l'Afrique ? Si ces messieurs avaient pu se douter un seul instant qu'une opération se produirait à ce moment-là, ils seraient partis à l'autre bout de l'univers ! Voyons ! Imaginez-vous la France intervenant ainsi ? Enfin !

Mais qui rencontrez-vous donc en Afrique pour pouvoir dire que jamais les Soviétiques ne sont partis d'un pays africain ? Et la Guinée ? Et l'Egypte ?

Mais qui rencontrez-vous donc en Afrique pour pouvoir affirmer que les pays africains pourraient très facilement se tourner vers d'autres états ? Quelles sont les nations qui, à l'heure actuelle, proposent à quelque pays d'Afrique que ce soit ce que nous apportons, à savoir une zone monétaire, une aide régulière, un soutien même aux plus pauvres alors que nous savons très bien que nous n'avons pas à en attendre de retour économique ?

Vous avez dit encore que nous devrions choisir entre nos amis et nos adversaires. Mais nous prétendons ne pas avoir d'adversaires en Afrique, et nous pensons même que telle est la force de notre politique. A choisir entre ses amis et ses adversaires, comme les Américains rêvent de le faire, on finirait par livrer les adversaires à l'Union soviétique. Est-ce le but de notre politique ? Voyons ! ces politiques-là, si elles ont existé, sont dépassées, je vous l'assure !

C'est dans ces conditions qu'il faut apprécier les événements d'Afrique australe ainsi que la position que nous avons prise par rapport à la Namibie et à l'Angola. Je ne connais pas un seul pays d'Afrique qui ne nous ait demandé d'entretenir davantage de relations avec l'Angola afin d'éviter que ce pays ne soit isolé.

D'autre part, je n'ai jamais dit qu'il était scandaleux de demander le départ des Cubains ; j'ai déclaré qu'il était scandaleux de lier l'indépendance de la Namibie au départ de troupes étrangères d'un pays tiers. J'ai précisé également qu'il était scandaleux de vouloir imposer à un pays souverain une mesure qui ne dépend que de lui, mesure que d'ailleurs il s'est engagé à prendre de bien des manières et en bien des occasions.

A propos de l'Amérique centrale, une question précise m'a été posée par M. Bettencourt relative à une visite du président Fidel Castro. Je lui répondrai — d'ailleurs, je crois l'avoir déjà fait — qu'elle n'est pas prévue, mais je dirai également qu'elle n'est pas interdite : je ne connais pas une seule visite qui soit interdite en France.

Je confirme, d'autre part, que je me rendrai à La Havane, comme je me suis rendu et me rendrai dans d'autres pays d'Amérique centrale et latine. Le ministre français des relations extérieures est libre de se rendre où il veut et il ne demandera jamais l'autorisation d'aucun pays étranger !

Quant à la situation dans l'isthme même, elle suscite, en effet, beaucoup d'inquiétude et connaît dès maintenant nombre de situations désastreuses : régime totalitaire du Guatemala, que

M. Habert a oublié de mentionner dans sa description ; régime totalitaire du Salvador. A propos de ce pays, on nous rappelait, voilà quelques instants, le nombre de morts que chaque jour on relève dans les rues. Est-ce donc le moment, pour nous, de resserrer les liens avec la junte au pouvoir ? Ce n'est pas notre avis.

Le glissement du Nicaragua est réel. Le gouvernement sandiniste s'écarte des promesses qu'il avait faites lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Le multipartisme, qui devait être son objectif, n'est pas réalisé, et nous en sommes fort inquiets comme nous sommes inquiets des luttes qui se multiplient à toutes les frontières de ce pays. Cela nous conduit — je note avec satisfaction que beaucoup d'orateurs ont dit de même — à attacher beaucoup d'importance aux travaux du groupe régional qui se réunit ces jours-ci — groupe dit de « Contadora » — pour tenter d'établir des contacts plus étroits entre le Nicaragua et le Honduras, comme entre tous les pays de l'isthme.

Opérant une transition vers la Communauté, j'évoquerai les problèmes qui se posent à travers la Méditerranée, et ce pour rassurer M. Lecanuet qui nous a fait part de l'intérêt qu'il porte, comme le Gouvernement, au fait que la solidarité transméditerranéenne, en particulier occidentale, puisse s'exprimer.

Les conversations avec nos partenaires se déroulent bien, les Espagnols désirant autant que nous qu'une réunion puisse avoir lieu très prochainement. Les trois pays du Maghreb souhaitent achever leur rapprochement avant cette réunion, je ne peux donc pas encore en fixer le moment, mais je n'ai pas de doute sur le fait qu'elle se tiendra.

En Méditerranée, je suis obligé de confirmer combien la description qu'a faite M. Caillavet de la situation à Chypre est exacte. Ce pays est coupé en deux ; aucun contact n'est plus possible entre les deux communautés chypriotes. Dans un pays souverain, un rideau de fer entièrement infranchissable a été baissé. Une occupation étrangère contraint une grande partie du pays. Or, partout dans le monde — donc à Chypre comme ailleurs — la France condamne l'occupation étrangère. Nous condamnons en termes catégoriques l'occupation d'une partie de Chypre par les forces turques.

Que faire ? Je pense que c'est par l'appel aux opinions publiques que nous avons les meilleures chances d'aider le gouvernement régulier du président Kiprianou, qui était à Paris voilà quelques jours, à se faire entendre. De même, le contact avec l'opinion américaine, qui comporte une importante communauté chypriote, devrait permettre de progresser.

Monsieur le président, de nombreux orateurs — c'est frappant — ont parlé de la Communauté. C'est ainsi, d'ailleurs, que j'avais commencé mon discours cet après-midi. Compte tenu de la place qu'elle occupe dans notre vie, dans notre avenir, cela est normal.

Je rappelle une fois de plus que la Communauté nous permet d'écouler 48 p. 100 de notre production agricole. A cet égard, monsieur Pasqua, j'indiquerai que nous ne savons pas si mal nous servir de la politique agricole commune, puisque, pour la première fois, grâce à notre gestion, le revenu agricole en France a connu une croissance importante, je dirai même massive, au cours de l'année dernière, ce qui tranche avec les années précédentes.

Mais revenons à la Communauté. M. Genton a fait une analyse tout à fait remarquable. Il a, d'ailleurs, une connaissance de cette Communauté qui dépasse celle de toute personne dans cet hémicycle. Cette analyse était affectée d'une touche de pessimisme due notamment au fait — je ne peux d'ailleurs que le confirmer — que le Royaume-Uni, même s'il a adhéré au Traité de Rome, n'est pas véritablement entré dans la C. E. E.

Néanmoins, il faut réussir ; notre avenir le commande. Certains éléments incidents interviennent : c'est ainsi que les malheurs climatiques que nous connaissons affecteront en grande partie les comptes de la politique agricole commune, compte tenu des déficits que l'on doit malheureusement attendre cette année.

Mais il convient de s'attaquer résolument aux problèmes. Je l'ai dit et je le répète, en matière de politique agricole commune, il faut obtenir la disparition des montants compensatoires et non pas seulement leur démantèlement. Ce système est vicieux, malsain et doit donc disparaître.

Il faut également que l'on traite des fruits et légumes, et du vin.

Il faut que des objectifs de production puissent être indiqués pour éviter que soient subventionnées des productions excédentaires.

Il faut que l'on sache différencier les modes de production.

Les produits fournis par des vaches entassées dans des usines à lait et nourries avec des aliments importés des Etats-Unis ne doivent pas être traités comme ceux qui sont fournis par le petit troupeau de l'éleveur du Sud-Ouest ou de la Bretagne.

Il faut développer la coopération industrielle. Sur ce plan — je l'ai dit tout à l'heure et je le répète — nous pensons qu'une formule d'agences permettant de regrouper que les pays de la Communauté qui sont intéressés devrait donner une grande souplesse aux modes d'intervention. Ces agences assureraient des financements provenant pour une petite part de la Communauté, pour une part plus importante des participants à l'agence et pour plus encore peut-être de tous les opérateurs intéressés. Je rappelle d'ailleurs que la Communauté européenne du charbon et de l'acier fonctionne déjà de la sorte.

Ces agences utiliseraient ces financements, non seulement pour accorder des subventions directes, mais également pour donner une bonification d'intérêt à l'appui de projets qui seraient encouragés à l'échelon communautaire, parfois même pour cautionner des emprunts au profit de tel ou tel d'entre eux.

Cela comporte — M. Genton l'a dit également — une amélioration institutionnelle, tant en ce qui concerne le Parlement européen que le Conseil, la Commission, ou diverses structures telles que le Coreper.

Je suis un peu inquiet quand, évoquant la Communauté, j'entends certains lier immédiatement les problèmes de sécurité et les problèmes de défense. Il ne faudrait pas introduire dans la vie de la Communauté des discussions où tous les partenaires ne seraient pas égaux à la table. Or vous savez que, en matière de sécurité, il y a une inégalité de risques, mais également de possibilités et de moyens de s'engager à l'échelle internationale entre les deux partenaires qui forment l'essentiel du moteur communautaire, je veux parler de la France et de l'Allemagne.

Je terminerai, monsieur le président, en revenant à Williamsburg et d'abord à la déclaration sur la sécurité.

Oh ! que n'ai-je entendu à ce sujet !

On a déclaré que c'était la première fois qu'un sommet des pays industrialisés abordait les problèmes politiques. Etrange ! En 1978, on a publié une déclaration sur la piraterie aérienne ; en 1980, une première déclaration sur l'Afghanistan et une deuxième sur les réfugiés ; en 1981, sur le terrorisme ; en 1981 encore, une déclaration de politique générale parlait généreusement du Moyen-Orient, du Liban, des rapports Est-Ouest, du désarmement, des droits de l'homme, de l'Afghanistan, du Cambodge...

Et l'on dit que c'est la première fois que nous parlons de problèmes politiques !

On a affirmé — M. Chamant, me semble-t-il — que cette déclaration sur les forces nucléaires de portée intermédiaire, les F. N. I., introduisait le Japon dans la défense commune. D'où vient cette idée étrange ? Cette déclaration, qu'est-elle ? Je le rappelle une nouvelle fois : un appel à la paix, un appel à la négociation, en particulier à la négociation de Genève sur les F. N. I., où les partenaires sont invités à faire preuve d'une attitude constructive, cela étant d'autant plus nécessaire que l'on sait ce qui se passera si la négociation n'aboutit pas.

Cette déclaration, c'est aussi la reconnaissance d'une vérité d'évidence, à savoir que les SS20 étant une arme aisément déplaçable, se pose maintenant un problème global de sécurité en face de cette menace.

Où a-t-on introduit le Japon dans la défense ? D'ailleurs, comment aurait-il pu s'y introduire, alors que cela lui est interdit par sa constitution ? Ne rêvons pas. N'en disons pas plus qu'il convient.

J'assure à M. Caillavet, qui le souhaitait, au nom du Gouvernement que rien de nouveau n'a été conclu, qu'aucun engagement d'aucune sorte ne figure dans cette déclaration ou n'a été examiné en marge de cette déclaration.

Mais — je le répète ici, comme je l'ai fait hier à l'Assemblée nationale — qu'aurait pensé l'opinion dans le monde si, à la déclaration soviétique du 28 mai, avait répondu un grand silence des sept pays réunis à Williamsburg ?

A propos des armements, je dirai à M. Chamant que, en effet, le comité permanent des armements nous intéresse beaucoup. Il a d'ailleurs comme secrétaire général un fonctionnaire français.

Je passe à la partie économique de Williamsburg.

Les remarques principales ont porté sur les aspects monétaires évoqués à l'occasion de ce sommet et qui figurent dans la déclaration sur la reprise économique.

On a voulu voir une contradiction entre cette déclaration et des propos, que je ne me rappelle pas avoir entendus du Président de la République désirant des parités fixes.

La volonté du Président de la République — et c'est celle d'ailleurs de tous nos partenaires européens — est que nous revenions à un ordre monétaire comportant une prévisibilité dans les taux de change. Test est le sens de l'effort des membres de la Communauté, qui se traduit par le système monétaire européen, bien que les parités entre leurs monnaies ne soient pas fixes, d'abord parce qu'une marge de variation est autorisée, ensuite et surtout parce que l'ensemble des monnaies européennes flottent par rapport aux autres monnaies du monde.

Il ne nous paraît pas possible — et le Président de la République l'a dit très souvent — de retrouver exactement les dispositions de Bretton Woods. La situation a singulièrement changé depuis ce moment : les frontières se sont ouvertes ; une grande partie des liquidités mondiales ont pris la forme de crédits interbancaires qui échappent au contrôle des systèmes centraux. Il n'y aura certainement pas un système monétaire identique à celui qui fut élaboré à Bretton Woods, comportant donc des parités fixes. Cela n'a jamais été dans notre esprit et n'a jamais été évoqué à Williamsburg.

Ensuite, plusieurs orateurs ont voulu simplifier le problème à l'extrême, et là où l'ensemble des pays participant au sommet de Williamsburg, à la seule exception des Américains, dénonçaient la hausse du dollar et les inconvénients qu'elle entraînait pour toutes nos économies, certains ici n'ont voulu voir qu'une baisse du franc et ont tenté de mettre celle-ci en rapport avec notre taux d'inflation.

Je crois savoir que le taux d'inflation de la République fédérale d'Allemagne est peu élevé et celui de la Suisse moins encore.

Or, puis-je signaler que, au cours des quinze derniers jours, le dollar est passé de 2,46 à 2,53 deutschemarks et de 2,04 à 2,10 francs suisses ? Puis-je signaler que, de 1980 au début de 1983, le dollar est passé de 1,81 à 2,50 deutschemarks et de 1,66 à 2,12 francs suisses ? Et cependant, à ma connaissance, le taux d'inflation de ces pays est bas.

La hausse du dollar a d'autres causes que la baisse de la monnaie française !

Que demandons-nous alors aux Américains, a dit M. Bourguin ? Leur demandons-nous impérativement de faire baisser le dollar ? Certes pas ; nous vivons dans une économie de marché.

Nous leur demandons d'intervenir dans ce cadre ; la seule annonce d'une telle intention suffirait d'ailleurs à décourager largement la spéculation rendue possible par les masses financières très importantes disponibles dans les banques dans une période où les taux d'intérêt sont si élevés que ces masses n'ont guère envie de s'investir.

Nous leur demandons donc de participer à des interventions conjuguées avec la zone yen et la zone ECU.

Nous leur demandons surtout de faire disparaître les raisons pour lesquelles ils attirent toutes les monnaies du monde, dont la principale est, vous le savez parfaitement, le taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt américains sont compris entre 5 et 8 points, — je parle des taux réels.

Prenez l'évolution du taux de base aux Etats-Unis depuis 1940, vous constaterez que, hormis deux années pendant la guerre où ce taux de base réel a été négatif, il a été pendant toutes les autres années compris entre 0,2 p. 100 et 1,1 p. 100, sauf au cours des deux dernières années où il bondit à 7 p. 100, 8 p. 100, 8,2 p. 100.

Il y a une anomalie dans le taux de base américain, qui est due au fait que 200 milliards de dollars doivent être empruntés par la puissance publique américaine pour combler son déficit budgétaire.

Il ne nous appartient pas de dire aux Etats-Unis comment combler leur déficit budgétaire. Mais l'affaire nous concerne assez directement pour que nous leur disions que la situation est grave pour la communauté mondiale. On ne se prive pas de nous dire qu'il faut réduire les taux d'inflation. Eh bien, nous disons qu'il faut réduire les déficits budgétaires. Ce n'est pas parce que, dans un domaine, nous faisons mieux que les Etats-Unis, avec un déficit budgétaire qui est inférieur à 3 p. 100 de notre produit national brut, que nous devons accepter que ce pays se permette d'avoir un déficit budgétaire s'élevant à 6 p. 100 et plus de son produit national brut. Cela a été dit dans la déclaration de Williamsburg.

Alors, que cela agace certains, que cela agace surtout le ministre américain des finances, je n'en éprouve pas la moindre surprise ; au contraire, ma surprise aurait été grande s'il en avait marqué de la satisfaction.

On a aussi tenté d'établir un rapport direct entre notre taux d'inflation et notre capacité commerciale extérieure. Permettez-moi de dire — et ce n'est pas un paradoxe — que j'aimerais que la chose soit aussi simple, qu'elle ne soit pas plus grave. Mais cette notion n'explique certainement pas notre déficit commercial, le déficit de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, avec les Pays-Bas : nous avons, pendant toutes les périodes qui séparent les ajustements monétaires, une fixité de la parité. Elle expliquerait encore moins comment l'Italie a une balance commerciale positive alors qu'elle a un taux d'inflation record, vous le reconnaîtrez.

Malheureusement, mesdames, messieurs les sénateurs, disons-le avec le plus grand sérieux, la faiblesse de notre commerce extérieur est largement due à une faiblesse de notre appareil de production et de nos structures commerciales.

M. Pasqua parlait tout à l'heure, dans un discours, je dois le dire, assez remarquable, assez étonnant, de tout ce qui avait été fait précédemment ; mais vous n'avez pas noté que, pendant toutes les années qui viennent de s'écouler, le taux moyen d'investissement des grandes industries françaises privées a été inférieur à 1 p. 100 par an. Nous en payons durement les conséquences. Comment se fait-il que cette industrie n'ait pas fabriqué de magnétoscopes ? Comment se fait-il que nous éprouvions tant de difficultés à l'heure actuelle à faire face à la concurrence de nos partenaires européens ? Cela est dû au vieillissement de tout notre appareil de production.

**MM. Jean Garcia et Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Claude Cheysson,** ministre des relations extérieures. Un effort considérable doit être fait.

Un effort doit aussi être accompli dans un domaine où, malheureusement, la France a une tradition de faiblesse : nous souffrons d'une pénurie de sociétés commerciales de grandes dimensions. Dans quelques pays francophones d'Afrique, nous sommes bien équipés ; ailleurs, vous le savez, notre faiblesse est considérable. Or les sociétés commerciales sont fondamentales dans l'établissement du commerce courant.

Bien d'autres observations ont été formulées, monsieur le président. Je ne reviendrai pas sur toutes. Pour certaines, je préfère éviter de les commenter.

Nous n'aurions plus de majorité. Eh bien, nous le verrons, vous le verrez, messieurs de l'opposition, dans les semaines, dans les mois, dans les années qui viennent.

**M. Paul d'Ornano.** Nous l'avons déjà vu !

**M. Claude Cheysson,** ministre des relations extérieures. L'alliance — phrase extraordinaire de la part d'un sénateur qui se réclame du général de Gaulle — avec les Etats-Unis d'Amérique ne permettrait pas qu'on les critique pour certaines de leurs attitudes dans le tiers monde ? N'y a-t-il pas eu un discours, à Phnom Penh, qui me semble constituer une critique sérieuse à propos d'un pays qui, non seulement était mal vu des Etats-Unis, mais qui était en guerre avec eux ? Le discours de Phnom Penh reste un titre de fierté pour la France, je ne le cache pas. Mais cela me paraît être un genre de remarques sans grande portée, et donc sans importance.

Toutes les interventions, en revanche, monsieur le président, ont insisté sur la nécessité, en toute occasion — et ce débat en est une — de rappeler la liberté d'action complète de la France, sa volonté d'indépendance, l'affirmation que chaque peuple dans le monde a le même droit qu'elle à l'indépendance, à l'autodétermination, à la maîtrise de son destin.

C'est sur le rappel de cette unanimité des sénateurs, du Parlement, du peuple français, que je voudrais terminer, en remerciant une fois encore le Sénat pour ce débat fort intéressant, qui, je l'espère, monsieur le président, pourra être renouvelé. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...  
Le débat est clos.

— 6 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 356, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 7 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Edgar Tailhades un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique relatif aux candidats admis au premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 1976) (n° 328, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 357 et distribué.

J'ai reçu de M. Edgar Tailhades un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux greffiers en chef stagiaires nommés à la suite du premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 1976) (n° 327, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 358 et distribué.

J'ai reçu de M. Etienne Dailly un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Etienne Dailly, Charles Beaupetit, Jean Béranger, Georges Berchet, Guy Besse, René Billières, Stéphane Bonduel, Edouard Bonnefous, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Henri Collard, Georges Constant, Emile Didier, Paul Girod, Mme Brigitte Gros, MM. Pierre Jeambrun, André Jouany, France Léchenault, Bernard Legrand, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Sylvain Maillols, Pierre Merli, Josy Moinet, André Morice, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Hubert Peyou, Joseph Raybaud, Michel Rigou, Paul Robert, Victor Robini, Abel Sempé, Raymond Soucaret et Pierre Tajan, tendant à réprimer l'incitation et l'aide au suicide (n° 339, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 359 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Jean-Pierre Cantegrit, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano et Frédéric Wirth tendant à modifier et à compléter la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 en matière de naturalisation (n° 183, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 360 et distribué.

— 8 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixé à ce jour, vendredi 3 juin 1983, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905. [N° 247 et 345 (1982-1983). — M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

**Délai limite pour le dépôt des amendements  
à deux projets de loi.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la démocratisation du secteur public (n° 282, 1982-1983), est reporté au lundi 6 juin 1983, à douze heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant le code du service national (n° 319, 1982-1983), est fixé au lundi 6 juin 1983, à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions  
de parole dans un débat.**

Conformément à la décision prise par le Sénat le 25 mai 1983, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la démocratisation du secteur public (n° 282, 1982-1983) est fixé au samedi 4 juin 1983, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 3 juin 1983, à zéro heure trente.)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.*

**Errata.****I. — Au compte rendu intégral de la séance du 26 mai 1983.**

Page 1125, 1<sup>re</sup> colonne, dans le texte de l'article 418, 1<sup>er</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... aux 8 novembre et 28 novembre 1926. »,

**Lire :** « ... aux 8 novembre et 28 décembre 1926. ».

Page 1125, 1<sup>re</sup> colonne, dans le texte proposé pour l'article 420, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... l'administration ou ses contractants... »,

**Lire :** « ... l'administration ou ses cocontractants.. ».

Page 1178, 1<sup>re</sup> colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 126, pour l'article additionnel après l'article 4, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Art. 287 »,

**Lire :** « Art. 387 ».

Page 1170, 2<sup>e</sup> colonne, 49<sup>e</sup> ligne, après les mots : « ... Monsieur le président », ajouter les mots : « , de même il convient au troisième alinéa du paragraphe 10<sup>o</sup> de supprimer le mot « lacs ».

**II. — Au compte rendu intégral de la séance du 27 mai 1983.**

Intervention de M. Chandernagor (p. 1200, 1<sup>re</sup> colonne), à la fin du dixième alinéa :

**Au lieu de :** « Il s'agissait donc bien à la base moins d'une politique régionale que d'une politique de transferts financiers des Etats membres prospères — je les comprends — face à la généralité du Parle- là-dessus que devait venir se greffer une politique régionale communautaire coordonnée par la Commission. »

**Lire :** « Il s'agissait donc bien à la base moins d'une politique régionale que d'une politique de transferts financiers des Etats membres prospères vers les Etats membres qui le sont moins. C'est là-dessus que devait venir se greffer une politique régionale communautaire coordonnée par la Commission. »

**Organismes extra-parlementaires.**

Dans sa séance du 2 juin 1983, le Sénat a désigné M. Jacques Pelletier au sein de la Commission nationale pour l'éducation nationale, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.), en application du décret n° 79-368 du 7 mai 1979. Au cours de la même séance, le Sénat a proposé la nomination de MM. Jean Sauvage et Adrien Gouteyron comme titulaires, ainsi que MM. René Chazelle et Jacques Habert comme suppléants, pour le représenter au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret n° 71-140 du 19 février 1971 modifié).

**Nomination de rapporteurs.**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES**  
(Application de l'article 19 du règlement.)

M. Léon Eeckhoutte a été nommé rapporteur du projet de loi n° 342 (1982-1983), portant validation des résultats du concours 1980 des chargés de recherches (secteur sciences sociales) de l'Institut national de la recherche agronomique.

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

M. Robert Schwint a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 77 (1982-1983), de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et compléter les dispositions

de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

M. André Rabineau a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 318 (1982-1983), de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues tendant à porter de 50 à 60 p. 100 le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique, en application du code des pensions civiles et militaires de retraite.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.**

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 249 (1982-1983), de M. Jean-Marie Rausch portant création d'un haut conseil de la décentralisation, de comités régionaux de la décentralisation et relative au contrôle de l'exécution des lois de décentralisation.

**QUESTIONS ORALES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 JUIN 1983

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Délais des réponses ministérielles aux questions écrites.*

**395. — 2 juin 1983. — M. Jean Mercier demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles les membres de son Gouvernement s'abstiennent de répondre aux questions écrites qui leur sont posées par les sénateurs. Au 26 mai, 1 505 questions demeurent sans réponse ce qui ne s'est jamais vu. En dépit de quelques abus, ce mode de communication demeure un élément essentiel du dialogue entre Gouvernement et Parlement, dialogue que le candidat à la présidence de la République avait promis de restaurer. Il est regrettable qu'en dépit de plusieurs démarches de M. le président du Sénat, la situation demeure celle qui a été ci-dessus précisée. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour remédier à une telle carence très mal supportée par les parlementaires, carence révélant un manque d'égards vis-à-vis de ceux-ci et compromettant le dialogue entre législatif et exécutif indispensable dans toute démocratie.**

*Comité d'entreprise : paiement des heures de délégation aux représentants syndicaux.*

**396. — 2 juin 1983. — M. Gérard Delfau demande à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale de bien vouloir préciser l'interprétation qu'il donne aux articles L. 412-20, alinéas 1 et 5 et L. 434-1, alinéas 3 et 4 du code du travail, relatifs au paiement des heures de délégation dont disposent les représentants syndicaux au comité d'entreprise, et au mode de règlement des conflits éventuels. Il lui demande notamment, en faisant référence à la discussion, à l'Assemblée nationale, de la loi n° 82-915 du 28 octobre 1982, relative au développement des institutions représentatives du personnel (cf. *Journal officiel* débats Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> juin 1982, p. 2831), s'il doit être considéré comme constant que la charge de la preuve en cas de contestation de l'usage du temps ainsi alloué, et en cas de dépassement de ce temps pour circonstances exceptionnelles, incombe à l'employeur, auquel il appartient dès lors de saisir la juridiction compétente. Il souhaite également voir préciser si l'engagement d'une telle procédure est suspensif du paiement plein et entier et à échéance normale des heures de délégation, et ce, que des circonstances exceptionnelles soient ou non invoquées par l'une des parties pour justifier un dépassement du temps fixé par l'article L. 434-1, alinéa 2 du code du travail.**